



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DE  
LA MOSELLE**

## Site Natura 2000 du Marais d'Ippling

*Site FR 4100215*

### Document d'objectifs



Vue du Marais d'Ippling depuis les Cariçaies.

**Document validé lors du  
Comité de Pilotage du 19 décembre 2000  
Sous – Préfecture de Sarreguemines**

Préfecture de la Région Lorraine





*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE LA  
MOSELLE

Préfecture de la Région Lorraine



## Site Natura 2000 du Marais d'Ippling

Site FR 4100215

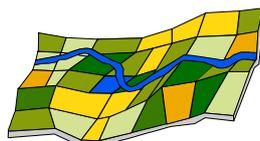
# Document d'objectifs

Opérateur local :

**Conservatoire des Sites Lorrains**

7, place Albert Schweitzer – 57930 Fénétrange

Email : cslfene@bplorraine.fr



**Conservatoire**  
*des Sites Lorrains*

Chargé de mission : Frédéric Breton

### **Document comportant quatre parties :**

- 1 – Rapport
- 2 – Fiches Habitats
- 3 – Fiches espèces
- 4 – Cartographies
- 5 – Tableaux
- 6 – Schémas

### \*\*\* SOMMAIRE \*\*\*

<b>INTRODUCTION : RESUME DES ENJEUX DE LA « DIRECTIVE HABITATS »</b> .....	<b>1</b>
LE RESEAU NATURA 2000 : GENERALITES .....	1
LE DOCUMENT D'OBJECTIFS .....	1
RAPPEL DE QUELQUES DEFINITIONS DE LA DIRECTIVE HABITATS .....	2
<b>I - PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES DU SITE</b> .....	<b>4</b>
I.A    INFORMATIONS GENERALES ET ELEMENTS ADMINISTRATIFS .....	4
I.A.1 <i>Localisation</i> .....	4
I.A.2 <i>Aspects fonciers, maîtrise d'usage</i> .....	4
I.B    ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE.....	6
I.B.3 <i>Facteurs abiotiques</i> .....	6
I.B.4 <i>Occupation du sol et unités écologiques</i> .....	8
<b>II - DEUXIEME PARTIE : INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT</b> .....	<b>11</b>
II.A    INVENTAIRE ET DESCRIPTION BIOLOGIQUE .....	11
II.A.1 <i>Justifications du choix méthodologique</i> .....	11
II.A.2 <i>Caractérisation des habitats de l'annexe I de la Directive</i> .....	12
II.A.3 <i>Caractérisation des espèces du site</i> .....	14
II.A.4 <i>Les données historiques</i> .....	17
II.A.5 <i>Les données complémentaires : Inscriptions à inventaires et protections réglementaires</i> .....	18
II.B    INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES .....	20
II.B.1 <i>Choix méthodologique</i> .....	20
II.B.2 <i>Données de cadrage</i> .....	20
II.B.3 <i>Les activités économiques</i> .....	21
II.B.4 <i>Les activités de loisirs</i> .....	22
II.B.5 <i>Programmes collectifs et interventions publiques</i> .....	22
<b>III - TROISIEME PARTIE : LA HIERARCHISATION DES ENJEUX</b> .....	<b>25</b>
III.A    HIERARCHISATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE .....	25
III.A.1 <i>Méthodologie</i> .....	25
III.A.2 <i>Evaluation et hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire</i> .....	25
III.A.3 <i>Evaluation et hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire</i> .....	27
III.B    MENACES ET ENJEUX.....	28
III.B.1 <i>Menaces et enjeux concernant le site</i> .....	28
III.B.1 <i>Menaces et enjeux concernant les habitats</i> .....	29
III.B.2 <i>Menaces et enjeux concernant les espèces</i> .....	30
III.C    CONCLUSIONS.....	31
<b>IV - QUATRIEME PARTIE : LES PROPOSITIONS</b> .....	<b>32</b>
IV.A    DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION.....	32
IV.A.1 <i>Objectifs de gestion pour le site</i> .....	32
IV.A.2 <i>Objectifs de gestion par habitat</i> .....	32
IV.A.3 <i>Objectifs de gestion par espèces</i> .....	33
IV.A.4 <i>Objectifs de gestion par thème</i> .....	33
IV.B    PROPOSITION DES OPERATIONS .....	34
IV.B.1 <i>Proposition d'opération de Gestion pour l'ensemble du Site</i> .....	34
<i>Proposition d'opérations de gestion pour les Habitats</i> .....	42
<i>Proposition d'opérations de gestion pour les Espèces</i> .....	46
IV.B.3 <i>Proposition d'opérations « Valorisation Pédagogique »</i> .....	52
IV.C    EVALUATIONS FINANCIERES DES PROPOSITIONS DES OPERATIONS .....	53

# INTRODUCTION : RESUME DES ENJEUX DE LA « DIRECTIVE HABITATS »

## **Le réseau Natura 2000 : Généralités**

Le 21 mai 1992, le Conseil des Ministres de la Communauté Européenne adoptait la Directive 92/43, plus connue sous le nom de « **Directive Habitats** ».

Cette Directive « concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages » a pour **objectif** « de **favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales** ». Pour parvenir à ce but, la Directive Habitats prévoit la mise en place, entre 1998 et 2004, d'un réseau d'espaces naturels préservés, représentatifs de la biodiversité européenne (Europe des Quinze) : le **réseau Natura 2000**.

La Directive Habitats précise qu'« **elle contribue à l'objectif général d'un développement durable**. Le maintien de cette biodiversité peut dans certains cas, requérir le maintien voir l'encouragement d'activités humaines ». Ainsi, la préservation des milieux naturels d'intérêt communautaire est indissociable de la prise en compte des intérêts socio-économiques.

Le réseau Natura 2000 sera donc pour partie constitué des futures « **zones spéciales de conservation** » (ZSC), intégrées progressivement entre 1998 et 2004 en application de la Directive Habitats mais aussi des zones de protection spéciales (ZPS) déjà désignées au titre de la Directive 79/409 du 2 avril 1979 « concernant la conservation des oiseaux sauvages » (« Directive Oiseaux »).

En France, les futures « zones spéciales de conservation » qui intégreront progressivement le réseau Natura 2000 entre 1998 et 2004, seront préalablement dotées d'un document d'objectifs.

## **Le document d'objectifs**

Ce document, élaboré en concertation avec les acteurs locaux, fixe les objectifs de conservation ainsi que les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

C'est un document établi sous la responsabilité et le contrôle de l'État, qui est chargé de l'application des directives communautaires.

L'Etat, en la personne du Préfet de département, est le maître d'ouvrage de ce document d'objectifs, s'appuyant prioritairement sur la Direction Régionale de l'Environnement Lorraine (DIREN Lorraine) et sur la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).

Le site du Marais d'Ippling a été proposé le 20 avril 1998 au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et donc sélectionné pour intégrer le réseau Natura 2000. Le **Conservatoire des Sites Lorrains** a alors été désigné comme opérateur local sur ce site pour la rédaction du document d'objectifs par la convention du 15 juillet 1999. La composition du Comité de Pilotage pour le site du marais d'Ippling a été fixée par l'Arrêté Préfectoral du 27 Septembre 1999 (AP n°99-AG/2-254) et placée sous la présidence du Sous-Préfet de Sarreguemines.

**Le présent document d'objectifs définit les orientations de gestion, les mesures de conservation, les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de leur mise en œuvre sur ce site.**

Le document d'objectif, en répondant aux principales obligations de la Directive Habitats, doit permettre la **mise en cohérence des politiques et des outils existants en faveur du maintien des habitats**. L'élaboration du Document d'Objectifs constitue une démarche de travail entre les différents acteurs du site destiné à intégrer le réseau Natura 2000.

Dans ce cadre, un **comité de pilotage** a été constitué, sous la responsabilité du Sous-Préfet de Sarreguemines.

Le Préfet nomme, convoque et préside le comité de pilotage local afin de favoriser une concertation étroite entre les acteurs. Ce comité est l'organe central du processus de concertation entre tous les acteurs concernés. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider les documents et propositions que lui soumet l'opérateur.

Les membres du comité sont des personnes morales, plus rarement des personnes physiques qui représentent un enjeu ou un intérêt majeur pour le site.

La rédaction de ce document s'appuiera sur les démarches, règles et réflexions proposées au sein du « Guide méthodologique des Documents d'Objectifs »<sup>1</sup> élaboré à l'issue du programme Life-Nature 2000.

## **Rappel de quelques définitions de la Directive Habitats**

La Directive Habitats comporte 6 annexes dont les deux premières sont essentielles pour la constitution du futur réseau Natura 2000 :

---

<sup>1</sup> Valentin-Smith & Al., 1998 - Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000, RNF-ATEN, Quétingny, 144 p.

### *Annexe I :*

Cette annexe liste les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation » (nom officiel des futurs sites Natura 2000). Ces habitats sont donc à préserver en tant que tels. Dans le document d'objectifs, nous emploierons l'expression « milieu ou habitat de l'annexe I » pour désigner ces milieux.

Certains habitats de l'annexe I sont désignés comme prioritaires par la Directive Habitats. Les habitats prioritaires sont les types d'habitats naturels en danger de disparition, présents sur le territoire de la Communauté européenne et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle sur son territoire.

Les cofinancements européens se concentreront de façon prioritaire sur la préservation de ces milieux.

### *Annexe II :*

Cette annexe liste « les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ».

Pour mémoire, quelques rappels :

- l'annexe II vise à préserver les habitats naturels indispensables à la survie des espèces qu'elle désigne.
- « pour les espèces animales qui occupent de vastes territoires, les sites d'importance communautaire correspondant aux lieux au sein de l'aire de répartition naturelle de ces espèces, qui présentent les éléments physiques ou biologiques essentiels à leur vie et reproduction ».

# I - PREMIERE PARTIE : CARACTERISTIQUES DU SITE

## **I.A Informations générales et éléments administratifs**

### **I.A.1 Localisation**

Annexes cartes – carte N°1 : Périmètre du site d'intérêt communautaire

A 5 kilomètres à l'Ouest de la ville de Sarreguemines, cette zone humide occupe 74 hectares au fond du vallon de l'Altwiesebach qui est bordé par les bois du Spitzwald et du Fürstwald. Ce sont ces écrans boisés alliés à l'absence de desserte routière qui lui ont permis de conserver ses qualités écologiques et paysagères.

Son altitude est de 213 m en amont pour un point bas de 207 m à la confluence de l'Altwiesebach. Le vallon est approximativement situé à mi-chemin entre les villages d'Ippling, au Nord, et Woustviller, au Sud. Les communes concernées par le site d'intérêt communautaire sont Sarreguemines, Ippling et Woustviller.

Le secteur d'intérêt écologique majeur est constitué d'une petite tourbière alcaline occupant le centre du futur site d'intérêt communautaire.

### **I.A.2 Aspects fonciers, maîtrise d'usage**

#### **A.2.1 Situation foncière**

Annexes cartes – carte N°2 : carte des statuts de propriété

Annexes Tableaux – tableau N°1 : Aspects fonciers maîtrise d'usage - Propriétaires

#### **Propriété privée**

La propriété privée constitue 82% du périmètre Natura 2000 avec 44 hectares et près de 140 parcelles sur l'ensemble du site qui représentent plus de 67 propriétaires si l'on inclut les parcelles indivises.

#### **Propriété communale**

La commune d'Ippling possède 3 parcelles et près de 3 hectares dans le périmètre du site d'intérêt communautaire.

#### **Domaine Public**

L'Etablissement Public de la Métropole Lorraine possède 3,6 hectares qui sont loués par bail emphytéotique au Conservatoire des Sites Lorrains jusqu'en janvier 2028.

Le District de Sarreguemines est propriétaire du chemin cadastré qui dessert le site depuis la forêt du Spitzwald.

Tableau N°1 : Récapitulatif des superficies par commune

<b>Commune</b>	<b>section</b>	<b>Superficie cadastrée (Ha)</b>
Ippling	ZA	10,1286
Sarreguemines	ZE	26,9924
Woustviller	ZH	17,45
	<b>Totaux</b>	<b>54,5733</b>

Tableau N°2 : récapitulatif du nombre de parcelles par type de propriété

<b>Propriétaire</b>	<b>Nbe de parcelles</b>	<b>Superficie cadastrée (Ha)</b>
C.S.L	3	3,6865
Commune d'Ippling	3	3,0063
District de Sarreguemines	1	0,0950
E.P.M.L	22	3,6193
Privés	138	44,1662
<b>Totaux</b>	<b>167</b>	<b>54,5733</b>

Ce tableau présente le nombre de parcelles selon les différents types de propriétés, les superficies digitalisées sont indiquées à type indicatif.

### A.2.2 Protection par la maîtrise foncière et d'usage

Annexes cartes – carte N°3 : cartographie des exploitants

L'Etablissement Public de la Métropole Lorraine a confié la gestion de ses propriétés au Conservatoire des Sites Lorrains, au travers d'un bail emphytéotique de 33 ans, le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Le Conservatoire des Sites Lorrains a acquis 3,6865 hectares de marais le 5 décembre 1989, permettant ainsi la protection et la gestion biologique de cette tourbière alcaline depuis 10 ans.

## **I.B Environnement et Patrimoine**

### **I.B.3 Facteurs abiotiques**

#### **B.3.1 Climatologie**

Les caractéristiques du climat dénotent un climat océanique avec de fortes influences continentales. Une des conséquences de cette situation est l'irrégularité du climat d'une année à l'autre. Il est toutefois possible de distinguer deux saisons bien marquées : une saison froide de novembre à mars avec un minimum de précipitations en février et une saison chaude d'avril à septembre avec des températures maximales en juillet. Les passages entre les deux saisons sont relativement peu marqués. La pluviométrie annuelle moyenne est de 826 mm avec des minima en mars – avril et septembre. La température du mois le plus froid est de 1,3°C, celle du mois le plus chaud est de 18,2°C. Le nombre de jour de gel avoisine les 80 jours par an.

Ces conditions climatiques varient localement en fonction de la situation, ce qui induit des micro-climats particuliers. La situation du site d'intérêt communautaire en fond de vallon favorise notamment un nombre de jours de gel plus important et la stagnation des brouillards.

#### **B.3.2 Géologie – Géomorphologie**

D'après la carte géologique au 1/50 000e de Sarreguemines, le vallon du Furtswald est implanté sur des terrains du Keuper inférieur, soit des marnes irisées probablement d'une centaine de mètres de profondeur. Dans ces marnes sont intercalées des lentilles de gypse en profondeur et de dolomie en surface. Au niveau de la limite de crête, ces marnes sont masquées par des limons des plateaux, caractérisés par une structure très fine, argileuse et par une teinte jaunâtre.

Entre ces marnes du Keuper et les assises du Muschelkalk supérieur (affleurement supérieur : couches à cératites) les argiles du Lettenkohle forment un liseré d'affleurement de quelques dizaines de mètres.

#### **B.3.3 Hydrologie - Hydrogéologie**

La présence du synclinal de Sarreguemines permet d'expliquer la résurgence de la source artésienne qui a donné naissance à la tourbière alcaline. Cette source possède un débit relativement constant et son débit en période estivale a été estimé à 1 l/s (MULLER S. 1983). A l'instar de la tourbière de Vittoncourt, on peut émettre comme hypothèse que les eaux de l'aquifère du Muschelkalk remontent en se chargeant de sulfates de calcium dans les lentilles de gypse. Cette origine hydrogéologique de la source de la tourbière est corroborée par les analyses pratiquées en 1991 présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°3 : Résultats des analyses physico-chimiques de 1991

Analyses du 21 Janvier 1991	Source	Eau d'imbibition de la tourbière	Ruisseau de l'Altwiesenbach
Paramètres physico-chimiques			
Température °C	10,5	0	0,4
Oxygène dissous mg/l	0,8	11,2	12,6
pH	6,96	7,59	7,78
Résistivité ms/mc	0,29	1,69	0,81
NH4+ mg/l	0,05	0,12	0,08
NO2- mg/l	0	0	0,08
NO3- mg/L	0	1	4
Calcium mg/l	586	310	103
Magnésium ml/l	83	57	41
Sodium mg/l	37	11	11
Potassium mg/l	7,3	7,5	2
Hydrogénocarbonates mg/l	360	342	232
Sulfates SO4 mg/l	1460	709	232
Chlorures mg/l	60	21	15

Le cours d'eau de l'Altwiesenbach après confluence avec celui du Strichbach (provenant d'Ippling) et celui de Woustviller forme le ruisseau de Mutterbach affluent de la Sarre à Sarreguemines. Au niveau de la confluence entre ces trois ruisseaux les terrains sont fortement inondables notamment les phragmitaies en marge du ruisseau de Woustviller et de l'Altwiesenbach. A priori, la tourbière n'est pas inondable malgré le faible dénivelé (50 cm) entre cette dernière et les berges de ces ruisseaux. Les eaux de l'Altwiesenbach sont relativement peu polluées (bassin agricole) et en amont du vallon elles traversent un petit étang de 3 ha. Celles du ruisseau de Woustviller sont fortement chargées (polluants urbains). Elles ont induite la présence de phragmitaies très eutrophes (orties) le long du ruisseau.

Le bassin versant de l'Altenwiesenbach est de 12,7 Km<sup>2</sup> et sa partie amont comporte un domaine agricole à l'origine d'effluents polluants.

### B.3.4 Pédologie

Aucun sondage n'a été pratiqué si ce n'est dans la tourbière, mais il est possible de distinguer les sols suivants :

- sur les alluvions récentes de l'Altenwiessenbach, des sols hydromorphes de type pseudogley,
- sur les marnes du Keuper inférieur dominant des sols bruns superficiels hydromorphes avec une variante plus acide lorsque le limon des plateaux recouvre les marnes.

## I.B.4 Occupation du sol et unités écologiques

Annexes cartes – carte N°4 : cartographie de l'occupation des sols

Le site est assez étroit et s'étend en longueur d'Ouest en Est, la partie centrale du vallon, qui borde le ruisseau de l'Altwiesenbach, possède des caractéristiques fortement marécageuses, les abords sont à vocation essentiellement agricole.

Tableau N°4 : Récapitulatif des principales unités écologiques présentes sur le site

Occupation des sols	Superficie
<b>La Tourbière alcaline</b>	<b>0,54</b>
<b>Les Groupements marécageux</b>	<b>14,26</b>
Cariçaie basse	0,09
Cariçaie haute	1,91
Phragmitaie	11,92
Typhaie	0,33
<b>Les Espaces Agricoles</b>	<b>19,92</b>
Pâturage	7,25
Culture	0,43
Prairie de fauche	1,72
Prairie mésohygrophiles à Molinie	2,11
Prairie mésoxérphile oligotrophes	8,41
<b>Les Boisements arbustifs et arborescents</b>	<b>14,39</b>
Aulnaie	0,34
Saulaies basses	5,20
Boisement dépérissant	0,33
Boisement forestier	3,95
Boisement rivulaire	2,55
Bosquet arborescent	1,09
Fourré Epineux	0,93
<b>Milieux annexes</b>	<b>5,59</b>
Etang	1,74
Friche herbacée sèche	0,37
Peupleraie	0,19
Plantation de résineux	2,88
Terrain vague	0,41

### B.4.1 La Tourbière alcaline :

La tourbière alcaline constitue le secteur d'intérêt écologique majeur car elle regroupe non seulement deux habitats inscrits en annexe I de la Directive CEE/92/43 mais elle abrite aussi les 7 espèces protégées présentes sur le site. Elle occupe une superficie très réduite (moins de 3 hectares) à l'extrémité est du site. La tourbière doit son existence à la présence d'une source artésienne à débit constant.

#### B.4.2 Les groupements marécageux :

Le fond de vallon de l'Altwiesenbach possède un caractère fortement marécageux dans le champ d'expansion potentiel du ruisseau. Deux types de groupements végétaux peuvent être distingués en fonction de l'ancienneté de l'abandon de l'entretien agricole.

Les cariçaies hautes (Magnocaricion) forment la végétation principale de ces milieux lorsqu'ils sont entretenus, à la faveur des années sèches, elles ne sont visibles qu'à l'extrémité est du site, en rive droite du Mutterbach. Les marais à phragmites leur succèdent après l'abandon de ces pratiques et induisent une banalisation et une fermeture de la strate herbacée. Elles constituent le biotope marécageux le plus important.

Une roselière à massettes (Typhaie) est visible en bordure Sud de l'étang privé. Celle-ci est fondamentalement différente des roselières précédentes car liée à l'étang. Il s'agit donc de roselières à massettes inondées.

#### B.4.3 Les espaces agricoles :

Ces espaces occupent le versant Sud du vallon de l'Altwiesenbach, entre le marais et le bois du Furstwald. Le versant Nord étant à dominante boisée. Ces espaces sont essentiellement composés de prairies (99%) fauchées ou pâturées, les cultures sont donc négligeables. Il est important de noter que l'ensemble de ces prairies étaient cultivées avant les années 50. En fonction de leur localisation topographique qui conditionne l'hydromorphie du sol, il est possible de distinguer 2 types de prairies :

- Les prairies mésoxérophiles oligotrophes du Colchico – Festucetum ss. ass. Brometosum variante oligotrophe occupent les hauts de versant.
- Les prairies mésohygrophiles à Molinie de l'Eu-Molinion occupent les bas de pente, à l'Est du site, là où les sols possèdent un caractère plus hydromorphe.

Certaines de ces prairies, humides ou à tendance xérophiles, sont amendées voire pâturées, et perdent ainsi leur caractère oligotrophe et leur intérêt floristique, elles ont été classées en prairies de fauche ou pâturage, selon les pratiques.

#### B.4.4 Les boisements arbustifs et arborescents :

En fonction de leur position topographique, il est possible de distinguer plusieurs types de boisements :

- Les boisements riverains qui forment la bordure immédiate du ruisseau, et en soulignent le cheminement, se composent de grands arbres tels des Saules blancs (*Salix alba*), Peupliers (*Populus sp.*) et localement Aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*).
- Les saulaies marécageuses à Saules cendrés (*Salix cinerea*) envahissent les parties les plus marécageuses ainsi que la tourbière alcaline. Elles résultent, après le stade roselière à Phragmite, de l'abandon de l'entretien de ces espaces.
- L'Aulnaie marécageuse est principalement présente en bordure de la tourbière alcaline mais quelques aulnes forment aussi une haie en partie Ouest, le long d'un boisement déperissant. L'Aulnaie bordant la tourbière a connu une croissance importante entre 1981 et 1996, bénéficiant de l'adaptation importante des Aulnes aux sols tourbeux. Cette expansion n'est pas sans constituer une menace pour la tourbière.

- Les fourrés mésophiles à Prunelliers et Troènes résultent de l'abandon de la fauche sur les prairies mésoxérophiles depuis approximativement 30 ans. Ils forment des haies qui séparent les espaces prairiaux.

#### B.4.5 Les milieux annexes :

Cette catégorie regroupe tous les milieux possédant un caractère plus ou moins anthropisé :

- Deux étangs de loisirs ont été édifiés en partie Ouest du site, leur intérêt ornithologique est relativement limité et ils sont utilisés par leur propriétaire à titre d'agrément privé.
- Un terrain vague est visible lorsqu'on aborde le site depuis Ippling, il sert à déposer des objets en tous genres et constitue une plaie paysagère.
- Des plantations de résineux ont été effectuées ponctuellement sur certaines parcelles.
- Quelques peupliers ont été plantés en limite Nord Est du site d'intérêt communautaire.

## II - DEUXIEME PARTIE :

### INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT

#### **II.A Inventaire et description biologique**

##### **II.A.1 Justifications du choix méthodologique**

###### A.1.1 Etude des groupements végétaux

La typologie des unités écologiques a été réalisée au moyen de la méthode des relevés phytosociologiques de Braun-Blanquet. Celle-ci consiste à relever les espèces présentes sur une surface de composition floristique homogène et représentative du groupement cartographié (20<S<50 m<sup>2</sup>). Un coefficient de recouvrement est attribué à chaque espèce.

+ quelques pieds

**1** R < 5 % de recouvrement

**2** 5 % < R < 25 % de recouvrement

**3** 25 % < R < 50 % de recouvrement

**4** 50 % < R < 75 % de recouvrement

**5** R > 75 % de recouvrement

Les formations ont été décrites au moyen des nomenclatures phytosociologiques jusqu'au niveau de l'association. Pour chaque groupement, le Code issu de la classification "CORINE BIOTOPE" a été recherché ainsi que la correspondance dans le « Manuel d'Interprétation des Habitats de l'Union Européenne – Version Eur 15 ».

La détermination des habitats relevant de l'annexe I de la Directive Habitats a été effectuée sur le terrain en référence à leur description phytosociologique dans les différents manuels d'interprétation. Leur cartographie sur SIG a été effectuée par photo-interprétation.

###### A.1.2 Étude de la faune

\* Avifaune :

La méthode qui semblait le plus judicieux d'employer est celle dite des plans quadrillés (**BLONDEL, 1965. FERRY & FROCHOT, 1970. POUGH, 1947**). Dans la pratique elle consiste à réaliser une cartographie fine du milieu étudié disposant de suffisamment de repères naturels ou artificiels pour pouvoir être en mesure, sur le terrain, de localiser avec précision l'oiseau repéré. L'inconvénient de cette méthode est sa lourdeur technique puisqu'elle nécessite un nombre important de visites sur le terrain.

Dans le cas précis du marais d'Ippling, le travail effectué en 2000 a consisté à rechercher uniquement les couples de Pie-grièche écorcheur de manière à déterminer leurs territoires respectifs. Les autres données proviennent des inventaires effectués par Jean-Paul Wernet, conservateur du site naturel protégé par le Conservatoire des Sites Lorrains..

**\* Entomofaune :**

L'inventaire a été réalisé en 1994 et 1996 par Louis Perrette et n'a porté que sur l'étude des Lépidoptères.

**A.1.3 Choix d'échelle**

La vaste superficie du site a amené à choisir comme échelle de représentation générale du site le 1:25000<sup>e</sup>. L'échelle détaillée choisie pour la représentation des espèces et des habitats est le 1:2000<sup>e</sup> ou des déclinaisons multiples (1:8000<sup>e</sup> par exp.) qui permettent une cartographie suffisamment fine tout en autorisant l'affichage clair du fond cadastral.

Afin de synthétiser les différentes informations obtenues par le biais de documents souvent d'échelles variées, il a été choisi d'utiliser un Système d'Information Géographique (SIG) qui permet la digitalisation et le géoréférencement des données cartographiques. Ce système, relié à une base de données, a pour but de croiser et générer des informations regroupées par entités.

**II.A.2 Caractérisation des habitats de l'annexe I de la Directive**

Annexes cartes – carte N°5 : Cartographie des habitats d'intérêt communautaire : habitats herbacés

Parmi l'ensemble des habitats du site, 3 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été distingués. Ces habitats, recensés au sein de l'annexe I de la Directive, sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'ensemble de ces habitats représente moins de 5% de la superficie totale du site Natura 2000.

**Tableau N°5 : Habitats de la Directive présents sur le site Natura 2000**

Code Eur 15	Annexe I de la Directive Habitats	Annexe II de la Directive Habitats	Annexe IV de la Directive Habitats	Annexe I de la Directive Oiseaux	Superficie en hectares	En pourcentage de la superficie totale des milieux de la Directive	En pourcentage de la superficie de la zone Natura 2000
7230	Tourbières basses alcalines	Liparis de Loesell	-	-	0,2561	9,68%	0,47%
7210*	Végétation à Cladium	-	-	-	0,2709	10,23%	0,49%
6410	Prairies hygrophiles à Molinie	Damier de la Succise	-	-	2,1201	80,09%	3,85%
Totaux					2,6471	100%	4,81%

 : Habitats prioritaires  
Conservatoire des Sites Lorrains

## A.2.1 Les prairies humides de fauche

### **6410 : La prairie mésohygrophile à Molinie**

*Alliance : Molinion caerulae*

*Association : Molinioetum*

**Code CORINE : 37.31 : Prairies à molinie sur calcaire et argile.**

D'une manière générale, ces prairies humides s'installent sur des sols pauvres en nutriments et non amendés. Là où l'hydromorphie du sol augmente, en bas de pente aux abords de la phragmitaie, la molinaie remplace peu à peu les prairies mésoxérophiles. Cette molinaie mésohygrophile fauchée possède des espèces caractéristiques du Molinion (*Potentilla tormentilla*, *Serratula tinctoria*, *Succisa pratensis*) mais abrite aussi des espèces du Mésobromion (*Sanguisorba minor*, *Trifolium montanum*) ainsi que de nombreuses prairiales.

## A .2.2 Les bas-marais alcalins

Les bas-marais alcalins ou encore marais tufeux, sont des milieux assez particuliers où les associations végétales sont relativement identiques d'un marais à l'autre. La condition d'existence de ces marais est la présence du carbonate de calcium dissous qui précipite en surface pour former le tuf qui recouvre le substrat colluvial / alluvial. Le dépôt tufeux le plus courant est constitué d'un tuf terreux qui se mélange aux colluvions pour former un sol très meuble pouvant posséder un fort caractère tourbeux dans certains cas. Il est possible de voir se développer des petites tufières où le tuf est compact, notamment au niveau des écoulements et ruisseaux. Du fait des conditions climatiques très contraignantes, la flore qui s'y développe possède un caractère montagnard marqué. Les marais les plus typiques ont été décrits sur le plateau de Langres sensu lato (Côte d'Or et Haute Marne) par J.-M. Royer et B. Didier.

A Ipping, la végétation n'est apparentée que de très loin à celle décrite sur le plateau de Langres avec un caractère collinéen plus que montagnard et des associations beaucoup moins typées. La présence de la tourbière alcaline est due à l'existence d'une source assez active même en été dont les eaux sont fortement chargées en carbonate de calcium.

Ce carbonate de calcium précipite à l'air libre et se mélange à la tourbe pour créer des conditions stationnelles favorables à l'installation des bas marais alcalins.

Les habitats de bas-marais alcalin d'intérêt communautaire présents sur le site sont les suivants :

### **7210 : Marais calcaires à *Cladium mariscus***

*Alliance : Magnocaricion Koch 26*

*Association : Cladietum marisci Allorge 22.*

**Code CORINE : 54.3 : Végétations à *Cladium mariscus***

Ce groupement largement dominé par *Cladium mariscus* ne comporte que très peu d'espèces et les plantes typiques du *Caricetum davalliana* sont éliminées par la forte concurrence de cette espèce. La colonisation de la végétation de la tourbière basse par *Cladium mariscus* est une évolution dont la dynamique semble assez rapide. Actuellement la cladiaie occupe 2,12 ha en partie centrale de la tourbière alcaline ; dont elle représente 80% de la surface. En Lorraine, les formations dominées par *Cladium mariscus* ne se trouvent que dans les bas-marais alcalins, l'espèce est d'ailleurs protégée dans notre région.

## 7230 : Tourbière basses alcalines

Alliance : *Caricion davallianae* Klika 34

Association :

### Code CORINE : 54.23 : Tourbières basses alcalines à *Carex davalliana*.

Ces zones humides sont principalement occupées par des communautés de petites Laïches sur des sols gorgés d'eau en permanence avec une alimentation soligène ou topogène très alcaline. Au sein de la zone d'intérêt communautaire, deux associations caractérisées par deux *Carex* peuvent être distinguées dans cette alliance qui caractérise les tourbières alcalines du Nord et de l'Est de la France :

- ❖ Une association de molinaie à Laïches basses, notamment *Carex distans* et *C. lepidocarpa*, qui permet le développe d'espèces à forte valeur patrimoniale telles que Le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*), la Linaigrette à feuilles larges (*Eriophorum latifolium*) et le Scirpe comprimé (*Blysmus compressus*).
- ❖ Une association de molinaie à grandes Laïches, dont *Carex paniculata*, qui est plus hygrophile que la précédente avec *Eleocharis uniglumis*.

## II.A.3 Caractérisation des espèces du site

4 espèces d'intérêt communautaire, dont un oiseau, ont été recensées sur le site. Les fiches espèces présentent en détail les caractéristiques de chacune d'entre elles : Liparis de Loesel, Damier de la Succise, Cuivré des marais et Pie-grièche écorcheur. En plus de ces espèces, le marais abrite aussi plusieurs espèces de grand intérêt patrimonial dont certaines bénéficient d'un statut de protection à l'échelle nationale ou régionale.

### A.3.1 Les espèces végétales

Annexes cartes – carte N°6 : Cartographie des habitats d'espèces : Liparis de Loesel

\* Les espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive CEE/92/43

#### **Le Liparis de Loesel – *Liparis loeselii* (L.) L.C.M. Rich.**

Habitat : tourbières acides, pionnière des groupements de bas marais du *Caricion davallianae*.

Localisation : Franges de la cladiaie, dans le *Caricion davallianae*.

Statut : 28 pieds dénombrés en 1999. 500 en 2000.

Cette petite orchidée, qui est par ailleurs protégée en France, a été découverte en même temps que la tourbière, en 1982. La population de *Liparis loeselii* a beaucoup régressé pendant une douzaine d'années, jusqu'à 4 pieds en 1994. La caractéristique de cette espèce est cependant de présenter d'importantes fluctuations d'effectifs et de connaître des périodes d'éclipse de plusieurs années. Dans les 4 dernières années, la population a en effet connu un regain de vigueur avec un retour à près de 30 pieds en 1999. Le potentiel de la tourbière peut être évalué à une cinquantaine de pieds localisés dans les groupements du *Caricion davallinae*, en bordures Sud et Est de la Cladiaie.

### \* Les autres espèces d'intérêt patrimonial

Annexes tableaux – tableau N°3 : espèces végétales d'intérêt patrimonial

#### Le Marisque - *Cladium mariscus*

Le Marisque ne compte que 3 stations en Lorraine. Cette grande cypéracée fortement colonisatrice occupe un peuplement quasi monospécifique de 2,12 ha qui constitue le centre de la tourbière alcaline.

#### La Linaigrette à larges feuilles - *Eriophorum latifolium*.

Cette linaigrette, encore bien représentée en Lorraine, est localisée dans le *Caricetum davallianae*, en bordure de la cladiaie.

#### La Langue de serpent - *Ophioglossum vulgatum*

Assez abondante en Lorraine, cette petite fougère est peu présente à Ippling. On la trouve dans les prairies mésohygrophiles à Molinie.

#### Le Troscart des marais - *Triglochin palustris*

Le Troscart a fortement régressé en Lorraine du fait de la disparition des prairies tourbeuses. Ippling ne semble pas faire exception à la règle, cette espèce n'ayant pas été revue depuis 1983 dans la tourbière alcaline.

#### L'Epipactis des marais - *Epipactis palustris*

Cette grande orchidée n'est pas protégée, à contrario des précédentes, mais possède un intérêt régional. Elle affectionne les tourbières alcalines et autres marais calcaires et n'est pas très abondante en Lorraine.

### A.3.2 Les espèces animales

Annexes cartes – carte N°7 : Cartographie des habitats d'espèces : Damier de la Succise

Annexes cartes – carte N°8 : Cartographie des habitats d'espèces : Cuivré des marais

Annexes cartes – carte N°9 : Cartographie des habitats d'espèces : Pie-grièche écorcheur

### \* Les espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive CEE/92/43

#### Lépidoptères

##### Nymphalidae : *Euphydryas (Eurodryas) aurinia* (Rottemburg, 1775) – **Damier de la Succise**

L'espèce type est liée aux prairies où pousse sa plante hôte la Succise des prés (*Succisa pratensis*), elle peut toutefois se reporter sur la Scabieuse (*Scabiosa columbaria*) ou la Centaurée (*Centaurea jacea*). D'une manière générale, ce papillon est menacé par les apports d'amendements sur les prairies, la Succise ne supportant pas la concurrence des autres espèces. A Ippling, cette espèce bénéficie de la surface importante en prairies mésoxérophiles oligotrophes (*La prairie à Colchique d'automne et Féтуque des prés : Colchico – Festucetum pratensis, Royer et Didier 1975, Sous association Brometosum variante oligotrophe*). Le retour à la prairie et les pratiques actuelles qui excluent les apports importants de fumure ou d'amendements sont très favorables à la présence de cette espèce.

##### Lycaenidae : *Thersamolycaena dispar* (Haworth, 1803) – **Cuivré des marais**

Cette espèce affectionne particulièrement les cariçaies et des prairies marécageuses où se développe l'Oseille des marais (*Rumex hydrolapathum*) et l'Oseille (*Rumex*). La végétation herbacée doit être haute et stable durant de longues périodes. Dans l'Est, sa population semble devoir régresser en Alsace du fait du retournement des prairies en maïs.

A Ippling, ses habitats sont localisés à l'Est du site, au sein de la grande cariçaie, et en lisière de la zone marécageuse, là où les phragmitaies denses sont fauchées occasionnellement.

\* Les oiseaux à l'Annexe I de la Directive CEE/79/409 (modifiée par Directive CEE/85/411).

### ***Lanius collurio* (Linnaeus, 1758) – Pie-grièche écorcheur**

L'Ecorcheur est l'espèce de Pie-grièche la plus répandue actuellement. Elle a besoin de terrains dégagés à végétation herbacée rase, parsemée de buissons denses et épineux et pourvus de perchoirs. Les pâturages bordés de haies, les marais diversifiés, les pelouses calcaires semi-ouvertes sont des milieux favorables. A Ippling, 3 couples ont été recensés. Ils profitent de la présence de fourrés épineux sur les parcelles en déprise pour nicher et des espaces prairiaux ouverts pour chasser.

### \* Les autres espèces d'intérêt patrimonial

Annexes tableaux – tableau N°4 : espèces animales d'intérêt patrimonial

### Insectes :

**Entomofaune ( Lépidoptères ) :** L'expertise de L. PERRETTE mené en 1994 puis les suivis de contrôle pratiqués en 1995 et 1996 ont mis en évidence un niveau élevé d'intérêt entomologique. 202 espèces de papillons diurnes et nocturnes ont été recensées avec :

- 2 espèces d'intérêt national voire international,
- 11 espèces d'intérêt régional,
- 28 espèces d'intérêt local.

Si 42 % des espèces recensées sont ubiquistes, on retiendra en revanche que les deux espèces d'intérêt national sont inféodées à des milieux particuliers que sont les prairies et les lisières marécageuses. 35 % des espèces sont fréquentes les prairies humides, cariçaies et la tourbière, alors que les prairies mésophiles accueillent 10 % des espèces contre 15 % pour les lisières forestière.

La diversité lépidoptérique est donc étroitement liée à la mosaïque d'habitats présents dans le vallon ainsi qu'à l'abondance de plantes à fleurs indispensables pour ces butineurs.

### Vertébrés

**Avifaune :** L'avifaune comporte un cortège de passereaux classique de zones humide : Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*), Locustelle tachetée (*Locustella naevia*) ainsi que la plus rare Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*) qui bénéficie du développement de la ripisylve et de la présence de mégaphorbiaies.

En bordure du ruisseau de Woustviller, quelques grands saules blancs ont permis à la Pie Grièche Grise (*Lanius excubitor*) de nicher en 1991. Cette espèce est très intéressante car elle est en très forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition

La présence d'arbres morts au sein de ce vallon est favorable aux Picidés, dont le Torcol (*Jynx torquilla*) est un élément remarquable.

La proximité des deux massifs boisés induit une fréquentation importante par les oiseaux forestiers notamment les rapaces.

**Mammifères :** Aucune espèce n'est inscrite à l'annexe I et le marais n'est pas connu pour être un territoire de chasse pour les Chiroptères. De nombreuses espèces d'herbivores fréquentent le marais comme le Sanglier (*Sus scrofa*) et le Chevreuil (*Capreolus capreolus*). Les carnivores sont eux aussi présents avec notamment le Renard (*Vulpes vulpes*) et le Putois (*Mustela putorius*) qui profite de la présence de nombreux batraciens dans les ruisseaux et fossés. Enfin, le Chat sauvage (*Felis sylvestris*), espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat, fréquente les abords du site depuis ses sites de reproductions forestiers.

## II.A.4 Les données historiques

### A.4.1 Évolution historique du site

L'analyse des photographies aériennes de 1938 (N et B, 1/15 000<sup>e</sup> - 1089), de 1967 (B et B, 1:15000<sup>e</sup> - 1678) et de 1989 (Infrarouge couleur - 1/17 000<sup>e</sup> - 1247), permet de mettre en évidence la vitesse des processus de recolonisation arbustive des différents habitats du vallon.

#### **Prairies/cultures**

Pour les prairies sur le revers exposé Nord, le cliché de 1938 fait apparaître la dominance des cultures en partie amont. Toutes les prairies sont entretenues et sans zone arbustive, et ce jusqu'en 1967. Par contre en 1989, 4 bandes de friches arbustives sont bien visibles.

#### **Cariçaies/Phragmitaies**

En 1938, certaines prairies du fond de vallon semblent encore entretenues par fauchage manuel lors des années suffisamment sèches. En 1967, certains secteurs du fond de vallon, représentant près de la moitié des superficies, sont abandonnés et déjà dominés par les Phragmites. En rive gauche de l'Altwiesebach, des molinaies ont été plantées en Epicéa dans les années 1970.

En 1982, des cariçaies sont encore entretenues notamment celles situées juste en amont de la tourbière alcaline. Actuellement, le Phragmite a étendu sa superficie notamment au niveau de la partie aval de la tourbière qui était dominée par une cariçaie à Carex acutiformis, il y a de cela dix ans.

#### **Tourbière**

En 1938, la tourbière se distingue des prairies humides (végétation haute). Seuls sont visibles 5 à 6 aulnes en limite Nord de la cladiaie (côté ruisseau de l'Altwiesebach). En 1967, aucune présence de saules ou d'aulnes ne peut être détectée dans la tourbière. Il est possible que la tourbière ait été pâturée tel que l'indique la présence de quelques piquets de parc et de fil barbelé. A l'opposé en 1989, une bande de saules boules est bien visible entre la tourbière et la cariçaie à l'Est. De même, la partie Nord de la tourbière est fortement colonisée par des aulnes ainsi que sa bordure Sud. Précisons que cette bordure d'aulnes était inexistante en 1981, date de la découverte du site. La rapide croissance des aulnes leur a permis en 15 ans d'atteindre une dizaine de mètres et devenir semencier.

En 1991, une extension de la cladiaie par ses marges aux dépens de la molinaie à Carex est visible de même que l'extension du phragmite dans ces mêmes groupements.

En résumé, on retiendra une très forte sensibilité des habitats d'intérêt communautaire à la recolonisation forestière, par les saules en bordure est et plus gravement par les aulnes sur les bordures Sud et Nord, ainsi que de façon disséminée dans la tourbière (y compris dans la cladiaie).

## **II.A.5 Les données complémentaires : Inscriptions à inventaires et protections réglementaires**

### A.5.1 Inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.)

Annexes cartes – carte N°11 : Inscription à inventaires

Au début des années 1980, l'inventaire des Z.N.I.E.F.F. a été initié par le Ministère de l'Environnement. Il a pour objectif la constitution d'un outil de connaissance permanent des milieux naturels français dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces végétales ou animales rares et menacées.

Ce travail, réalisé à l'échelle régionale par des scientifiques locaux, est disponible au sein de chaque DIREN. Deux types de Z.N.I.E.F.F. sont définies en fonction des superficies : Z.N.I.E.F.F. de type I (secteurs de superficie en général limitée à intérêt biologique remarquable) ou de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés aux potentialités biologiques importantes).

Une partie du site d'intérêt communautaire a été recensée à cet inventaire sous le numéro 0012/0009 (ZNIEFF de type I) en 1982 par Daniel Béguin et Thierry Duval.

### A.5.3 Inventaire des Espaces Naturels Remarquables (ENR)

Afin de faciliter l'information des élus locaux sur les espaces naturels, un porté à connaissance a été décidé par la Région Lorraine, l'État et les quatre départements lorrains. Dans le cadre de cette étude, une synthèse a été réalisée à partir des inventaires existants (ENS, ZNIEFF) : elle a permis la rédaction de fiches de synthèses décrivant les Espaces Naturels Remarquables.

Le site d'Ippling a été retenu à ce titre, sur l'ensemble du vallon de l'Altwiesenbach.

### A.5.4 Réseau Natura 2000

Annexes cartes – carte N°12 : Zone de Protection Spéciale

Au regard de ses qualités biologiques remarquables, notamment en ce qui concerne les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire, le secteur d'étude a été proposé pour inscription au titre des Zones Spéciales de Conservation du futur réseau Natura 2000, conformément à la Directive européenne n°92-43 du 21 mai 1992 (Directive « Habitats »).

Le site comprend une Zone de Protection Spéciale conformément à la Directive Européenne CEE/79/409 du 02 avril 1979(Directive Oiseaux). Cette ZPS a été désignée le 29 janvier 1994 à la suite de la réalisation d'un programme A.C.E zones humides de Lorraine par le Conservatoire des Sites Lorrains.

### A.5.5 Protection réglementaire

Annexes cartes – carte N°12 : Zonage des P.O.S dans la zone N2000

Le secteur d'étude ne bénéficie pas de mesures de protection réglementaire au titre de la protection du patrimoine naturel (loi du 18 juillet 1976, relative à la protection de la Nature).

Par contre, certaines espèces bénéficient d'un statut de protection notamment au titre des arrêtés ministériels fixant les différentes listes d'espèces animales ou végétales protégées pris en application de la Loi sur la Protection de la Nature du 10 juillet 1976 modifiée par la loi de janvier 1992.

Diverses dispositions du Code de l'Urbanisme (P.O.S par exemple) ou du Code Rural (Loi Pêche, loi Chasse, loi sur l'Eau...) peuvent s'appliquer à titre général.

Plans d'Occupation des Sols : les Plans d'Occupation des Sols sont régis par les dispositions inscrites au titre II du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Urbanisme.

Les trois communes sont dotées d'un plan d'occupation des sols.

Commune	Prescription	Approbation	Approbation dernière modification (M) ou révision (R).
Ippling	14/09/1984	29/06/1990	M. 09/03/1999
Sarreguemines	01/08/1973	29/03/1982	M. 30/06/99
Woustviller	19/09/1977	23/02/1989	R. 10/11/1998

Sources : SAU/DDE 57 – Etat d'avancement des P.O.S. au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

## II.B Inventaire et description des activités humaines

### II.B.1 Choix méthodologique

Hors contexte agro-cynégétique, l'évolution du site n'est pas directement reliée aux activités humaines ; ainsi une analyse poussée de l'évolution des données socio-économiques sur les trois communes n'est pas nécessaire. La source d'information principale est l'inventaire communal 1998 de l'INSEE et les informations sur l'évolution de la population 1982 - 1990 fournies également par l'INSEE. Les données définitives issues du recensement 1999 de la population ne sont pas disponibles au moment où ce document est rédigé.

L'agriculture est sans conteste l'activité qui conditionne la physionomie du site d'intérêt communautaire. Les données présentées sont issues du Recensement Général Agricole de 1988. La mise à jour de ces données déjà anciennes étant prévue pour la fin de l'année 2000 par réalisation du RGA 2000, les informations fournies dans ce document sont susceptibles d'avoir varié.

### II.B.2 Données de cadrage

#### B.2.1 Données générales sur les populations

##### Ippling

Superficie cadastrée : 329 ha dont 100 ha de bois et forêts

	<b>1982</b>	<b>1990</b>
Population	681	640
Résidence principale	207	207
Résidences secondaire	1	5

##### Sarreguemines

Superficie cadastrée : 2967 ha dont 867 ha de bois et forêts

	<b>1982</b>	<b>1990</b>
Population	24 719	23 117
Résidence principale	8445	8615
Résidences secondaire	104	185

##### Woustviller

Superficie cadastrée : 1097 ha dont 253 ha de bois et forêts

	<b>1982</b>	<b>1990</b>
Population	1970	2875
Résidence principale	545	825
Résidences secondaire	1	5

## II.B.3 Les activités économiques

### B.3.1 L'activité agricole

Annexes tableaux – Tableau N°2 : Exploitants agricoles

#### Données générales

Tableau N°6 : Utilisation du sol sur les trois territoires communaux de 1970 à 1988

<b>IPPLING</b>	<b>1970 (Ha)</b>	<b>1979 (Ha)</b>	<b>1988 (Ha)</b>
Céréales	82	72	78
Cultures industrielles (Colza Diester)	NC	NC	NC
Fourrages en culture principale	NC	NC	NC
Superficie toujours en herbe	138	156	138
Légumes frais	1	1	0
Jachères + jardins familiaux	24	24	20
Superficie Agricole Utilisée	262	263	250
Terres labourables	119	105	114
<b>SARREGUEMINES</b>	<b>1970 (Ha)</b>	<b>1979 (Ha)</b>	<b>1988 (Ha)</b>
Céréales	125	114	103
Cultures industrielles (Colza Diester)	NC	NC	NC
Légumes secs	2	0	0
Fourrages en culture principale	37	10	72
Superficie toujours en herbe	916	462	305
Légumes frais	NC	NC	NC
Jachères + jardins familiaux	17	9	1
Superficie Agricole Utilisée	1132	614	512
Terres labourables	192	135	189
<b>WOUSTVILLER</b>	<b>1970 (Ha)</b>	<b>1979 (Ha)</b>	<b>1988 (Ha)</b>
Céréales	106	182	156
Cultures industrielles (Colza Diester)	2	16	50
Légumes secs	3	2	0
Fourrages en culture principale	46	60	128
Superficie toujours en herbe	342	302	189
Légumes frais	4	1	0
Jachères + jardins familiaux	15	4	9
Superficie Agricole Utilisée	522	569	530
Terres labourables	173	265	341

#### Zone Natura 2000

Au sein du site d'intérêt communautaire, l'espace agricole sépare les zones humides et marécageuses du bois du Furstwald et représente 19,92 hectares. Les espaces prairiaux y sont majoritaires avec 19,49 Ha contre 0,43 Ha de cultures.

### B.3.2 Les Plantations

Ces pratiques sont très réduites au sein de la zone Natura 2000. Quelques prairies humides ont été plantées en Epicéas et deux peupleraies sont visibles à l'extrême Est du site.

## II.B.4 Les activités de loisirs

### B.4.1 La chasse

Les dispositions relatives à la législation de la Chasse sont inscrites au titre 1<sup>er</sup> du Livre III du Code Rural.

Dans le cas du département de la Moselle, comme en Alsace, les dispositions relèvent du Droit dit Local avec les articles L.229-2 à L.229-15 du Code Rural. Les droits de chasse sur les terres et les eaux sises sur le territoire d'une commune sont regroupés dans un ensemble appelé habituellement « Chasse Communale » dont la gestion est organisée par la commune, la chasse étant louée pour neuf ans par adjudication publique ou appel d'offres. Les dernières adjudications sont intervenues en 1997.

Tableau N°7 : Données.

Commune	N° de lot	Adjudicataire	Superficie du lot
Ippling	Lot unique	M. Magnani	291 Ha
Woustviller	Réserve N°5	M. Schitter	53 Ha
Sarreguemines	Lot N°1	M. Del Bianco	484 Ha

Tableau N°8 : principaux tableaux de chasse réalisés sur les lots de Chasse (Chiffres 99)

Commune	Sanglier	Chevreuril	Renards
Ippling	NC	9	NC
Woustviller	NC	5	NC
Sarreguemines	Env. 5	9	Env. 15

### B.4.1 Randonnées – Promenades

Actuellement, le site n'est inclus dans aucun circuit de randonnée et n'est traversé par aucun GR. Aucun sentier ne permet d'y circuler aisément pour en faire le tour complet et les seuls accès sont le chemin d'exploitation qui traversent le Spitzwald depuis Ippling, au Nord, ou le chemin qui part de la RD 174, à l'Ouest.

## II.B.5 Programmes collectifs et interventions publiques

### B.5.1 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.)

Elaboré en application de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, le S.D.A.G.E. du Bassin Rhin-Meuse détermine, à l'échelle du bassin, les orientations en matière de gestion de l'eau, les objectifs de quantité et de qualité des eaux, ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre. Il constitue également un instrument juridique dont la mise en œuvre doit s'appuyer sur les mesures réglementaires existantes.

La préservation des zones humides remarquables constitue un des objectifs fondamentaux du SDAGE dans le cadre de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine « Eau ».

Le site du marais d'Ippling a été répertorié comme « zone humide d'intérêt écologique exceptionnel national ».

### B.5.2 Le Plan d'Occupation des Sols(P.O.S)

Les trois communes sont dotées d'un tel document d'urbanisme. A l'exception de Woustviller où le site s'inscrit dans en zone Nc, les autres communes ont inscrit le vallon en zone Nd.

### B.5.2 Gestion par le Conservatoire des Sites Lorrains

#### **\* Le plan de gestion biologique**

Dans le cadre de ses actions de préservation du site engagées depuis plus de 14 ans, le Conservatoire des Sites Lorrains a établi un plan de gestion biologique sur les parcelles qu'il protège en 1996. Il a été validé par le Conseil Scientifique du Conservatoire des Sites Lorrains le 14 mars 1997 et a été présenté aux Conseils Municipaux des trois communes concernées. Ce plan est prévu pour une durée de 5 ans, lors de sa révision en 2001, les conclusions du Document d'Objectifs validées par le Comité de Pilotage seront intégrées.

#### **\* Les objectifs à long terme**

- 1 - Conserver et favoriser les habitats et les espèces rares de la tourbière alcaline
- 2 - Restaurer et maintenir la diversité des habitats et des espèces du vallon
- 3 - Assurer la qualité paysagère et écologique du vallon
- 4 - Intégrer la protection du site dans le contexte local

#### **\* Les objectifs du plan de gestion**

- 1.1. Favoriser l'expression des habitats pionniers de la tourbière alcaline : les molinaies à Carex et leurs populations d'espèces rares
- 1.2. Conserver la zone d'extension de la Cladiaie comportant une population dense
- 1.3. Faire régresser la colonisation forestière des aulnes et des saules
  
- 2.1. Achever la maîtrise foncière ou d'usage de la partie aval du vallon
- 2.2. Poursuivre l'entretien des molinaies oligotrophes et des prairies mésophiles
- 2.3. Restaurer les cariçaies eutrophisées du fond de vallon
- 2.4. Conserver l'intérêt entomologique du vallon
- 2.5. Favoriser l'intérêt avifaunistique du vallon

- 3.1. Débuter la maîtrise foncière ou d'usage de partie amont du vallon
  - 3.2. Entretien et compléter les ripisylves le long de l'Altwiesenbach et de Woustviller
  - 3.3. Conserver le degré d'ouverture des friches arbustives
  - 3.4. Implanter un réseau de haies transversales à l'axe du vallon
- 
- 4.1. Sensibiliser et impliquer les habitants des trois communes concernées et les ayant droits
  - 4.2. Informer le public sur le site

### **III.A Hiérarchisation des Habitats et des Espèces d'intérêt communautaire**

#### **III.A.1 Méthodologie**

La hiérarchisation des habitats communautaires et des espèces se doit d'être un préalable à la définition des enjeux en terme de conservation et d'actions. A cette fin, une méthodologie a été définie en s'appuyant sur celle qui fut utilisée par le Conservatoire des Sites Lorrains lors de la réalisation des inventaires d'Espaces Naturels Sensibles pour les départements 54, 55 et 88 (C.S.L. 1993, C.S.L. 1995).

Cette méthode de bioévaluation fut développée pour les sites naturels sur la base de 8 critères d'ordre biologique et écologique classiquement utilisés par la communauté scientifique internationale et conseillés par le Muséum National d'Histoire Naturelle (G. Barnaud, 1991). A ces critères sont attribués 4 niveaux de valeur représentés par 1 à 4 astérisques (\*) dans le sens croissant du niveau d'intérêt. Le cumul du nombre d'étoiles pour l'ensemble des critères permet alors de définir un niveau de valeur générale (dans le cas de la bio-évaluation des sites naturels trois niveaux de valeurs furent utilisés en Lorraine : Local, Régional et National). Bien que présentant des limites de validité scientifique sensu-stricto, cette méthode et les applications qui en furent faites, ont été validées par le Conseil Scientifique du Conservatoire des Sites Lorrains.

Reprenant le principe de cette méthode de bioévaluation, une méthode particulière fut adaptée pour procéder à la bioévaluation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000 des marais de Pagny-sur-Meuse.

#### **III.A.2 Evaluation et hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire**

##### **A.2.1. Méthodologie de hiérarchisation des habitats**

Pour les 5 habitats d'intérêt communautaire, 5 critères de bioévaluation sont utilisés :

##### **- l'intérêt floristique et ou faunistique de l'habitat**

Ce critère tient compte de la présence d'espèces végétales ou animales à grande valeur biologique c'est à dire, des espèces inscrites sur les Livres Rouges (Listes officielles des espèces menacées) et des espèces bénéficiant du statut d'espèces protégées au titre de la Loi sur la protection de la Nature de 1976 ou au titre de conventions internationales ratifiées par la France comme les Directives Oiseaux et Habitats,

- **la rareté et l'originalité de l'habitat pour la Lorraine et la France**

Le critère de rareté s'appuie sur le nombre de sites lorrains comportant le type d'habitat et sur une connaissance globale de sa présence en France. Le critère d'originalité fait référence à la spécificité des conditions écologiques ou biologiques d'un type d'habitat (ainsi pour la Lorraine, les types d'habitats les plus originaux sont les habitats halophiles continentaux naturels des vallées de la Seille et de la Nied, sites uniques pour la France).

- **la typicité et représentativité de l'habitat**

La typicité et la représentativité d'un habitat expriment son degré d'expression et de conservation par rapport à l'état optimal connu pour cet habitat en région Lorraine et plus généralement à travers la bibliographie nationale.

- **la superficie de l'habitat**

Ce critère de superficie est évalué par rapport aux superficies connues à l'échelle départementale, régionale et nationale pour le type d'habitat concerné.

- **la fragilité naturelle de l'habitat**

Ce critère fait référence aux conséquences de l'évolution naturelle ou spontanée sur l'habitat, en matière de dégradation soit par concurrence d'autres habitats (colonisation par des plantes herbacées hautes, par des arbustes ou par des arbres), soit par conséquences d'actions anthropiques (plantations, travaux hydrauliques, travaux agricoles...).

A.2.2. Résultats de la hiérarchisation des habitats

– Annexes tableaux – Tableau N°5 – Evaluation et hiérarchisation des habitats

Tableau N° 9 : Tableau synthétique des résultats de la hiérarchisation

Code EUR 15	Habitats	Evaluation globale	Niveau de priorité
<b>*7210</b>	Marais à <i>Cladium mariscus</i>	<b>15</b>	<b>1</b>
<b>7230</b>	Tourbière basse alcaline	<b>15</b>	<b>1</b>
<b>6410</b>	Prairies mésohygrophiles à <i>Molinie</i>	<b>13</b>	<b>2</b>

\* Habitats prioritaires à la Directive Habitats

L'habitat constituant la priorité absolue d'intervention est celui de tourbière basse alcaline qui du fait de sa faible superficie est très sensible à tous les changements. La priorité est légèrement moindre pour les végétations à *Cladium* qui sont très denses et assez étendues. Les prairies mésohygrophiles à *Molinie* ne sont pas aussi prioritaires que les habitats précédents mais doivent tout de même prises en compte.

### **III.A.3. Evaluation et hiérarchisation des espèces d'intérêt communautaire**

#### A.3.1. Méthodologie de hiérarchisation des espèces

A l'instar des habitats, une priorité doit être définie parmi les espèces d'intérêt communautaire afin de hiérarchiser les objectifs de conservation et les actions y afférentes.

Cinq critères ont été retenus pour éclairer une telle évaluation :

- **la rareté absolue de l'espèce en Lorraine et en France,**

Ce critère mesurable s'appuie sur le nombre de stations connues en Lorraine et en France. Ainsi pour le *Liparis de Loesel*, seulement 3 stations sont présentes en Lorraine cependant qu'environ cinquante stations sont répertoriées en France.

- **l'exigence de l'espèce en terme d'habitat en Lorraine et en France,**

Ce critère fait référence au(x) type(s) d'habitat(s) où l'espèce se développe. Soit l'espèce est très exigeante et ne croît que dans 1 à 2 types d'habitats qui peuvent ou non être rares et à un stade de typicité élevé. Soit l'espèce est peu exigeante et pourra occuper plusieurs types d'habitats communs.

- **la stabilité de la population sur le site,**

Ce critère est illustré par la présence de l'espèce depuis plusieurs décennies, voir siècles (sous réserve d'inventaires historiques fiables).

- **les effectifs de la population sur le site**

Au delà de la stabilité dans le temps de la population, les effectifs actuels sont aussi un critère de capacité de conservation de l'espèce dans le site. De forts effectifs sont un atout cependant que quelques individus peuvent se révéler insuffisants pour garantir la survie de l'espèce (seuils différents selon les espèces).

- **la représentativité du site pour cette espèce**

Ce critère explicite l'importance du site Natura 2000 pour la conservation de l'espèce tant en Lorraine qu'en France. Cette appréciation est liée à la stabilité de la population, aux effectifs actuels, au degré de conservation de son ou ses habitats dans le site.

#### A.3.2. Résultats de la hiérarchisation des espèces

*– Annexes tableaux – Tableau N°6 – Evaluation et hiérarchisation des espèces*

Le *Liparis de Loesel* se détache nettement des trois autres espèces avec une priorité absolue en terme de préservation. Le *Damier de la Succise* constitue une espèce de moindre priorité mais qui ne doit pas être négligée et pour l'habitat de laquelle des mesures doivent être envisagées. Le *Cuivré des marais* et la *Pie-grièche écorcheur* représentent les espèces de moindre priorité.

**Tableau N°10 : Synthèse de la hiérarchisation des espèces**

Code Natura 2000	Nom vernaculaire des Espèces	Evaluation globale	Niveau de priorité
1903	Liparis de loesell	16	1
1065	Damier de la Succise	11	2
1060	Cuivré des marais	8	3
A340	Pie grièche écorcheur	9	3

### **III.B. Menaces et Enjeux**

#### **III.B.1 Menaces et enjeux concernant le site**

*– Annexes Tableaux – Tableau N°7 – Evaluation de l'intensité des menaces concernant les habitats*

Au-delà des menaces spécifiques aux habitats et aux espèces, il est important de distinguer des menaces qui interviennent au niveau global sur l'ensemble du site d'intérêt communautaire et concernent donc son environnement immédiat.

##### B.1.1 Dégradation quantitative et qualitative du système hydraulique

Le site étant une zone humide, il est particulièrement sensible à toute action pouvant en modifier le fonctionnement hydraulique qui est relié autant à la nappe sous jacente qu'à la source artésienne qui alimente la tourbière.

- La dégradation quantitative et qualitative de la source artésienne alimentant la tourbière aurait des conséquences désastreuses pour le maintien des habitats. Il apparaît que la source est légèrement excentrée par rapport à la tourbière, et cette dernière est alimentée par des remontées plus diffuses, dont on ne connaît pas actuellement assez bien le fonctionnement global pour estimer correctement la portée d'une telle menace.
- En plus de la nappe et de cette source, des ruisseaux assurent une alimentation du site, si ils n'abritent aucune espèce ou habitat d'intérêt communautaire, ils participent activement au fonctionnement hydraulique global de la zone humide. Il est donc capital de les intégrer à la réflexion sur la conservation du site.

##### B.1.2 Intensifications des pratiques agricoles et déprise

- Une des première menaces est reliée aux activités agricoles au sein du Site d'Intérêt Communautaire. Les zones à vocation agricoles qui ceignent les habitats de zones humides jouent un rôle important dans leur alimentation en eau essentiellement en terme de qualité.

De plus les prairies oligotrophes, qu'elles soient à tendance xérophiles ou hygrophiles, constituent des habitats d'intérêt communautaire à préserver.

- L'abandon des terres agricoles constitue tout autant une menace que l'intensification des pratiques en ce sens qu'en l'absence de gestion des zones humides, les ligneux reprennent rapidement le dessus. Cette problématique est illustrée par les quelques groupes de parcelles actuellement en friche arborescente.

L'ensemble de ces arguments plaide donc pour une poursuite et une adaptation des pratiques agricoles aux objectifs de préservation de ces espaces.

### B.1.3 Dégradation de l'environnement écologique et paysager

- Sylviculture : le site s'insère entre deux massifs forestiers assez importants que sont le Spitzwald et le Furstwald. Si ces sites ne font pas partie du Site d'Intérêt Communautaire, ils jouent quand même un rôle dans son fonctionnement hydraulique ainsi que dans la perception paysagère que l'on peut en avoir. Des prescriptions doivent être proposées pour adapter les pratiques sylvicoles aux objectifs de préservation du site
- Développement urbain : bien qu'il soit actuellement isolé au sein du vallon de l'Altwiesenbach, le Site d'Intérêt Communautaire n'est pas très loin d'un bassin d'habitation important constitué par l'agglomération de Sarreguemines. Des projets de développement urbains et des voies de communications tels le réseau vert pourraient éventuellement avoir des incidences sur la préservation du site à long terme. Une synergie devra être établie pour harmoniser ces projets avec les objectifs de préservation du site.
- Loisirs et tourisme : la problématique posée par une éventuelle augmentation de la fréquentation du site est liée à la précédente. Si le problème ne se pose pas encore aujourd'hui, il faut l'envisager à l'avenir. La seule fréquentation actuellement visible sur le site est celle liée à la pratique de la chasse qui se traduit par de nombreux miradors disséminés sur l'ensemble du périmètre.
- Cohérence du périmètre : une partie du vallon de l'Altwiesenbach est actuellement exclue du périmètre d'intérêt communautaire. Cette partie pourrait cependant être intéressante pour une meilleure cohérence des mesures de conservation. Il s'agit en majorité d'espaces agricoles qui ont été soumis au régime forestier et doivent faire l'objet d'un reboisement. Des prescriptions seront apportées pour une conduite des opérations de reboisement en adéquation avec les objectifs de conservation du site.

### **III.B.1 Menaces et enjeux concernant les habitats**

*– Annexes Tableaux – Tableau N°8 – Evaluation de l'intensité des menaces concernant les habitats*

*– Annexes Schémas - Schéma N°1 – Hiérarchisation des menaces concernant les Habitats*

Pour chaque habitat, les différentes menaces sont représentées par le schéma N°1 joint en annexe. Pour chaque habitat, l'intensité de la menace est précisée par trois niveaux : forte (flèche rouge), moyenne (flèche bleue) ou faible (flèche verte).

Cette intensité de menace par habitat Est évaluée sur la base de trois critères :

- la vitesse de la dégradation engendrée (rapide ou lente),

- les conséquences sur l'habitat en terme de dégradation (importante ou faible)
- la capacité à contrer ou contrôler la dégradation par le biais d'une gestion adéquate (non ou oui).

Deux grandes problématiques peuvent être identifiées pour les habitats :

- Une problématique agricole qui peut avoir une incidence forte sur la conservation des habitats. La première menace concerne la tourbière et réside dans l'eutrophisation générale du système hydraulique par l'intensification des pratiques agricoles. Cette augmentation du niveau trophique général de l'ensemble du système pourrait contaminer la source à terme. La seconde menace concerne les prairies et tient dans une intensification des pratiques agricoles qui se traduirait par un retournement des prairies ou un engraissement de ces milieux. La troisième menace concerne encore les prairies et se traduit à l'inverse de la précédente par un abandon de l'activité agricole qui causerait inéluctablement un enrichissement important dans les 10 ans qui suivent l'abandon.
- Une problématique de dynamique naturelle qui se traduit par une colonisation par les ligneux, la cladiaie ou les phragmites et qui concerne les habitats de la tourbière alcaline.

### **III.B.2 Menaces et enjeux concernant les espèces**

– *Annexes Tableaux – Tableau N°9 – Evaluation de l'intensité des menaces concernant les espèces*

– *Annexes Schémas - Schéma N°2 – Hiérarchisation des menaces concernant les Espèces*

Pour chaque espèce, les différentes menaces sont représentées par le schéma N°2 joint en annexe. Pour chaque menace par espèce, l'intensité de la menace est précisée par trois niveaux : forte (flèche rouge), moyenne (flèche bleue) ou faible (flèche verte).

Cette intensité de menace par espèce est évaluée sur la base de trois critères :

- l'imminence de la menace (possible, probable ou certaine),
- les conséquences sur la survie de l'espèce (importante ou faible)
- la capacité à compenser par le biais d'une gestion adéquate (non ou oui).

Les menaces pesant sur les espèces communautaires correspondent majoritairement à la régression de leurs habitats ou à la dégradation de leurs qualités :

- Fermeture des cariçaies basses par les ligneux
- Réduction des prairies oligotrophes pour le Damier
- Fauche à des dates non favorable pour le Cuivré

### **III.C. Conclusions**

A l'issue de l'analyse de la hiérarchisation des habitats et des espèces ainsi que des menaces, il ressort clairement que :

- Les habitats d'intervention prioritaire sont les végétations de tourbière basse alcaline qui regroupent les tourbières à Carex de Davall et les cladiaies.
- L'espèce prioritaire est le Liparis de Loesel, avec, dans une moindre mesure le Damier de la Succise.
- L'abandon de la gestion agricole actuelle des prairies mésoxérophiles oligotrophes induirait une colonisation rapide de ces milieux sous l'action de la dynamique végétale, les formations pré-forestières (Fourrés épineux) prenant le dessus à moyen terme.
- Le remplacement des espaces prairiaux sur le pourtour de la tourbière et du marais par des cultures engendrerait une dégradation de la qualité des eaux de la nappe et des ruisseaux fortement préjudiciable au maintien des habitats d'intérêt communautaire. Le maintien des surfaces en herbe est une garantie de qualité des eaux vis à vis de la présence des substances utilisées. La protection des seuls secteurs de tourbière alcaline et de marais n'est pas une garantie suffisante pour la sauvegarde des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. De plus les prairies constituent des habitats de l'annexe I la Directive 92/43 (Prairies mésohygrophiles à Molinie) et des habitats d'espèces de l'annexe II de cette même Directive (Prairies mésoxérophiles oligotrophes). Il est évident que le retournement de ces prairies est une destruction directe de ces milieux.

La définition des propositions s'appuiera donc sur la nécessité de raisonner à deux échelles spatiales distinctes :

- **l'ensemble du site**, avec des problématiques communes aux espèces et habitats.
- **l'habitat ou l'espèce** (plus précisément l'habitat de l'espèce) dont la conservation de chacun implique des propositions spécifiques,

## IV - QUATRIEME PARTIE : LES PROPOSITIONS

### **IV.A Définition des objectifs de gestion**

#### **IV.A.1 Objectifs de gestion pour le site**

– Annexes tableaux – Tableau N°10 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion pour l'ensemble du site

Objectif généraux du DocOb	Objectifs à long terme
Maîtrise du contexte général d'alimentation de la zone humide	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Garantir la qualité et la quantité des apports d'eau alimentant l'ensemble du site</li> <li>➤ Assurer la préservation des zones humides hors habitats communautaires</li> </ul>
Adapter les pratiques agricoles aux objectifs de préservation du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assurer la qualité biologique des espaces prairiaux</li> </ul>
Prendre en compte l'environnement écologique et paysager du Site d'Intérêt Communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Garantir des pratiques sylvicoles intégrant les objectifs de préservation du site</li> <li>➤ Assurer la cohérence du périmètre du Site d'Intérêt Communautaire.</li> <li>➤ Veiller à la prise en compte du S.I.C par les programmes de développement</li> </ul>

#### **IV.A.2 Objectifs de gestion par habitat**

– Annexes tableaux – Tableau N°11 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par habitats

Le tableau suivant synthétise les objectifs de gestion pour chaque habitat tel que défini dans les fiches descriptives d'habitats ainsi que dans le tableau N°6.

Habitats communautaires	Code Corine-biotopes	Code EUR 15	Objectifs à long terme
Tourbières basses alcalines	54.2	7230	➤ Garantir la pérennité des tourbières basses à Carex davalliana
Marais calcaires à Cladium mariscus	53.3	*7210	➤ Maintenir et favoriser l'expression des Cladiaies denses
Prairie à Molinie oligotrophes	37.31	6410	➤ Préserver cet habitat en l'état

### IV.A.3 Objectifs de gestion par espèces

Annexes tableaux – Tableau N°12 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par Espèces

Espèces d'intérêt communautaire	Code Directives	Objectifs à long terme
Liparis de loesel	1903	➤ Favoriser la population de Liparis de Loesell
Damier de la Succise	A081	➤ Garantir la pérennité de la population
Cuivré des marais	1060	➤ Assurer la conservation d'une population viable
Pie-grièche écorcheur	1065	➤ Assurer la conservation de la petite population

### IV.A.4 Objectifs de gestion par thème

#### \* Objectifs SITE

1. Connaître le fonctionnement de l'alimentation en eau de la zone humide
2. Garantir la qualité et la quantité des apports hydrauliques de l'ensemble du site
3. Assurer la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du Site d'Intérêt Communautaire.
4. Préserver la diversité des habitats et espèces de l'ensemble du site

#### \* Objectifs AGRICULTURE

1. Favoriser le maintien des espaces prairiaux par la mise en œuvre de Contrats Natura 2000 et, si possible, de Contrats Territoriaux d'Exploitations
2. Encourager le retour à l'herbe de la culture par la mise en œuvre de Contrats Territoriaux d'Exploitation.

#### \* Objectifs PEDAGOGIE et TOURISME

#### 1. Sensibilisation au patrimoine naturel

Sensibiliser le public local à la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000 par la réalisation d'animations pédagogiques auprès de scolaires et de groupes d'adultes des communes de Ipping, Sarreguemines et Woustviller.

#### 2. Activités touristiques

La fragilité importante du site ne plaide guère en faveur d'une ouverture au public de manière importante. Aucune réalisation pédagogique importante n'est donc à prévoir et développer.

## **IV.B Proposition des opérations**

Considérant les 3 niveaux d'intérêt des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et considérant les 3 niveaux de menaces les concernant, toutes les opérations proposées sont dotés d'un niveau de priorité :

**1 – Indispensable**

**2 – Nécessaire**

**3 – Souhaitable.**

Cette hiérarchisation des priorités des opérations permettra d'affecter au mieux les enveloppes budgétaires allouées afin de garantir au mieux la conservation des habitats et des espèces.

### **IV.B.1 Proposition d'opération de Gestion pour l'ensemble du Site**

*Tableau N°10 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion pour l'ensemble du site*

#### **SI00 – Exécution du Document d'Objectifs**

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre: CSL

Niveau de priorité : Indispensable

Descriptif :

La mise en œuvre des différentes opérations prescrites dans le Document d'Objectif requière un travail d'animation de projet dont le coût n'est pas inclus dans chaque opération. En conséquence afin de garantir l'application de l'ensemble des opérations, il importe de créer une opération spécifique « exécution du Document d'Objectifs ».

Les missions dévolues à cette opération sont listées comme suit :

- Négociation des maîtrises foncières,
- Négociations des échanges d'exploitation,
- Suivi des contrats Natura 2000, des CMD et autres contrats agricoles types C.T.E
- Suivi des travaux de gestion ou d'entretien
- Mise en œuvre et suivi des études scientifiques
- Réalisation annuelle d'un bilan des réalisations de l'année N et un projet prévisionnel pour l'année N+1.

*Evaluation du coût selon les années de programmation :*

❖ 2001 :	<b>→78 936,00 Francs</b>
❖ 2002 :	<b>→81 567,20 Francs</b>
❖ 2003 :	<b>→78 936,00 Francs</b>
❖ 2004 :	<b>→73 673,60 Francs</b>
❖ 2005 :	<b>→73 673,60 Francs</b>
❖ 2006 :	<b>→71 042,40 Francs</b>

## **SI01 – Réaliser une étude de la micro-topographie de la tourbière alcaline**

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre: Cabinet Lambert - 4 rue du Chalet - 67260 Sarre Union – 03.88.00.21.21

Descriptif : Cette étude s'inscrit dans le cadre des recherches globales sur la connaissance du fonctionnement hydraulique de la tourbière. Elle nécessite de connaître avec exactitude le microrelief de cette dernière. Elle consistera en 16 points dont l'altimétrie sera relevée par un géomètre au centimètre près.

*Année(s) de programmation* : 2003

*Evaluation du coût* : ➔ **5 980,00 Francs**

## **SI02 – Réaliser une étude hydrogéologique**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre: ANTEA– 1, rue du Parc de Brabois - 54500 Vandoeuvre – 03.83.44.81.44

Descriptif : cette étude vise à déterminer le mode de fonctionnement de l'alimentation globale de la tourbière et son bassin d'alimentation général. Cette étude permettra de dresser le régime hydraulique, de décrire le contexte géologique, de rechercher la présence d'autres sources et de réaliser un bilan hydro-chimique du fonctionnement.

*Année(s) de programmation* : 2002

*Evaluation du coût* : ➔ **112 000,00 Francs** (Devis du 30/11/00 – aff. suiv. par : Yves Babot)

## **SI03 – Mettre en place un suivi piézométrique sur l'ensemble de la tourbière alcaline**

Niveau de priorité : indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre: C.S.L (sous traitance à Géomètre)

*Descriptif* : Afin de mesurer les variations annuelles de la nappe de la tourbière alcaline, des piézomètres seront posés en divers endroits de celle-ci :

- 1) Pose de 6 piézomètres en P.V.C doublé de géotextile : Ø 8 cm , H 2 m.
- 2) Intervention d'un géomètre pour coter le positionnement des piézomètres.
- 3) Effectuer un relevé mensuel de la hauteur de la nappe.

*Année(s) de programmation* :

- ❖ 2002 : pose des piézomètres et 12 journée de relevés.
- ❖ 2003 à 2006 : 6 journées de relevés par an.

*Evaluation du coût* :

- ❖ 2002 : Pose et relevés, incluant géomètre et fabrication ➔ **30 948,00 Francs**
- ❖ 2003 à 2006 : 4X12 journée(s) à 2631,2 F ➔ **126 297,60 Francs**

## **SI04 – Effectuer une cartographie pédologique de la zone humide**

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre: C.S.L

*Descriptif* : Le but de cette étude est d'analyser les différents types de sols présents sur la zone humide en réalisant une étude fine au niveau de la tourbière alcaline et un peu plus grossière pour les groupements marécageux. Les carottages seront effectués par le Conservatoire des Sites Lorrains et côtés par un géomètre.

*Année(s) de programmation* : 2003

*Evaluation du coût* : ➔ **5 980,00 Francs**

## **SI05 – Effectuer une campagne d'analyses physico-chimiques et d'IBG / IQBG**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre: AREA - 12 bis rue de Saulny – 57140 Plesnois – Tel : 03.87.51.32.44

*Descriptif* : Cette étude portera sur 3 stations concernant le ruisseau de l'Altwiesenbach, en amont de l'étang, ce même ruisseau en partie aval et le ruisseau de Woustviller. La campagne de mesure sera réalisée au cours d'une période de temps sec, en étiage. Les mesures porteront sur l'hydrométrie, la physico-chimie et l'hydrobiologie. Une option permet éventuellement de rechercher les micro-polluants organiques et les métaux ou métalloïdes.

*Année(s) de programmation* : 2002

*Evaluation du coût* :

❖ 2002 : option sans les métaux lourds

➔ **35 880,00 Francs**

❖ 2002 : option incluant les métaux lourds

➔ **40 600,00 Francs**

(Devis en date du 23/11/00, aff. suiv. par : Pierre Paris)

## **SI06 – Effectuer une coupe sélective de la ripisylve le long de l'Altwiesenbach, éliminer les Aulnes**

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre: LPO – Arche de Haye – 54840 Velaine-en-Haye – Tel : 03.83.23.31.46

*Descriptif* : Cette opération a pour but de rouvrir ponctuellement les berges du ruisseau de l'Altwiesenbach et surtout d'éliminer la menace constituée par les Aulnes. Cette démarche nécessite une autorisation préalable des propriétaires des parcelles riveraines.

*Année(s) de programmation* : 2004

*Evaluation du coût* : ➔ **17 940,00 Francs**

## **SI07 – Etudier l’opportunité de la réalisation d’un curage du ruisseau de Woustviller**

Niveau de priorité : Souhaitable  
Maître d’ouvrage : DIREN Lorraine  
Maître d’œuvre: C.S.L

*Descriptif*: Selon les résultats donnés par l’étude prévue en SI05, cette opération a pour but d’étudier la nécessité ou pas d’effectuer une campagne de curage des boues du ruisseau lors de la reconduction du Document d'Objectifs après 2006.

*Année(s) de programmation* : 2004

## **SI08 – Renaturer les rives du ruisseau de Woustviller en plantant des arbres sur les berges**

Niveau de priorité : Souhaitable  
Maître d’ouvrage : DIREN Lorraine  
Maître d’œuvre: LPO – Arche de Haye – 54840 Velaine-en-Haye – Tel : 03.83.23.31.46

*Descriptif*: Cette opération a pour but de souligner le linéaire du ruisseau de Woustviller, actuellement invisible sur le plan paysager. Ces plantations ont aussi pour intérêt de créer des zones de frayères pour la faune piscicole. Les essences excluront l’Aulne et le peuplier noir pour privilégier les Saules blancs et Saules boules.

*Année(s) de programmation* : 2005

*Evaluation du coût* : ➔ **9 568,00 Francs**

## **SI09 – Faisabilité de protection réglementaire : A.P.B ou R.N.V**

Niveau de priorité : Indispensable  
Maître d’ouvrage : DIREN Lorraine  
Maître d’œuvre: DIREN Lorraine

*Descriptif*: La zone humide a déjà fait l’objet de projets de création d’étangs et des boues de stations d’épurations y ont été étendues. Les mesures contractuelles envisagées dans le présent Document d'Objectifs ne permettent pas de garantir que de telles pratiques ne se reproduisent pas à l’avenir. La prise d’un A.P.B ou l’instauration d’une Réserve Naturelle Volontaire peuvent donner un aspect réglementaire à la conservation du site et permet de prévenir tout projet de dégradation par des moyens juridiques. La prise de l’A.P.B se justifie pour la préservation d’espèces comme le Liparis de Loesel, le Cuivré des marais, le Damier de la Succise et toutes les autres espèces de plantes ou d’animaux préservés présentes sur le site. Cet Arrêté devra interdire :

- La création de plans d’eaux
- Le pompage dans les nappes
- Les travaux hydrauliques susceptibles de porter atteinte à l’intérêt scientifique et esthétique du site.
- La pénétration hors études scientifiques sur les parcelles où se trouve la tourbière.
- La cueillette des plantes hors gestion biologique et agricole
- L’épandage des boues de stations d’épuration dans le périmètre Site d’Intérêt Communautaire.

*Année(s) de programmation* : 2001

## SI10 – Obtenir la maîtrise foncière ou d’usage des parcelles de marais selon opportunités

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d’ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d’œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains.

*Descriptif* : L’acquisition des parcelles de marais devrait permettre d’appliquer de manière plus efficace les mesures de gestion des habitats préconisés par le présent Document d’Objectifs. Au vu de la qualité des milieux les coûts devraient avoisiner entre 50 et 150 Francs l’are. L’estimation financière inclut les frais de notaire et éventuellement, si les surfaces sont importantes, de SAFER.

*Parcelles* :

Commune	Section	Parcelle	Superficie
Sarreguemines	34	15	0,4392
Sarreguemines	34	17	1,0320
Sarreguemines	34	18	0,1734
Sarreguemines	34	19	2,6368
Sarreguemines	34	43	0,2445
Sarreguemines	34	44	0,2672
Sarreguemines	34	45	0,1399
Sarreguemines	34	46	0,2325
Sarreguemines	34	47	0,1078
Sarreguemines	34	48	0,4450
Sarreguemines	34	49	0,4530
Sarreguemines	34	50	0,2171
Sarreguemines	34	51	0,1226
Sarreguemines	34	52	0,1133
Sarreguemines	34	53	0,1460
Sarreguemines	34	54	0,1460
Sarreguemines	34	55	0,0907
Sarreguemines	34	56	0,1312
Sarreguemines	34	57	0,0928
Sarreguemines	34	58	2,0160
Sarreguemines	36	1	0,2865
Sarreguemines	36	2	0,5415
Sarreguemines	36	28	0,1695
Sarreguemines	36	29	0,0000
Sarreguemines	36	3	0,1327
Sarreguemines	36	32	0,1735
Sarreguemines	36	33	0,1413
Sarreguemines	36	34	0,1347
Sarreguemines	36	37	0,1534
Sarreguemines	36	39	0,0950
Sarreguemines	36	4	0,0000
Sarreguemines	36	40	0,1643
Sarreguemines	36	41	0,1582
Sarreguemines	36	43	0,1583
Sarreguemines	36	43	0,2485
Sarreguemines	36	44	0,2447
Sarreguemines	36	45	0,2261
Sarreguemines	36	46	0,2160
Sarreguemines	36	47	0,0998

Commune	Section	Parcelle	Superficie
Sarreguemines	36	5	0,2765
Sarreguemines	36	9	0,2010
			<b>13,0685</b>

*Année(s) de programmation* : Les années d'acquisition et les propositions découleront de l'animation qui sera initiée en 2001, il est donc raisonnable de les prévoir vers 2003 pour les premières.

*Evaluation du coût* :

- ❖ 2001 : proposition sur 0,2882 hectares soit : ➔ **5 382,00 Francs**
- ❖ de 2003 à 2006 : ➔ **300 000,00 Francs**

### **SI11 – Etudier l'utilisation du pâturage pour l'entretien à terme de la zone humide**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains.

*Descriptif* : Les cariçaiques marécageuses et les roselières qui occupent le fond du vallon sont en forte voie de banalisation, un entretien par fauche est recommandé au HA02 et ES09-ES10 mais il est intéressant d'étudier les potentialités de restauration de ce milieu par l'intervention de chevaux de type Konik Polski, à l'instar de ce qui est pratiqué à Pagny-sur-Meuse.

*Année(s) de programmation* : 2003

### **SI12 – Signature de contrats Natura 2000 individuels par les exploitants des prairies oligotrophes : Mme Schmitt-Lang et M. Savard**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d'œuvre: DDAF de la Moselle

*Descriptif* : Le cahier des charges adapté à ces prairies maigres de fauche qu'il s'agisse de molinaies oligotrophes ou de prairies mésoxérophiles est le suivant :

- Fauche à compter du 15 juin
- Pas d'apports d'amendements organiques
- Pas d'apports d'engrais N,P,K ou autres fertilisants.
- Interdiction de tous produits phytosanitaires.
- Interdiction de mise en culture incluant tous travaux de labour, sous-solage, hersage du sol, drainage et création de fossés.

Le coût de ce Contrat est basé sur les mesures C.T.E 29 et 31 validées par l'arrêté n°2000/DDAF-3-061 définissant le CTE type 6.

*La signature de ces contrats n'est possible que si les exploitants s'engagent par ailleurs à ne pas contracter de C.T.E durant la durée des Contrats Natura 2000.*

*Année(s) de programmation* : 2001 à 2006

*Evaluation du coût :*

- ❖ Coût annuel : Mesure 29 (600 F. + 450 F.) et Mesure 31 (200 F.) auxquelles s'ajoute un bonus de 250 F (20%) pour les sites Natura 2000 soit **1500 Francs par hectare**  
Mme Geneviève Schmitt – Lang **→13 000,00 francs par an**  
M. Julien Savard **→10 000,00 francs par an**

### **SI14 – Signature de contrats Natura 2000 individuels hors habitats d'intérêt communautaires**

Niveau de priorité : Souhaitable  
Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine  
Maître d'œuvre: DDAF de la Moselle

*Descriptif* : Le cahier des charges adapté à ces prairies maigres de fauche qu'il s'agisse de molinaies oligotrophes ou de prairies mésoxérophiles est le suivant :

- Fauche à compter du 15 juin
- Fertilisation organique limitée à 65 unités N
- Fumure minérale moyenne limitée à 60-60-60.
- Chargement moyen annuel limité à 1,8 UGB/Ha sur les Surfaces Toujours en Herbe et Prairies Permanentes.

Le coût de ce Contrat est basé sur les mesures C.T.E 29 et 31 validées par l'arrêté n°2000/DDAF-3-061 définissant le CTE type 6.

*Année(s) de programmation* : 2002 à 2006

*Evaluation du coût :*

- ❖ Coût annuel : Mesure 29 (600 F.) et Mesure 31 (200 F.) soit **→ 800 Francs par hectare**  
Donc 3900,00 francs par an sur 6 ans **→ 23 400,00 F**

### **SI14 – Signature de contrats Natura 2000 individuels pour des reconversions des Terres Arables pour les parcelles cultivées**

Niveau de priorité : Souhaitable  
Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine  
Maître d'œuvre: DDAF de la Moselle

*Descriptif* : cette mesure n'intéresse pas les agriculteurs à l'heure actuelle mais elle est nécessaire pour atteindre l'objectifs de maintien en herbe de l'ensemble du périmètre Natura 2000. Il est donc important de se réserver la possibilité de l'appliquer si jamais des changements dans le systèmes d'exploitation devaient intervenir. Le coût de ce Contrat est basé sur la mesure C.T.E 18 validée par l'arrêté n°2000/DDAF-3-061 définissant le CTE type 6.

*Année(s) de programmation* : 2001 à 2006

*Evaluation du coût :*

- ❖ Coût annuel : Mesure 18 soit **→ 2951,00 Francs par hectare**  
Donc 1 500,00 francs par an sur 6 ans **→ 9 000,00 Francs**

## **SI15 – Adapter le reboisement des terres agricoles des parcelles SE18/PA16-17 d’Ippling sans utiliser d’herbicides**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d’ouvrage : Commune d’Ippling

Maître d’œuvre: O.N.F – Division de Saint Avold – Contact : Cyril le Bihan (Division) ou Christophe Schoemann (Triage).

*Descriptif* : Le plan d’aménagement forestier de la forêt communale soumise d’Ippling prévoit que ces parcelles, actuellement cultivées soient reboisées. Les prévisions de reboisement initiales intégraient l’utilisation de fortes doses de phytocides afin d’accélérer le phénomène de reboisement. Compte-tenu du fait que ces parcelles sont actuellement cultivées et que l’évolution naturelle de la végétation vers le boisement est assez rapide dans ce secteur, il est prescrit qu’aucun phytocide ne sera utilisé lors des opérations de reboisement.

*Année(s) de programmation* : en fonction du prévisionnel de la Commune

## **SI16 – Garantir le bon écoulement des eaux lors des exploitations forestières**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d’ouvrage : O.N.F – Division de Saint Avold

Maître d’œuvre: O.N.F – Division de Saint Avold – Contact : Cyril le Bihan (Division) ou Christophe Schoemann (Triage).

*Descriptif* : Un ruisseau temporaire prend sa source dans la forêt du Spitzwald et se jette dans le ruisseau de l’Altwiesenbach, non loin de la tourbière alcaline. Il est possible que toute modification du régime ou pollution de cet affluent puisse avoir une incidence sur l’Altwiesenbach comme sur la tourbière. A ce titre des précautions peuvent être prises lors des opérations de débardage et d’exploitation sur la parcelle concernée :

- Instaurer un périmètre de protection de 20 mètres de part et d’autre du ruisseau temporaire lors des opérations de travaux forestiers
- Ne pas traverser le ruisseau avec des engins d’exploitation ou de débardage.
- Ne pas entreposer les grumes ou résidus de débardage sur le ruisseau temporaire.

*Année(s) de programmation* : en fonction du prévisionnel de la Commune

## **SI17 – Veille administrative au niveau des politiques d’aménagement du territoire**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d’ouvrage : DIREN Lorraine

Maître d’œuvre: Administrations concernées

*Descriptif* : Diverses politiques ou différents projets d’aménagement du territoire peuvent avoir des interactions avec le Site d’Intérêt Communautaire et il est indispensables de veiller à leur mise en cohérence avec les objectifs de préservation du marais d’Ippling, on pensera au Plan d’Epanchage des Boues de Station d’Epuración. La démarche actuellement en cours qui nécessite une intégration rapide des prescriptions du Document d’Objectifs est le futur Contrat de Pays et le contrat d’agglomération de l’éventuelle communauté d’agglomération de Sarreguemines. Veiller par ailleurs à la Directive Territoriale d’Aménagement.

*Année(s) de programmation* : de 2001 à 2006.

## **SI18 – Effectuer une modification du P.O.S de Woustviller**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : Commune de Woustviller

Maître d'œuvre: Bureau d'étude / DDE de la Moselle

*Descriptif* : Actuellement, la partie de commune de Woustviller concernée par le périmètre Natura 2000 est classée en zone Nc qui n'offre pas suffisamment de garanties en terme de protection au titre du Code de l'Urbanisme. Un reclassement en zone ND est donc nécessaire, ceci implique d'entamer une modification du P.O.S qui est une procédure moins lourde qu'une révision.

*Année(s) de programmation* : initiation en 2001.

*Evaluation du coût* :

❖ ➔ **18 000,00 Francs**

## **SI19 – Limiter la pénétration dans la tourbière lors de la pratique de la chasse**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains

Maître d'œuvre: M. Del Bianco, adjudicataire du lot N°1 de Sarreguemines

*Descriptif* : Proposer à M. l'adjudicataire de ne pas pénétrer dans les 40 ares de la tourbière lors de la pratique courante de la chasse incluant les battues au Sanglier de manière à limiter le piétinement qui pourrait être préjudiciable à cet habitat.

### **Proposition d'opérations de gestion pour les Habitats**

*Tableau N°11 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par habitats*

## **HA01 – Arrachage exhaustif des jeunes rejets arbustifs**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif* : Cette opération consiste à éviter la repousse des arbustes et arbres qui auront été coupés, elle est capitale pour éviter un envahissement à terme.

*Année(s) de programmation* : annuelle

*Evaluation du coût* :

❖ 2001 – 2003 - 2005 : 3x2 152,,80 francs ➔ **7 538,40 Francs**

❖ 2002 – 2004 - 2006 : 3x2 152,,80 francs ➔ **4 305.60 Francs**

## HA02 – Fauchage automnal des habitats de tourbière basse alcaline

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif* : Les molinaies à Carex seront fauchées par moitié, en automne (de Sept à Nov.) par une motofaucheuse. La matière fauchée devra être enlevée et stockée en dehors de la tourbière.

*Année(s) de programmation* : annuelle par moitié.

*Evaluation du coût* :

❖ 2001 – 2003 – 2005 : 3X4727,79 francs → **14 183,37 Francs**

❖ 2002 – 2004 – 2006 : 3X4243,41 francs → **12 730,23 Francs**

## HA03 – Acquisition prioritaire de la parcelle 14, selon opportunités

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif* : Les contacts seront initiés avec le propriétaire dès le début de l'année 2001 pour obtenir rapidement, le cas échéant, l'accord de ce dernier pour la vente de cette parcelle. Au vu de la qualité des milieux les coûts devraient avoisiner entre 50 et 150 Francs l'are. L'estimation financière inclut les frais de notaire et éventuellement, si les surfaces sont importantes, de SAFER.

*Année(s) de programmation* : 2001.

*Evaluation du coût* :

❖ → **6 000,00 Francs**

## HA04 – Obtenir la maîtrise foncière ou d'usage des autres parcelles de tourbière

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif* : cette opération a pour but de finaliser la préservation des habitats de la tourbière alcaline en acquérant les parcelles non encore préservées. Au vu de la qualité des milieux les coûts devraient avoisiner entre 50 et 150 Francs l'are. L'estimation financière inclut les frais de notaire et éventuellement, si les surfaces sont importantes, de SAFER. L'estimation financière inclut les frais de notaire et éventuellement, si les surfaces sont importantes, de SAFER. Il est difficile de programmer une année pour envisager des acquisitions, celles-ci étant totalement dépendantes des opportunités et des résultats de l'animation. Seul le coût total est donc indiqué ici, dans le tableau n°14, le prévisionnel fait état d'acquisition possibles vers 2003, soit à l'issue de deux années d'animations.

Parcelle :

Sarreguemines	36	6	1,7050
---------------	----	---	--------

*Année(s) de programmation* : 2001 à 2006.

- ❖ 2001 & 2002 : animations.
- ❖ 2003 – 2006 : premières acquisitions selon opportunités.

*Evaluation du coût* :

- ❖ 0,16 hectares soit : ➔ **4 000,00 Francs.**

## **HA05 – Après HA04, abattage complet des aulnes et des saules sur la parcelle 14.**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine.

Maître d'œuvre: LPO – Arche de Haye – 54840 Velaine-en-Haye – Tel : 03.83.23.31.46

*Descriptif* : Le but avéré est d'éradiquer l'ensemble des aulnes présents à proximité immédiate de la tourbière afin d'éliminer la menace que constitue cette espèce pour les habitats d'intérêt communautaire. Les arbres seront abattus et arrachés dans la mesure du possible. Certaines souches, difficiles à arracher, pourront être dévitalisées avec une gousse d'ail.

*Année(s) de programmation* : 2002.

*Evaluation du coût* :

- ❖ ➔ **16 744,00 Francs** (devis du 13/12/00 – aff. suiv. par D. Landragin)

## **HA06 – Abattage complet des saules sur les parcelles protégées.**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains.

*Descriptif* : Cette opération consiste en un abattage et dégagement des bosquets de Saules sur la bordure Est de la tourbière, de manière à gagner de la surface. Il est possible de laisser les souches rejeter pour passer un gyrobroyeur tous les deux ans.

*Année(s) de programmation* : 2001 puis 2003 à 2006.

*Evaluation du coût* :

- ❖ 2001 ➔ **4 402,84 Francs**
- ❖ 2003 à 2006 : 19 435 francs par an sur 4 ans ➔ **77 740,00 Francs**

## **HA07 – cf prescriptions HA01.**

## **HA08 – Réaliser un inventaire bryologique ainsi qu'une cartographie sociologique de la bryoflore.**

Niveau de priorité : souhaitable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains / Conservatoire et Jardins Botaniques de Nancy

*Descriptif* : Certaines mousses possèdent un intérêt européen du fait de leur rareté, les tourbières alcalines sont des habitats de mousses qu'il convient d'explorer afin d'en améliorer la connaissance.

Une étude est donc à prévoir compte-tenu des connaissances lacunaires en terme de bryologie à Ipping. .

*Année(s) de programmation* : 2003.

*Evaluation du coût* :

❖ 4 journées à 2990 francs ➔ **11 960,00 Francs**

### **HA09 – Effectuer un suivi de la dynamique inter et intra habitats par placettes permanentes.**

Niveau de priorité : souhaitable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif*: Ce suivi de la végétation s'effectue par placettes permanentes, chaque placette étant suivie de manière annuelle. Actuellement, les placettes sont au nombre de 4 comprenant 25 points de lecture.

*Année(s) de programmation* : 2001 à 2006.

*Evaluation du coût* :

❖ 6X5 journée(s) à 2990 francs ➔ **107 640,00 Francs.**

### **HA10 – Signature d'une Convention de Mise à Disposition de type SAFER avec un agriculteur sur les parcelles préservées par le Conservatoire des Sites Lorrains..**

Niveau de priorité : souhaitable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains.

*Descriptif*: Cette opération a simplement pour but de formaliser, entre le Conservatoire des Sites Lorrains - propriétaire et l'agriculteur - exploitant, l'application d'un cahier des charges tel que prévu dans le SI12.

*Année(s) de programmation* : entre 2001 et 2006.

### **HA11 – Signature d'un contrat natura 2000 individuel par les exploitants des molinaies oligotrophes : cf. SI12.**

### **HA12 – Obtenir la maîtrise foncière ou d'usage des parcelles de molinaies oligotrophes, selon les opportunités.**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif*: cette opération a pour but de finaliser la préservation des habitats molinaies en acquérant les parcelles non encore préservées. Au vu de la qualité des milieux les coûts devraient avoisiner entre 50 et 150 Francs l'are.

L'estimation financière inclut les frais de notaire et éventuellement, si les surfaces sont importantes, de SAFER. Il est difficile de programmer une année pour envisager des acquisitions, celles-ci étant totalement dépendantes des opportunités et des résultats de l'animation. Seul le coût total est donc indiqué ici, dans le tableau n°14, le prévisionnel fait état d'acquisitions possibles vers 2003, soit à l'issue de deux années d'animations.

#### *Parcelles*

<b>Commune</b>	<b>Section</b>	<b>Parcelle</b>	<b>Superficie</b>
Sarreguemines	36	18	0,1305
Sarreguemines	36	19	0,1196
Sarreguemines	36	21	0,1089
Sarreguemines	36	22	0,1096
Sarreguemines	36	23	0,3102
Sarreguemines	36	24	0,5560
Sarreguemines	36	25	0,1666
			<b>1,5014</b>

*Année(s) de programmation* : 2001 à 2006.

- ❖ 2001 & 2002 : animations.
- ❖ 2003 – 2006 : premières acquisitions selon opportunités.

*Evaluation du coût* :

- ❖ 1,5 hectares soit : ➔ **35 000,00 Francs.**

### **Proposition d'opérations de gestion pour les Espèces**

*Tableau N°12 – Tableau synoptique des objectifs de conservation et des propositions de gestion par espèces*

#### **ES00 – Mise en œuvre d'une synergie des études et connaissance des espèces communes aux trois tourbières alcalines de Lorraine**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif* : L'année 2000 a été celle de la réalisation des documents d'objectifs sur les trois tourbières alcalines de Lorraine que sont celles de Pagny-sur-Meuse (Site FR4100216), Vittoncourt (Site FR4100214) et Ippling (Site FR4100215). Nombre d'espèces sont communes à ces trois sites et des prescriptions de gestion et de suivi ont été formulées qui demandent d'effectuer une analyse transversale des données récoltées afin d'en optimiser l'interprétation des résultats lors de la révision des prescriptions des différents Document d'Objectifs.

#### **ES01 – cf. HA02 à HA09**

## ES02 – Dénombrement annuel des populations de Liparis de Loesel.

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif* : Le dénombrement des pieds de Liparis de Loesel s'effectue en comptant le nombre de pieds et de pieds fleuris dans un maillage de carrés de 20 mètres de côté sur 0,40 hectares.

*Année(s) de programmation* : annuelle

*Evaluation du coût* :

Intervention C.S.L : 6X1 journée(s) à 2990 F : ➔ **17 940,00 Francs**

## ES03 – Obtenir la maîtrise foncière ou d'usage des prairies oligotrophes, selon opportunités.

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif* : cette opération a pour but de finaliser la préservation des prairies en acquérant les parcelles non encore préservées. Au vu de la qualité des milieux les coûts devraient avoisiner entre 50 et 150 Francs l'are. L'estimation financière inclut les frais de notaire et éventuellement, si les surfaces sont importantes, de SAFER. Il est difficile de programmer une année d'acquisition, celles-ci étant totalement dépendantes des opportunités et des résultats de l'animation.

Seul le coût total est donc indiqué ici, dans le tableau n°15, le prévisionnel fait état d'acquisition possibles vers 2003, soit à l'issue de deux années d'animations.

*Parcelles* :

Commune	Section	Parcelle	Superficie
Woustviller	5	34	0,7653
Woustviller	5	35	0,1524
Woustviller	5	36	0,1511
Woustviller	5	37	0,3149
Woustviller	5	38	0,3885
Woustviller	5	39	0,3928
Woustviller	5	40	0,4086
Woustviller	5	41	0,2915
Woustviller	5	42	0,2952
Woustviller	5	43	0,7060
Woustviller	5	44	0,2906
Woustviller	5	48	0,3031
Woustviller	5	49	0,1643
Woustviller	5	50	0,2491
Woustviller	5	51	0,1876
Woustviller	5	56	0,5396
Woustviller	5	57	0,1483
Woustviller	5	58	0,2597
Woustviller	5	59	0,6428
			<b>6,6514</b>

*Année(s) de programmation* : 2001 à 2006.

❖ 2001 & 2002 : animations.

❖ 2003 – 2006 : premières acquisitions selon opportunités.

*Evaluation du coût* :

❖ 6,6 hectares soit : ➔ **150 000,00 Francs.**

## **ES04 – cf. SI12.**

## **ES05 – Réaliser un dénombrement standardisé des effectifs de Damier de la Succise tous les deux ans.**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains.

*Descriptif* : Le nombre et la localisation des individus contactés seront notés de manière à vérifier l'état de la population.

*Année(s) de programmation* : 2001 – 2003 - 2005

*Evaluation du coût* :

Intervention C.S.L : 3X1 journée(s) à 2990 F : ➔ **8 970,00 Francs**

## **ES06 – Analyser les modes d'utilisation de l'espace par les papillons.**

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains.

*Descriptif* : Le but de cette démarche est de rechercher les zones de reproduction ainsi que les secteurs fréquentés par les papillons de manière à affiner les stratégies de conservation. Cette méthode nécessite de passer deux fois par mois lors de la période de reproduction des deux espèces citées en Annexe II : *Lycaena dispar* et *Euphydryas aurinia*.

*Année(s) de programmation* : 2002

*Evaluation du coût* :

Intervention C.S.L : 14 journée(s) à 2990 F : ➔ **41 860,00 Francs**

## **ES07 – Définir une stratégie de conservation des papillons de l'Annexe II.**

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains.

*Descriptif* : A l'issue de l'étude citées en ES06, il sera possible de définir les meilleures modalités de préconisation en terme de conservation des deux espèces de papillons.

*Année(s) de programmation* : 2003

*Evaluation du coût* :

Intervention C.S.L : 3 journée(s) à 2990 F : ➔ **8 970,00 Francs**

## **ES08 – Obtenir la maîtrise foncière ou d’usage des parcelles de marais, selon opportunités. Cf. SI0**

### **ES09 – Fauchage estival par engin spécialisé avec enlèvement de la matière.**

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d’ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d’œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif* : Cette restauration des cariçaies consiste en un fauchage estival (fin juillet) par engin spécialisé avec enlèvement et exportation de la matière, ou à défaut stockage. Un premier passage par gyrobroyage pourra être toléré s’il s’avère indispensable.

*Année(s) de programmation* : 2001 à 2006

*Evaluation du coût* :

❖ 2001 – 2003 – 2005 : ➔ **15 392,52 Francs.**

❖ 2002 – 2004 – 2006 : ➔ **28 955,16 Francs.**

### **ES10 – Fauchage automnal par engin spécialisé avec enlèvement de la matière.**

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d’ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d’œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif* : Cette expérimentation restauration des cariçaies demande de réaliser un fauchage automnal avec enlèvement de la matière, ou à défaut un stockage localisé. Comme pour ES09, un premier passage par gyrobroyage pourra être toléré.

*Année(s) de programmation* : 2001 à 2006

*Evaluation du coût* :

❖ 5 166,72 F par an pendant 6 ans soit : ➔ **31 000,32 Francs.**

### **ES11 – Après ES08, abattage des saules et fauchage estival des parcelles.**

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d’ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d’œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif* : Cette restauration ne pourra être effectuée qu’à l’issue des acquisitions dont l’animation sera assurée dès 2001. Compte-tenu du caractère aléatoire du résultat, il n’est possible d’envisager cette opération qu’à compter de 2004 et seulement en cas de maîtrise foncière.

*Année(s) de programmation* : 2004 – 2005 - 2006

*Evaluation du coût* :

❖ 10 365,33 francs par an pendant trois ans : **31 096,00 Francs.**

## **ES12 – Effectuer un suivi restauration par placettes permanentes.**

Niveau de priorité : souhaitable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif*: Ce suivi de la végétation s'effectue par placettes permanentes, chaque placette étant suivie de manière annuelle. Actuellement, les placettes sont au nombre de 2 comprenant 25 points de lecture.

*Année(s) de programmation* : 2001 à 2006.

*Evaluation du coût* :

❖ 6X2 journée(s) à 2990 francs → **8 970,00 Francs.**

## **ES13 – Après SI10 (ES08), entretien des cariçaias de l'Est par fauchage estival.**

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif*: Cette restauration ne pourra être effectuée qu'à l'issue des acquisitions dont l'animation sera assurée dès 2001. Compte-tenu du caractère aléatoire du résultat, il n'est possible d'envisager cette opération qu'à compter de 2005 et seulement en cas de maîtrise foncière.

*Année(s) de programmation* : 2005 et 2006

*Evaluation du coût* :

❖ 10 465 francs par an pendant deux ans : → **20 930,00 Francs.**

## **ES14 – Réaliser un dénombrement standardisé des effectifs de Cuivré des marais tous les deux ans.**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d'ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains.

*Descriptif*: Le nombre et la localisation des individus contactés seront notés de manière à vérifier l'état de la population.

*Année(s) de programmation* : 2001 – 2003 - 2005

*Evaluation du coût* :

Intervention C.S.L : 3X1 journée(s) à 2990 F : → **8 790,00 Francs**

## ES15 – Acquisition des parcelles de friche, selon opportunités.

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif*: cette opération a pour but de finaliser la préservation des friches qui ne sont actuellement pas préservées. Au vu de la qualité des milieux les coûts devraient avoisiner entre 50 et 150 Francs l'are. L'estimation financière inclut les frais de notaire et éventuellement, si les surfaces sont importantes, de SAFER. Il est difficile de programmer une année d'acquisition, celles-ci étant totalement dépendantes des opportunités et des résultats de l'animation. Seul le coût total est donc indiqué ici, dans le tableau n°15, le prévisionnel fait état d'acquisition possibles vers 2003, soit à l'issue de deux années d'animations.

*Parcelle* :

Commune	Section	Parcelle	Superficie
Woustviller	5	45	0,1469
Woustviller	5	46	0,2952
Woustviller	5	47	0,1399
Woustviller	5	52	0,2723
Woustviller	5	53	0,2311
Woustviller	5	54	0,2280
			<b>1,3134</b>

*Année(s) de programmation* : 2001 à 2006.

❖ 2001 & 2002 : animations.

❖ 2003 – 2006 : premières acquisitions selon opportunités.

*Evaluation du coût* :

❖ 1,4 hectares soit : ➔ **30 000,00 Francs.**

## ES16 – Après ES15, effectuer un débroussaillage mécanique léger des friches mesophiles.

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : DIREN Lorraine.

Maître d'œuvre: Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif*: Un passage au moyen d'une débroussailleuse accompagnée d'un gyrobroyeur pour les arbustes de petit diamètre devrait suffire à juguler la colonisation forestière en favorisant des stades buissonnants favorables à la Pie-grièche écorcheur. Ce débroussaillage ne pourra être effectué qu'à l'issue des acquisitions dont l'animation sera assurée dès 2001. Compte-tenu du caractère aléatoire du résultat, il n'est possible d'envisager cette opération qu'à compter de 2005 et seulement en cas de maîtrise foncière.

*Année(s) de programmation* : 2005 et 2006

*Evaluation du coût* :

❖ 8 970 francs par an pendant deux ans: ➔ **35 880,00 Francs**

## ES17 – cf objectifs de préservation de l'ensemble du site, notamment ES12

## **ES18 – Effectuer un inventaire spécifique des espèces d’oiseaux inscrites à la DOI**

Niveau de priorité : Indispensable

Maître d’ouvrage : DIREN Lorraine.

Maître d’œuvre : LPO Lorraine – 57 rue Lothaire 57000 Metz – 03.87.18.16.81

*Descriptif* : Les objectifs du suivi ornithologique sont de

- obtenir un état initial (quantitatif et qualitatif) du peuplement.
- Relier la présence des espèces aux habitats de manière à en optimiser la gestion
- Proposer une méthode de suivi cohérente et identique pour rechercher d’éventuelles modifications.

*Année(s) de programmation* : étalée de 2001 à 2006

- ❖ 2002 : Etat initial de l’avifaune par la méthode des quadrats allégée
- ❖ 2003 à 2005 : suivi des espèces de la Directive Oiseaux : Pie-grièche écorcheur.
- ❖ 2006 : Bilan .

*Evaluation du coût* : Devis LPO

- ❖ 2002 : → **23 322,00 Francs**
- ❖ 2003 à 2005 : 3X2990 Francs: → **8 970 Francs.**
- ❖ 2006 : → **23 300,00 Francs.**

### **IV.B.3 Proposition d’opérations « Valorisation Pédagogique »**

#### **VP1 – Animations pédagogiques auprès des scolaires**

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d’ouvrage : Conservatoire des Sites Lorrains.

Maître d’œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif* : Pour les écoles primaires des communes d’Ippling, Sarreguemines et Woustviller, des animations de découverte sur le site par un animateur nature du CSL pourront être organisées à raison de 3 classes par an. Le problème de la sécurité des enfants lors des visites guidées implique que l’organisation de telles sorties soit faite en respectant la réglementation en vigueur. La responsabilité étant supportée par l’enseignant.

*Année(s) de programmation* : Annuelle

*Evaluation du coût*:

Intervention C.S.L : 6X3 journée(s) à 1794 Francs → **32 292,00 Francs**

## **VP2 - Animations pédagogiques auprès des Adultes**

Niveau de priorité : Nécessaire

Maître d'ouvrage : CSL

Maître d'œuvre : Conservatoire des Sites Lorrains

*Descriptif* : Des groupes d'adultes pourront être amenés sur le site à l'occasion de sorties prévues et strictement organisées par le C.S.L, sous la conduite d'un animateur nature. 2 visites de ce type pourront être organisées par an.

*Année(s) de programmation* : Annuelle

*Evaluation du coût*:

Intervention C.S.L : 6X2 journée(s) à 1794 F → **21 528 Francs**

### **IV.C Evaluations financières des propositions des Opérations**

*Annexes tableaux – Tableau N°13 – Evaluations financières des propositions d'Opérations pour l'ensemble du site (Complément en Euros dans le tableau 16)*

*Annexes tableaux – Tableau N°14 – Evaluations financières des propositions d'Opérations pour les Habitats (Complément en Euros dans le tableau 17)*

*Annexes tableaux – Tableau N°15 – Evaluations financières des propositions d'Opérations pour les Espèces (Complément en Euros dans le tableau 18)*

**Cf. tableau ci après : tableau récapitulatif des budgets en francs**

Tableau récapitulatif des budgets  
par thème et degré de nécessité  
Prix TTC en Euros

N° opérations	Niveau de priorité	Opérations	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001/2006
<b>Opérations Indispensables</b>									
SI00	1	Animation du Document d'Objectifs et de ses modalités d'application	12 033,72 €	12 434,84 €	12 033,72 €	11 231,47 €	11 231,47 €	10 830,34 €	69 795,55 €
SI02	1	Réaliser une étude hydrogéologique		17 000,00 €					17 000,00 €
SI03	1	Poser des piézomètres côtés		4 649,39 €	2 734,94 €	2 734,94 €	2 734,94 €	2 734,94 €	15 589,13 €
SI05	1	Effectuer une campagne d'analyses physico-chimiques (dont PCB - Métaux lourds) et une campagne d'IBG - IOBG		6 180,95 €					6 180,95 €
SI10	1	Acquérir les parcelles de marais selon les opportunités	820,48 €		11 433,68 €	11 433,68 €	11 433,68 €	11 433,68 €	46 555,19 €
SI12	1	Signature de contrats Natura 2000 individuels par les exploitants des prairies oligotrophes (habitats).	3 811,23 €	3 811,23 €	3 811,23 €	3 811,23 €	3 811,23 €	3 811,23 €	22 867,35 €
SI18	1	Prévoir un modification du P.O.S de la Commune de Woustviller pour classement en zone ND	Animation	2 744,08 €					2 744,08 €
<b>Total des opérations indispensables pour l'ensemble du site</b>			<b>16 665,42 €</b>	<b>46 820,49 €</b>	<b>30 013,55 €</b>	<b>29 211,31 €</b>	<b>29 211,31 €</b>	<b>28 810,18 €</b>	<b>180 732,26 €</b>
HA01	1	Arrachage exhaustif des jeunes rejets arbustifs (Saulles, Aulnes).	328,19 €	218,79 €	328,19 €	218,79 €	328,19 €	218,79 €	1 640,96 €
HA02	1	Fauchage automnal des habitats tous les deux ans	720,75 €	646,90 €	720,75 €	646,90 €	720,75 €	646,90 €	4 102,95 €
HA03	1	Acquisition prioritaire de la parcelle 14 selon opportunité	914,69 €						914,69 €
HA05	1	Abattage complet des aulnes et des saules sur la parcelle 14, après HA03		2 552,61 €					2 552,61 €
HA06	1	Abattage complet des Saules sur les parcelles protégées	671,15 €		2 962,85 €	2 962,85 €	2 962,85 €	2 962,85 €	12 522,54 €
HA09	1	Effectuer un suivi de la dynamique inter et intra habitats par transects permanents	2 734,94 €	2 734,94 €	2 734,94 €	2 734,94 €	2 734,94 €	2 734,94 €	16 409,61 €
HA12	1	Acquérir les parcelles de molinaies oligotrophes selon opportunité	Animation	2 667,86 €	2 667,86 €	2 667,86 €			5 335,72 €
<b>Total des opérations indispensables pour les habitats</b>			<b>5 369,72 €</b>	<b>6 153,24 €</b>	<b>9 414,58 €</b>	<b>9 231,34 €</b>	<b>6 746,72 €</b>	<b>6 563,48 €</b>	<b>43 479,08 €</b>
ES02	1	Dénombrement annuel des populations de Liparis	455,82 €	455,82 €	455,82 €	455,82 €	455,82 €	455,82 €	2 734,94 €
ES03	1	Acquisition des parcelles de prairies oligotrophes selon opportunité	Animation	Animation	37 500,00 €	5 716,84 €	5 716,84 €	5 716,84 €	54 650,51 €
ES05	1	Réaliser un dénombrement standardisé des effectifs de Damier de la succise tous les 2 ans	2 500,00 €		2 500,00 €		455,82 €		5 455,82 €
ES13	1	Fauchage estival par engin spécialisé avec enlèvement de la matière					1 595,38 €	8 750,00 €	10 345,38 €
ES14	1	Réaliser un dénombrement standardisé des effectifs de Cuvré des marais tous les 2 ans	2 500,00 €		2 500,00 €		455,82 €		5 455,82 €
ES18	1	Réaliser un dénombrement standardisé des effectifs de Pie-grêche écorcheur tous les ans		3 555,42 €	455,82 €	455,82 €	455,82 €	3 555,42 €	8 478,30 €
<b>Total des opérations indispensables pour les habitats</b>			<b>5 455,82 €</b>	<b>4 011,24 €</b>	<b>43 411,65 €</b>	<b>6 628,48 €</b>	<b>9 135,51 €</b>	<b>18 478,08 €</b>	<b>87 120,77 €</b>
<b>Total des opérations indispensables</b>			<b>27 490,97 €</b>	<b>56 984,97 €</b>	<b>82 839,78 €</b>	<b>45 071,13 €</b>	<b>45 093,53 €</b>	<b>53 851,74 €</b>	<b>311 332,11 €</b>
<b>Opérations nécessaires</b>									
SI01	2	Réaliser une étude de la microtopographie de la tourbière			911,65 €				911,65 €
SI04	2	Effectuer une cartographie pédologique de la zone humide à une échelle fine pour la tourbière et plus grossière pour les cariçales			911,65 €				911,65 €
SI06	2	Effectuer une coupe sélective de la ripisylvie le long de l'Altwiesbach, éliminer les aulnes				2 734,94 €			2 734,94 €
<b>Total des opérations nécessaires pour l'ensemble du site</b>			<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 823,29 €</b>	<b>2 734,94 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>4 558,23 €</b>
HA04	2	Acquisition complémentaire des autres parcelles de tourbière	Animation		609,80 €				609,80 €
HA08	2	Réaliser un inventaire de l'intérêt bryologique ainsi qu'une cartographie sociologique de la bryoflore							- €
<b>Total des opérations nécessaires pour les habitats</b>			<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>609,80 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>609,80 €</b>
ES06	2	Analyser les modes d'utilisation de l'espace par les papillons		6 381,52 €					6 381,52 €
ES07	2	Définir une stratégie de conservation de Damier de la succise			7 500,00 €				7 500,00 €
ES09	2	Fauchage estival par engin spécialisé avec enlèvement de la matière	2 346,57 €	4 414,19 €	2 346,57 €	4 414,19 €	2 346,57 €	4 414,19 €	20 282,28 €
ES10	2	Fauchage automnal avec enlèvement de la matière et taille des aulnes et saules	787,66 €	787,66 €	787,66 €	787,66 €	787,66 €	787,66 €	4 725,97 €
ES11	2	Après MF restauration par fauchage estival et abattage des parcelles 30 à 38				1 580,18 €	1 580,18 €	1 580,18 €	4 740,55 €
ES12	2	Suivi de la restauration par placettes permanentes	911,65 €	911,65 €	911,65 €	911,65 €	911,65 €	911,65 €	5 469,87 €
ES15	2	Acquisition des parcelles en friche selon opportunité	Animation	Animation	1 367,47 €	1 367,47 €	1 367,47 €	1 367,47 €	5 469,87 €
VP1	2	Animations pédagogiques auprès des scolaires	820,48 €	820,48 €	820,48 €	820,48 €	820,48 €	820,48 €	4 922,88 €
VP2	2	Animations pédagogiques auprès des adultes	546,99 €	546,99 €	546,99 €	546,99 €	546,99 €	546,99 €	3 281,92 €
<b>Total des opérations nécessaires pour les espèces</b>			<b>5 413,35 €</b>	<b>13 862,48 €</b>	<b>14 280,82 €</b>	<b>10 428,61 €</b>	<b>8 361,00 €</b>	<b>10 428,61 €</b>	<b>62 774,87 €</b>
<b>Total des opérations nécessaires</b>			<b>5 413,35 €</b>	<b>13 862,48 €</b>	<b>16 713,90 €</b>	<b>13 163,55 €</b>	<b>8 361,00 €</b>	<b>10 428,61 €</b>	<b>67 942,89 €</b>
<b>Opérations souhaitable</b>									
SI08	3	Renaturer les rives du ruisseau de Woustviller en plantant des Saules					1 458,63 €		1 458,63 €
SI13	3	Signature de contrats Natura 2000 individuels par les exploitants des prairies et pâturages (hors habitats)	594,55 €	594,55 €	594,55 €	594,55 €	594,55 €	594,55 €	3 567,31 €
SI14	3	Signature de contrats RTA par le biais des CTE ou des contrats Natura 2000	228,67 €	228,67 €	228,67 €	228,67 €	228,67 €	228,67 €	1 372,04 €
<b>Total des opérations souhaitables pour l'ensemble du site</b>			<b>823,22 €</b>	<b>823,22 €</b>	<b>823,22 €</b>	<b>823,22 €</b>	<b>2 281,86 €</b>	<b>823,22 €</b>	<b>6 397,98 €</b>
ES16	3	Débroussaillage mécanique léger des friches mésophiles pour entretenir le caractère buissonnant, après ES15					1 185,14 €	1 185,14 €	2 370,28 €
<b>Total des opérations souhaitables pour les espèces</b>			<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 185,14 €</b>	<b>1 185,14 €</b>	<b>- €</b>
<b>Total des opérations souhaitables</b>			<b>823,22 €</b>	<b>823,22 €</b>	<b>823,22 €</b>	<b>823,22 €</b>	<b>3 467,00 €</b>	<b>2 008,36 €</b>	<b>6 397,98 €</b>
<b>Total pour l'application du Document d'Objectifs</b>			<b>33 727,54 €</b>	<b>71 670,67 €</b>	<b>100 376,90 €</b>	<b>59 057,90 €</b>	<b>56 921,53 €</b>	<b>66 288,71 €</b>	<b>388 043,26 €</b>

## **Liste des Annexes – Fiches Habitats**

- ◆ Fiche Habitat N°1 : Tourbières basses alcalines
- ◆ Fiche Habitat N°2 : Végétation à *Cladium mariscus*
- ◆ Fiche Habitat N°3 : Prairies humides à Molinie sur calcaire et argile

## TOURBIERES BASSES ALCALINES

Code EUR 15 : 54.2  
Code Corine Biotope : 54.23  
Code Natura 2000 : 7230



*Schoenus nigricans*

### 1. Présentation générale

#### Caractéristiques de l'habitat et espèces indicatrices

Les tourbières basses alcalines ou bas-marais calcaires sont des zones humides occupées principalement ou en grande partie par des communautés de petites laïches (*Carex*) et de mousses brunes productrices de tourbe. Ces formations se développent sur des sols gorgés d'eau en permanence, avec une alimentation en eau très carbonatée, pauvre en nutriments. La nappe d'eau est au niveau du sol, ou légèrement au-dessous ou au-dessus du sol. La formation de tourbe, quand elle se produit, est infra-aquatique. De petites laïches calciphiles et d'autres cypéracées dominent habituellement les communautés des bas-marais, qui appartiennent au *Caricion davallianae*, caractérisé par un tapis généralement dominant de « mousses brunes ».

Cortège floristique : *Juncus subnodulosus*, *Molinia caerulea*, *Carex lepidocarpa*, *Carex hostiana*, *Carex glauca* et *Carex panicea*, *Cirsium tuberosum*, *Cirsium dissectum*, *Eriophorum latifolium*, *Blysmus compressus*, *Parnassia palustris*, *Carex pulicaris*, *Epipactis palustris*.

#### Dynamique de la végétation

Ces végétations de tourbière alcaline sont sensibles à la colonisation par les héliophytes tel la Marisque (*Cladium mariscus*), le roseau commun (*Phragmites communis*). Elle peut également subir une perte de sa flore héliophile par la fermeture du tapis herbacé du fait de la dominance de plantes fortement concurrentielles telle que la Molinie bleue (*Molinia caerulea*).

Situé à proximité de zones arbustives ou arborescentes, cet habitat ouvert peut être colonisé par des saules, des bourdaines mais aussi des bouleaux verruqueux.

#### Menaces potentielles

Les communautés de ces bas-marais alcalins ont énormément régressé, particulièrement dans le nord et le nord-est de l'Europe continentale, et sont éteintes dans de nombreuses régions.

La destruction des sites résulte de drainage, de plantations voire d'apports d'eau polluée (chargée en éléments nutritifs).

### **Recommandations générales de conservation**

Afin de garantir la conservation des différentes associations végétales comprises au sein de l'habitat de tourbière alcaline, il convient de :

- Eviter toute perturbation du niveau hydraulique et notamment l'abaissement de la nappe qui oscille de la surface en période hivernale à environ 20 cm en dessous du niveau du sol en période estivale,
- garantir la qualité physico-chimique des apports d'eau qu'ils se fassent par le biais des sources artésiennes, de la nappe ou des cours d'eau,
- maintenir un système extensif de fauche ou de pâturage dont le temps de retour est d'environ 3 à 4 ans,
- contrôler la dynamique arbustive et arborescente en maintenant l'ouverture maximale de ces habitats.

## **2. Données relatives à la zone Natura 2000**

### **Localisation**

La végétation de la tourbière basse alcaline se situe principalement sur la commune de Sarreguemines. Au sein du site d'intérêt communautaire, la cariçaie basse à *Carex davalliana* se caractérise ici par deux variantes :

- une association de molinaie à *Carex hostiana* accompagné de *Carex lepidocarpa* qui permet le développement d'espèces à forte valeur patrimoniale comme *Liparis loeselii*, *Eriophorum latifolium* et *Blysmus compressus*.
- Une association de molinaie à grands carex dominée par *Carex lepidocarpa*, nettement plus hygrophile que la précédente.

### **Valeur écologique et biologique**

La présence du **Liparis de Loesel** confère à cet habitat une très forte valeur biologique compte tenu du statut d'importance communautaire de cette orchidée.

A cela s'ajoute la présence de 5 espèces protégées au niveau régional.

### **Menaces**

Les qualités biologiques et écologiques de ces habitats sont potentiellement menacées par la dégradation de la qualité des eaux consécutive aux apports du bassin versant via les principaux cours d'eau et les cultures riveraines. La proximité des bois du Furtswald et du Spitzwald est un facteur plutôt positif en vue du maintien de la qualité des eaux.

En l'absence d'entretien, la tourbière alcaline est sous la menace directe de l'expansion de la cladiaie qui risque de la coloniser, induisant ainsi une végétation beaucoup moins diversifiée.

L'étude des photographies aériennes démontre que la colonisation forestière est une menace importante. En 1967, aucune présence d'aulnes ou de saules n'est décelable sur la tourbière.

Par contre, en 1989 une bande de saules boules est très visible à l'est de la tourbière et la partie nord est fortement colonisée par les aulnes de même que la bordure sud. La croissance de ces aulnes a été très rapide entre 1981 et 1996.

### **Gestion conservatoire antérieure**

Les cariçaies basses de la tourbière alcaline font l'objet d'une gestion spécifique, par le Conservatoire des Sites Lorrains, en vue du maintien de leur intérêt floristique. Afin d'atteindre cet objectif, le plan de gestion 1996 – 2001 a prescrit :

- GH1 : Fauche automnale bisannuelle des cariçaies basses de la tourbière (et arrachage de semis d'aulnes si nécessaire). L'accent est mis plus particulièrement sur les franges pour éviter la colonisation de la cladiaie.

Aucune opération de suivi écologique ne permet de déterminer l'impact de la gestion sur la végétation. Cependant, l'étude des populations de *Liparis de Loesel*, espèce liée à la tourbière alcaline, démontre que cette gestion a un effet bénéfique sur les populations qui remontent depuis 1998. Il apparaît donc évident que les opérations de gestion permettent une bonne ouverture de la tourbière alcaline. Toutefois, l'impact de la colonisation par les Aulnes et le *Cladium* est difficile à mesurer.

### **Evolution spontanée**

La fauche pratiquée au sein de la tourbière semble limiter la colonisation par le Marisque et les Aulnes, sans toutefois en annuler totalement la progression..

## **3. Objectifs de conservation et actions proposées**

### **Garantir la pérennité des tourbière basses à *Carex davalliana***

- Favoriser l'expression des habitats pionniers de la tourbière alcaline : le caractère pionnier de cet habitat nécessite une gestion adaptée pour en limiter l'évolution.
- Faire régresser la colonisation forestière par les aulnes et les Saules : ces espèces représentent une menace immédiate pour les habitats qu'il convient d'éradiquer.
- Mettre en place un suivi scientifique de la validité des prescriptions de gestion et de l'évolution des habitats.

## VEGETATION A CLADIUM MARISCUS

Code EUR 15 : 53.3  
Code Corine Biotope : 53.3  
Code Natura 2000 : 7210 \*  
\* = Prioritaire



*Cladium mariscus*

### 1. Présentation générale

#### Caractéristiques de l'habitat et espèces indicatrices

En tourbière alcaline, la Cladiaie est un groupement quasiment monospécifique qui se développe sur les tourbes ou les tufs au détriment des groupements pionniers (Schoenaie notamment). Cet habitat correspond au *Cladietum marisci*.

**Cortège floristique : Marisque (*Cladium mariscus*)**

#### Dynamique de la végétation

Cet habitat figure comme le stade herbacé final de la tourbière alcaline car *Cladium mariscus* forme des tapis denses haut de 1,5 m où la litière de feuilles mortes peut atteindre jusqu'à 50 cm de haut. Dans ces conditions, la Marisque élimine toutes les autres espèces herbacées, la strate muscinale est également inexistante et l'implantation des semis d'arbustes ou d'arbres devient quasiment impossible.

#### Menaces potentielles

Cet habitat très concurrentiel reste toutefois sensible au niveau hydrique, à la dégradation de la qualité des eaux et à l'abaissement de la nappe. En cas de brulis, il peut être facilement colonisé par les aulnes.

## **Recommandations générales de conservation**

Compte-tenu de la rareté de cet habitat qui correspond à la faible distribution géographique de *Cladium mariscus*, il convient de veiller à en maintenir des superficies notables dans la limite de la conservation des autres habitats remarquables de la tourbière alcaline.

## **2. Données relatives à la zone Natura 2000**

### **Localisation**

La Cladiaie se localise sur la commune de Sarreguemines, au sein de la tourbière alcaline.

### **Valeur écologique et biologique**

L'intérêt biologique de ces peuplements monospécifiques de *Cladium mariscus* (espèce protégée en Lorraine) peut apparaître relativement réduit. Cependant, des inventaires entomologiques ont montré que cet habitat pouvait accueillir des coléoptères rares inféodés aux litières denses.

### **Menaces**

La Cladiaie n'est actuellement pas menacée et tend même à progresser aux dépens de la tourbière alcaline.

### **Gestion conservatoire antérieure**

A l'instar de la tourbière alcaline, la Cladiaie fait l'objet de mesures spécifiques de gestion par le Conservatoire des Sites Lorrains. Afin d'atteindre cet objectif, le plan de gestion 1996 – 2001 a prescrit :

- GH2 : Absence de travaux pour la Cladiaie (hormis l'arrachage de semis d'aulnes si nécessaire)

### **Evolution spontanée**

Actuellement la Cladiaie semble avoir tendance à réagir à la fauche des marges par la production d'un nombre plus important de tiges fleuries.

### **3. Objectifs de conservation et actions proposées**

#### **Maintenir et l'expression de la Cladiaie**

- Conserver la zone d'extension de la Cladiaie dense en son état actuel : la Cladiaie doit être contenue à sa répartition actuelle car son extension se ferait aux dépens des habitats de la tourbière basse alcaline.

## PRAIRIES A MOLINIE SUR CALCAIRE ET ARGILE (EU-MOLINION)

Code EUR 15 : 37.31  
Code Corine Biotope : 37.311  
Code Natura 2000 : 6410



*Zygène sur  
Succise des près*

### 1 Présentation générale

#### Caractéristiques de l'habitat et espèces indicatrices

Les prairies à Molinie occupent des stations à humidité variable et à sol pauvre en nutriments (azote et phosphore). Elles sont issues d'un régime de fauchage tardif extensif ou correspondant à des stades de dégénérescence de tourbières drainées.

Il s'agit ici d'un type de prairie sur sol neutro-basique à calcaire avec fluctuations de la nappe phréatique et relativement riche en espèces (Eu-molinion). Le sol peut-être paratourbeux lors de l'assèchement estival.

Cortège floristique : *Molinia caerulea*, *Potentilla tormentilla*, *Succisa pratensis*, *Silaum silaus*, *Selinum carvifolium*, *Serratula tinctoria*, *Colchicum autumnale*.

#### Dynamique de la végétation

Par assèchement prononcé et pollution liée aux intrants (eutrophisation), cette prairie oligotrophe peut évoluer soit vers la prairie mésophile (si fauche ou pâturage réguliers) soit vers les stades arbustifs préforestiers en cas d'abandon prolongé.

#### Menaces potentielles

Cet habitat oligotrophe est sensible à toute augmentation du niveau trophique ainsi qu'à un assèchement prolongé suite au drainage.

## Recommandations générales de conservation

Favoriser un stade prairial entretenu par fauche extensive annuelle ou pluriannuelle selon le cortège dominant et les problématiques entomologiques,  
Pas d'apport de fertilisants organiques ou minéraux et pas de traitement de produits phytosanitaires,  
Pas de labour, drainage ou tous travaux du sol.

## 2 Données relatives à la zone Natura 2000

### Localisation

Les prairies à Molinie occupent une superficie moyenne, à l'est du site, en bordure de la tourbière alcaline dont elles sont séparées par un bosquet d'Aulnes. Elles se situent en contrebas des prairies oligotrophes à tendance mésoxérophile.

### Valeur écologique et biologique

Bien que de superficie assez modeste au regard de l'ensemble du site, cet habitat offre notamment un support de reproduction pour le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), papillon d'intérêt communautaire, qui pond ses œufs sous les feuilles de la Succise des prés (*Succisa pratensis*).

### Menaces

Les prairies ne sont actuellement pas menacées, il est cependant évident que tout changement dans les pratiques d'exploitations (mise en culture...) induirait inéluctablement une disparition de cet habitat\*

### Gestion conservatoire antérieure

Une partie des prairies mésohygrophiles fait l'objet de mesures spécifiques de gestion par le Conservatoire des Sites Lorrains. Afin d'atteindre les objectifs de préservation, le plan de gestion 1996 – 2001 a prescrit :

- GH6 : Fauchage annuel extensif (fin juin) par contrat avec un exploitant agricole (P.15, 16, 17, 20 et 25 / Section 36 de Sarreguemines).

### Evolution spontanée

L'état général des prairies montre une diversité floristique importante, ce qui tendrait à prouver la validité des prescriptions.

### **3 Objectifs de conservation et actions proposées**

#### **Préserver les prairies en l'état**

- ◆ Assurer l'entretien des molinaies oligotrophes : cet entretien passe par des pratiques agricoles adaptées.

## Liste des Annexes – Fiches Espèces

- ◆ Fiche Espèce N°1 : Liparis de Loesel
- ◆ Fiche Espèce N°2 : Damier de la Succise
- ◆ Fiche Espèce N°3 : Cuivré des marais
- ◆ Fiche Espèce N°4 : Pie-grièche écorcheur

## LE LIPARIS DE LOESEL

*Liparis loeselii*



*Liparis loeselii*

Directive Habitats : annexes II et IV  
Code EUR 15 : 1903

### Données Générales

#### Statuts de protection et degrés de menace

Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge mondiale
Annexe I	Espèce protégée	Espèce prioritaire vulnérable	Non menacée

#### Répartition

- Europe communautaire : informations lacunaires
- Nationale : répartie sur une grande partie du territoire, exceptionnelle dans le sud de la France
- Régionale : seules 3 tourbières alcalines lorraines accueillent cette orchidée, historiquement connue dans une seule tourbière en Moselle (Vittoncourt).

#### Description

Le Liparis de Loesel est une orchidée de petite taille, haute de 6 à 25 cm, de couleur verte et glabre. Les feuilles basales sont au nombre de deux, subopposées, assez longuement engainantes. Quelques gaines entourent en outre la base de la tige, jusqu'à son renflement en pseudobulbe. Au sommet du pseudobulbe de l'année, entre les deux feuilles basales, la hampe florale, distinctement trigone, porte une grappe lâche de 2 à 15 petites fleurs jaunes verdâtre (6-7 mm de long) et tournées vers le haut.

#### Biologie

Il s'agit d'un hémicryptophyte vivace dont le pseudobulbe affleure à la surface du sol et persiste en hiver. Celui-ci permet le développement d'un ou deux nouveaux bourgeons (rarement plus) au printemps qui assurent la floraison.

Les semences extrêmement fines et dépourvues de réserves sont produites par milliers mais très peu germeront. Les conditions de germination puis de développement de la plantule semblent en effet extrêmement précises (humidité du substrat, densité de la végétation...).

Le temps de maturation d'une plante à partir du semis est très long, la floraison n'intervenant qu'une fois que le pseudobulbe a accumulé suffisamment de réserve nutritive, soit environ 5 ans.

Des fluctuations interannuelles des effectifs sont observées couramment et rendent difficile l'estimation des populations. Ces fluctuations sont en partie liées à l'état de latence que peuvent observer les pseudobulbes pendant plusieurs années.

La floraison se produit de juin à juillet avec quelques individus tardifs en août, et les capsules mûrissent lentement jusqu'à l'automne. L'autopollinisation semble être le mode principal de fécondation.

La dissémination se produit par déhiscence de la capsule, celle-ci pouvant survenir très tardivement (en hiver voir le printemps suivant). Cette dissémination tardive intervient à un moment où l'habitat est gorgé d'eau sinon submergé, ce qui facilite la dispersion des fines semences par l'eau (hydrochorie).

### **Aspect des populations, sociabilité**

Les colonies de l'espèce forment toujours des colonies dispersées d'individus, isolés ou par petits groupes. La microtopographie et la nature de la couverture de la végétation jouent un rôle essentiel dans la distribution des individus, les exigences écologiques de la plante étant extrêmement strictes.

### **Ecologie**

C'est une espèce pionnière des milieux oligotrophes, basiques et humides. Plante héliophile de petite taille, elle est liée aux végétations herbacées basses et profite particulièrement des zones dénudées pour s'installer. Dans les tourbières, la plante est surtout liée aux tapis bryophytiques, parfois aux touradons des plantes cespiteuses ou à même la tourbe.

En plaine et montagne, les tourbières basses alcalines constituent son habitat optimal. La plante est inféodée aux bas-marais à Choin noirâtre (*Schoenus nigricans* L.) et plus particulièrement aux stades initiaux de formation de ce type de végétation (*Caricion davallianae*).

Le Liparis de Loesel ne s'installe que dans les habitats présentant peu de concurrence interspécifique, c'est à dire dans des végétations dont le degré de recouvrement au sol est faible.

### **Menaces**

Le Liparis de Loesel est une plante en régression générale en Europe. Malgré une répartition assez large en France, le Liparis de Loesel a subi un profond déclin sur une grande partie de son aire. Seules les stations littorales et de montagne ont été relativement préservées. Le nombre total de localités à l'échelle du territoire national est estimé à une cinquantaine environ.

Comme beaucoup de plantes de zones humides, l'assèchement des marais, la pollution des eaux, l'abandon du pastoralisme et de la fauche en zones humides ont été les principaux facteurs de disparition.

## Données relatives à la zone Natura 2000

### Distribution – Localisation et statuts des populations

La population initiale de plus de 40 pieds (1982) a subi, dans un premier temps, une forte diminution de ses effectifs dans les années 1990, pour revenir peu à peu à un niveau plus important, ces deux dernières années.

#### *Récapitulatif des dénombrements de Liparis*

1982	1983	1992	1993	1994	1998	1999
42	>10	22	14	4	29	28

### Habitats

Le secteur de présence de l'espèce se caractérise par une tourbière basse à *Carex davalliana* qui se décrit en deux variantes : une variante à *Carex distans* et une variante à *Carex paniculata*. Ces cariçaies ceignent la Cladiaie qui tend à s'étendre à leurs dépens. Les travaux de fauche ont considérablement éclairci le milieu et permettent de contenir l'avancée de la Cladiaie.

### Menaces

La fermeture de la strate herbacée constitue une menace pour cette espèce héliophile.

### Facteurs favorables

La pratique de la fauche est une condition nécessaire pour le développement de cette orchidée. Les variations d'effectifs sont toutefois certainement en partie imputables aux conditions météorologiques ainsi qu'à des cycles endogènes, en plus des conditions de compétitions interspécifiques.

## 3 – Objectifs de conservation et actions proposées

### Maintenir et favoriser la population de *Liparis de Loesel*

- Favoriser la population de *Liparis de Loesel* en entretenant l'habitat favorable à son l'expression : la tourbière basse alcaline à *Carex davalliana* variantes à *Carex distans* et *Carex paniculata*.

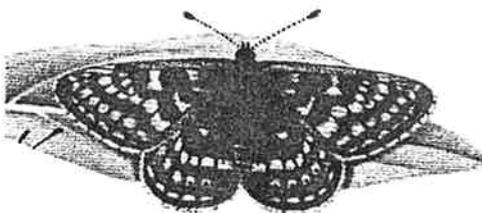
### Effectuer un suivi annuel des populations

- Réaliser un dénombrement annuel des populations de *Liparis de Loesel* de manière à vérifier la bonne santé des populations.

## LE DAMIER DE LA SUCCISE

*Euphydryas aurinia*

Directive Habitat : Annexe II  
Code EUR 15 : 1065



Le Cuivré des marais

### 1 Données Générales

#### Statuts de protection et degrés de menace

Convention de Bonn	Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge mondiale
Non	Annexe III	Espèce protégée	Espèce en danger	Non

#### Répartition

- Europe communautaire : Europe médiane
- Nationale : Fréquent dans le Sud Est de la France et localisé dans le reste du territoire
- Régionale : Espèce peu commune, présente de façon ponctuelle sur les biotopes favorables.

#### Etat des populations

Jusqu'à présent les documents tentant de faire un état des populations en France ou en Europe, tenaient compte de l'ensemble des sous espèces d'*Eurodryas aurinia*. Cependant, l'état des populations et les degrés de menace sont très différents selon les sous espèces. En ce qui concerne *E. aurinia aurinia*, les populations liés aux milieux humides ont fortement déclinées dans toute l'Europe (Warren M.S., 1997).

#### Description de l'espèce

Envergure de l'aile antérieure : 15 à 21 mm.

Le papillon mâle a les *ailes antérieures* de couleur fauve pâle avec deux taches brun-orange dans la cellule sur le dessus. On observe une bande post-médiane de même couleur avec des taches plus claires au centre de chaque espace. Les *ailes postérieures* ont sur le dessus un point noir dans chaque espace de la bande post-médiane brun orange. Pour le dessous des ailes, chaque point noir de la bande post-médiane, est fortement auréolé de jaune clair.

La femelle est de même couleur et généralement plus grande que le mâle.

L'œuf est jaune brillant. Les œufs fécondés brunissent rapidement.

La chenille a le corps noir avec de nombreuses spicules très ramifiées. On observe une bande dorsale formée d'un semis abondant de taches blanches et une bande latérale, au niveau des stigmates, formée de grandes macules blanches peu nombreuses. Les pattes thoraciques sont noires. Sa taille est en moyenne de 27 mm au dernier stade larvaire.

La chrysalide est blanche avec des taches noires et oranges.

## Biologique et écologie de l'espèce

### **Reproduction**

Cette espèce est monovoltine.

La période de vol des adultes s'étale sur 3 ou 4 semaines d'avril à juillet (en fonction de l'altitude, de la latitude et du type de milieu).

Les œufs sont pondus en paquets successifs sur le dessous des feuilles de la plante hôte. Le nombre d'œufs lors de la première ponte, est généralement important et peut atteindre 300 œufs (Warren M.S., 1997). Ce nombre diminue fortement pour les actes de ponte suivants.

Pour les chenilles, on observe 6 stades larvaires. Les trois premiers stades se déroulent à l'intérieur d'un nid de soie communautaire édifié par les chenilles sur la plante hôte et déplacé au fur et à mesure de la consommation des feuilles. Elles entrent en diapause à la fin de l'été, au quatrième stade larvaire. La levée de la diapause intervient généralement au printemps et dépend des conditions climatiques. Elle peut intervenir dès mi-décembre dans le sud de la France (Mazel R., 1984). Les chenilles sortent du nid, s'exposent une grande partie de la journée au soleil et s'alimentent en fin de journée et durant une partie de la nuit. Très vite, les chenilles se dispersent. Elles s'alimentent "en solitaire" au sixième stade larvaire.

La nymphose a lieu non loin du sol, souvent sur les feuilles de la plante hôte (L.S.P.N., 1987). Elle dure d'une quinzaine de jours à trois semaines et se produit de fin mars au mois de juin ou juillet, en fonction de l'altitude, de la latitude et du type de milieu.

### **Régime alimentaire**

La sous-espèce nominale *E. aurinia aurinia* est liée à des milieux humides. Un écotype de milieux plus xériques *E. aurinia aurinia* forme *xeraurinia* a été distingué par R. Mazel (1982).

La plante hôte des chenilles d'*E. aurinia aurinia* est *Succisa pratensis* (la Succise des prés).

Les chenilles d'*E. aurinia aurinia* forme *xeraurinia* ont pour plantes hôtes *Scabiosa colombaria* (la Scabieuse colombarie) et *Knautia arvensis* (la Knautie des champs).

Les adultes sont floricoles, ils ont été observés sur un grand nombre d'espèces *Anthemis sp.*, *Carduus sp.*, *Centaurea sp.*, *Cirsium sp.*, *Globularia sp.*, *Hieracium sp.*, *Polygonum bistorta*, *Potentilla erecta*, *Ranunculus sp.*, *Stachys officinalis*, *Trigonella sp.*

### **Activité**

Les adultes ne volent que si le temps est ensoleillé. Dès le passage d'un nuage, l'adulte s'immobilise, ailes relevées. Dès que le soleil réapparaît le papillon étale ses ailes, reste exposé ainsi quelques instants et s'envole vivement.

## **2 Données relatives à la zone Natura 2000**

### **Distribution – Localisation et statuts des populations**

Le Damier de la Succise se rencontre à Ippling dans l'ensemble des prairies de fauche oligotrophes qui bordent le marais, en partie Sud, sur le territoire de Woustviller.

### **Habitats**

Ce papillon exploite certainement les zones de prairies les plus oligotrophes où la Succise est abondante, mais il bénéficie aussi de la densité importante des prairies en Scabieuses et Centaurées. (Ces zones doivent en effet posséder une flore comportant les plantes hôtes de la chenille, la Succise des près, la Scabieuse des près ou la Centaurée jacée et être fauchée à des périodes qui perturbent peu le cycle de reproduction.)

### **Menaces**

Deux types de menaces peuvent induire la disparition de ce papillon prairial :

- la destruction de son secteur de reproduction soit les prairies de fauche oligotrophes,
- l'intensification agricole ou à l'opposé l'abandon agricole qui induirait une régression de leur zone de nourrissage .

### **Facteurs favorables**

Très liée à la qualité floristique des prairies de fauche, le Damier de la Succise bénéficiera de toute mesure visant à en conserver des modalités d'exploitation extensive par fauche ou pâturage.

## **3 Objectifs de conservation et actions proposées**

### **Assurer la conservation de la population de Damier de la Succise**

- ◆ Acquérir une bonne connaissance de l'importance et de la répartition de la population en réalisant une étude précise centrée sur les deux espèces de Lépidoptères d'intérêt communautaire : Damier de la Succise et Cuivré des marais.
- ◆ Préserver l'habitat de reproduction de l'espèce : les prairies mésoxérophiles oligotrophes du Colchico Festucetum brometosum var. oligotrophe.

## LE CUIVRE DES MARAIS

*Lycaena dispar*

Directive Habitat : annexes II et IV  
Code EUR 15 : 1060



*Aile droite en vue inférieure*

### 1 Données Générales

#### Statuts de protection et degrés de menace

Convention de Bonn	Convention de Berne	Protection Nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge mondiale
Non	Annexe II	Espèce protégée	Espèce en danger	Espèce quasi-menacée

#### Répartition

- Europe communautaire : de l'Europe occidentale jusqu'aux pays slaves
- Nationale : Ensemble du territoire
- Régionale : Espèce présente mais très localisée

#### Etat des populations :

En France, actuellement, *Thersamolycaena dispar* est globalement moins menacée que d'autres espèces de Lépidoptères liées aux zones humides pour lesquelles on observe un isolement des populations très important. Plusieurs auteurs considèrent que cette espèce est en voie d'extension (Bernardi G. *et al.*, 1981 ; Blab J. *et al.*, 1988). Ceci semble être dû à une mobilité plus importante de cette espèce permettant une colonisation des habitats potentiels. Par contre, dans le sud-ouest de la France, elle est considérée comme menacée, car le nombre de localités où l'espèce est présente, diminue fortement depuis plusieurs années (Lhonoré J., 1996).

#### Description de l'espèce

Envergure de l'aile antérieure : 13 mm à 20 mm. La deuxième génération est plus petite que la première. Le papillon mâle a le dessus des ailes antérieures et postérieures orange cuivré, bordées de noir, le dessous des antérieures étant orange. L'élément caractéristique étant le dessous des postérieures gris pâle bleuté avec des points noirs liserés de blanc et une large bande submarginale orange vif.

Les femelles sont plus grandes que les mâles et sont assez proches de ces derniers, on les distingue par les ailes postérieures dont le dessus est brun avec une bande orange sur le bord externe. Le dessous de l'aile est identique au mâle.

L'œuf est gris très clair avec six ou sept sillons disposés en étoile. Il fait 0,6 mm de diamètre.

La chenille est de couleur verte ou jaune-vert, difficilement repérable sur le terrain. Elle mesure de 23 à 25 mm au dernier stade. La couleur verte vire au brun en phase de prénymphose  
La chrysalide est jaune brunâtre et mesure 14 mm. Elle vire au noir peu avant l'éclosion.

## Biologie et écologie de l'espèce

### *Reproduction*

L'espèce est bivoltine en France. Parfois, un troisième vol peut être observé pour les populations situées dans la partie sud de son aire de répartition. Les périodes de ponte sont les mêmes que les périodes de vol des adultes. L'incubation des oeufs dure 10 à 12 jours en mai et 5 à 9 jours en août.

Il y a cinq stades larvaires. La durée de vie des chenilles non diapausantes est en moyenne de 25 jours. La diapause hivernale a lieu au premier ou au second stade larvaire et concerne les chenilles issues de la deuxième génération. Les chenilles reprennent leur activité à la mi-avril, dès que les conditions climatiques le permettent. La nymphose des chenilles hivernantes a lieu au cours du mois de mai et dure entre 12 et 16 jours. La nymphose des chenilles issues des adultes de la première génération se déroule fin-juillet, début-août. La première génération s'observe à partir du 15 mai jusqu'à la fin-juin. Les adultes ont une durée de vie moyenne de 8 à 10 jours et peuvent vivre jusqu'à 21 jours (parfois plus) en élevage. Les papillons de la génération printanière sont de grande taille et très colorés alors que ceux de la seconde génération sont plus petits. Les effectifs de cette génération d'été qui s'observe de la fin du mois de juillet jusqu'à la fin du mois d'août, sont généralement plus importants.

### *Régime alimentaire*

Les chenilles sont phytophages. Les plantes hôtes appartiennent au genre *Rumex* (Polygonacées) avec :  
Pour la première génération : *Rumex aquaticus*, *R. obtusifolius*, *R. crispus*, *R. conglomeratus* (seulement quelques observations ont été réalisées sur *R. hydropalathum* qui est la plante hôte des sous-espèces monovoltines non-présentes en France).

Pour la deuxième génération : *R. obtusifolius*, *R. pulcher*, *R. aquaticus*.

Les adultes sont floricoles, et ont été observés sur les Menthes (*Mentha* ssp.), la Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*), la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), le Cresson amphibie (*Rorippa amphibia*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), le Chardon des marais (*Cirsium palustre*), Grande Berce (*Heraclum sphondylium*) et l'Origan (*Origanum vulgare*) ; plus rarement sur le Lychnis dioïque (*Silene dioica*), le Chardon des champs (*Cirsium arvense*) et la Valériane officinale (*Valeriana officinalis*).

### *Activité*

Le vol est rapide par journées ensoleillées. Les adultes peuvent s'éloigner de plusieurs kilomètres de leur lieu d'origine ce qui leur permet de coloniser de nouveaux biotopes. Le maximum des déplacements observés est de 20 km (Fetwell J., 1995 in Lhonoré J., 1996). En France, ce comportement vagabond concerne principalement la deuxième génération (Lhonoré, comm. pers.).

Les chenilles se tiennent à la base des feuilles. Durant les trois premiers stades, elles broutent seulement le parenchyme. Ce comportement alimentaire a pour conséquence la formation de petites "fenêtres" translucides sur les feuilles. A partir du quatrième stade, les chenilles mangent la feuille dans toute son épaisseur.

Les chenilles diapausantes hivernent dans les feuilles flétries de la plante hôte. Elles peuvent supporter des immersions de plusieurs semaines (Webb M.R. & Pullin A.S., 1998)

## **Menaces potentielles**

L'assèchement des zones humides dans le cadre d'une urbanisation non maîtrisée et d'une politique agricole locale intensive, est le facteur de menace le plus important.

Localement, la plantation de peupliers est le principal obstacle au maintien des populations. Ces plantations modifient la couverture végétale très rapidement (en 7 à 10 ans). L'extension des zones ombragées liées à un assèchement et une modification du pH de la couche superficielle du sol, entraînent la disparition progressive des *Rumex* (Bink F.A., 1986) et des plantes nectarifères butinées par les adultes (Menthes et Pulicaires).

Le pâturage intensif des prairies par des bovins provoque une eutrophisation du milieu néfaste aux populations de *Thersamolycaena dispar* (Lhonoré J., 1996).

## **2 Données relatives à la zone Natura 2000**

### **Distribution – Localisation et statuts des populations**

Le Cuivré des marais est présent de manière assez localisée sur le marais d'Ippling où ses populations sont plutôt réduites. Les seuls habitats favorables sont la grande cariçaie de l'Est et les franges humides du marais au contact des prairies.

### **Habitats**

Le Cuivré des marais fréquente les berges, les fossés et les prairies humides pâturées où se développent plusieurs espèces d'oseille (*Rumex sanguineus* dans les aulnaies-frênaies, *Rumex obtusifolius* dans les prairies et fossés). En général, le Cuivré reste assez près des berges du cours d'eau.

### **Menaces**

La régression de la diversité de la flore des prairies et plus particulièrement celle des Oseilles sauvages (*Rumex* sp.) induirait celle de ce papillon assez spécialisé.

### **Facteurs favorables**

La conservation des habitats forestiers et des prairies exploitées extensivement et l'entretien des annexes hydrauliques devraient permettre la sauvegarde des populations du Cuivré des marais.

## **3 Objectifs de conservation et actions proposées**

### **Assurer la conservation de la population de Cuivré des marais**

- ◆ Acquérir une bonne connaissance de l'importance et de la répartition de la population en réalisant une étude précise centrée sur les deux espèces de Lépidoptères d'intérêt communautaire : Damier de la Succise et Cuivré des marais.
- ◆ Restaurer les cariçaies autrophisées du fond du vallon : ces milieux sont actuellement en phase d'évolution vers la phragmitaie et une action doit être entreprise de manière à arrêter cette évolution.

- ◆ Entretien des cariçaies hautes à l'Est : ces habitats sont encore en état favorable pour accueillir le Cuivré, un entretien visant à empêcher l'évolution en phragmitaie devrait en permettre le maintien.

LA PIE-GRIECHE ECORCHEUR  
*Lanius collurio*



*Pie-grièche écorcheur*

Directive Oiseaux : annexe I  
Code NOWAK : A340

## 1. Données générales

### Statuts de protection et degrés de menace

<i>Convention de Bonn</i>	<i>Convention de Berne</i>	<i>Protection nationale</i>	<i>Statut de conservation</i>	<i>Liste rouge européenne</i>
Non	Annexe II	Espèce protégée	En déclin	En déclin

### Répartition

- Europe communautaire : domaine paléarctique occidental (sauf le Sud-Est de l'Espagne, le nord de la Scandinavie, l'Islande, l'Irlande et le Royaume-Uni)
- Nationale : Reproduction sur l'ensemble du territoire mais très sporadique dans le Nord-Ouest (Bretagne, Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais), ainsi que sur le littoral méditerranéen et localement dans le Sud-Ouest.
- Régionale : répartie de façon homogène sur l'ensemble de la région, un peu moins fréquente dans la partie Nord de la Lorraine.

### Description

La Pie-grièche écorcheur présente un corps allongé d'une longueur de 16 à 18 cm, une grosse tête ronde, des ailes assez longues et pointues, une queue longue et légèrement arrondie qu'elle balance nerveusement. Le bec est noir, court, épais et un peu crochu. Le mâle est facilement identifiable par sa calotte et sa nuque gris pâle et la présence d'un bandeau noir s'étendant du bec jusqu'en arrière des yeux. Cette Pie-grièche est présente en France, sur ses lieux de reproduction, de mai à début septembre. La migration postnuptiale a lieu de mi-août à mi-septembre, et les retours prénuptiaux dès fin avril et surtout en mai. Les quartiers d'hiver de l'espèce s'étendent sur une vaste partie du Sud et du Sud-Est du continent africain.

## **Biologie et écologie de l'espèce**

L'habitat de l'Ecorcheur se caractérise par la présence d'un milieu ouvert (prairies de fauche, pâtures, talus enherbés, etc.), riche en insectes de taille moyenne ou grosse et ponctué de buissons (surtout épineux comme le prunellier, les ronces ou l'aubépine) ou de petits arbres (jeunes plantations d'épicéas par exemple). Insectivore, il chasse à l'affût à partir de perchoirs (arbustes, basses branches d'arbres, piquets de clôture, etc.) situés entre 1m et 3 m au-dessus du sol et empale fréquemment ses proies sur des épines ou des fils barbelés avant de les consommer.

Le nid, construit par les deux sexes, est généralement caché à faible hauteur, le plus souvent entre 0,4 m et 1,8 m.

En France, cet oiseau pond en principe de 4 à 6 œufs entre mi-mai et début juin. Une ponte de remplacement peut avoir lieu en cas d'échec d'une première nichée. Elle prolonge la période de ponte jusqu'au début de juillet. L'incubation, d'une durée de 14 à 16 jours, est assurée uniquement par la femelle. Les jeunes sont nidicoles (ils restent au nid 13 à 14 jours en moyenne) et deviennent indépendants 15 jours plus tard.

## **Menaces**

Dans certains départements français, une régression très sensible est constatée (Haute Normandie, Cher, Loir-et-Cher, Loiret, Sarthe).

L'espèce est souvent bien représentée en moyenne montagne, dans les secteurs adéquats bien exposés mais, à basse altitude, les densités ont certainement chutées au long des trente dernières années, pour des raisons liées à des modifications des milieux : disparition des haies, mise en culture des prairies, drainages, etc. Les sites de nidification disparaissent et, surtout, les ressources alimentaires deviennent de plus en plus rares, éliminées par les pratiques agricoles modernes, y compris par l'emploi massif des pesticides. Les engrais n'arrangent rien : en simplifiant la composition floristique et en changeant la structure du tapis herbacé, ils affectent indirectement les populations d'orthoptères et donc indirectement celles des Pie-grièches (ELLENBERG, 1986 et synthèse in LEFRANC, 1993).

La Pie-grièche écorcheur est classée comme une espèce à surveiller (MALY, 1998. Avifaune nicheuse de Lorraine : Statut et priorité de conservation – LPO Lorraine, Conseil Régional de Lorraine, DIREN Lorraine). Son statut de conservation n'est pas défavorable en Lorraine mais l'est à l'échelle nationale et européenne.

## **1 Données relatives à la zone Natura 2000**

### **Distribution – Localisation et statuts des populations**

3 couples de Pie-grièche écorcheur ont été recensés sur le site. Les trois se cantonnent à la partie Est du site est se reproduisent dans les buissons de secteurs en friches.

### **Habitats**

Les habitats sont relativement homogènes, les couples disposant essentiellement d'habitats de prairies très ouverts en bordure du marais et de la roselière, séparés par des zones arbustives en friches.

## **Menaces**

Le maintien d'un contexte prairial avec une mosaïque de bosquets et de haies est important pour la survie de cette espèce.

## **Facteurs favorables**

Le contexte global actuel de la zone Natura 2000 est plutôt favorable à l'installation de la Pie-grièche écorcheur.

## **2 – Objectifs de conservation et actions proposées**

### **Assurer la conservation du ou des couples nicheurs de Pie grièche écorcheur**

- ◆ Préserver le support de nidification : haies et bosquets épineux mésophiles
- ◆ Maintenir le territoire de chasse en garantissant la conservation des surfaces herbagères.
- ◆ Conserver le biotope de reproduction de cette espèce constitué d'un ensemble de prairies extensives séparées par des haies arbustives.

### **Effectuer un suivi annuel des populations**

- ◆ Réaliser un inventaire annuel spécifique des couples et de leur localisation.

## Liste des annexes cartographiques

- ◆ Carte 1 : Périmètre du site d'intérêt communautaire
- ◆ Carte 2 : Aspects fonciers : cartographie des propriétaires
- ◆ Carte 3 : Aspects fonciers : cartographie des exploitants
- ◆ Carte 4 : Occupation du sol
- ◆ Carte 5 : Habitats de l'annexe I de la Directive CEE/92/43
- ◆ Carte 6 : Espèces de l'annexe II de la Directive CEE/92/43 – Liparis de Loesell
- ◆ Carte 7 : Espèces de l'annexe II de la Directive CEE/92/43 – Damier de la Succise
- ◆ Carte 8 : Espèces de l'annexe II de la Directive CEE/92/43 – Cuivré des marais
- ◆ Carte 9 : Espèces de l'annexe I de la Directive CEE/79/409 – Pie-grièche écorcheur
- ◆ Carte 10 : Inscriptions à Inventaires
- ◆ Carte 11 : Zone de Protection Spéciale désignée au titre de la Directive CEE/79/409
- ◆ Carte 12 : Cartographie des prescriptions de gestion pour le site, les habitats et les espèces.

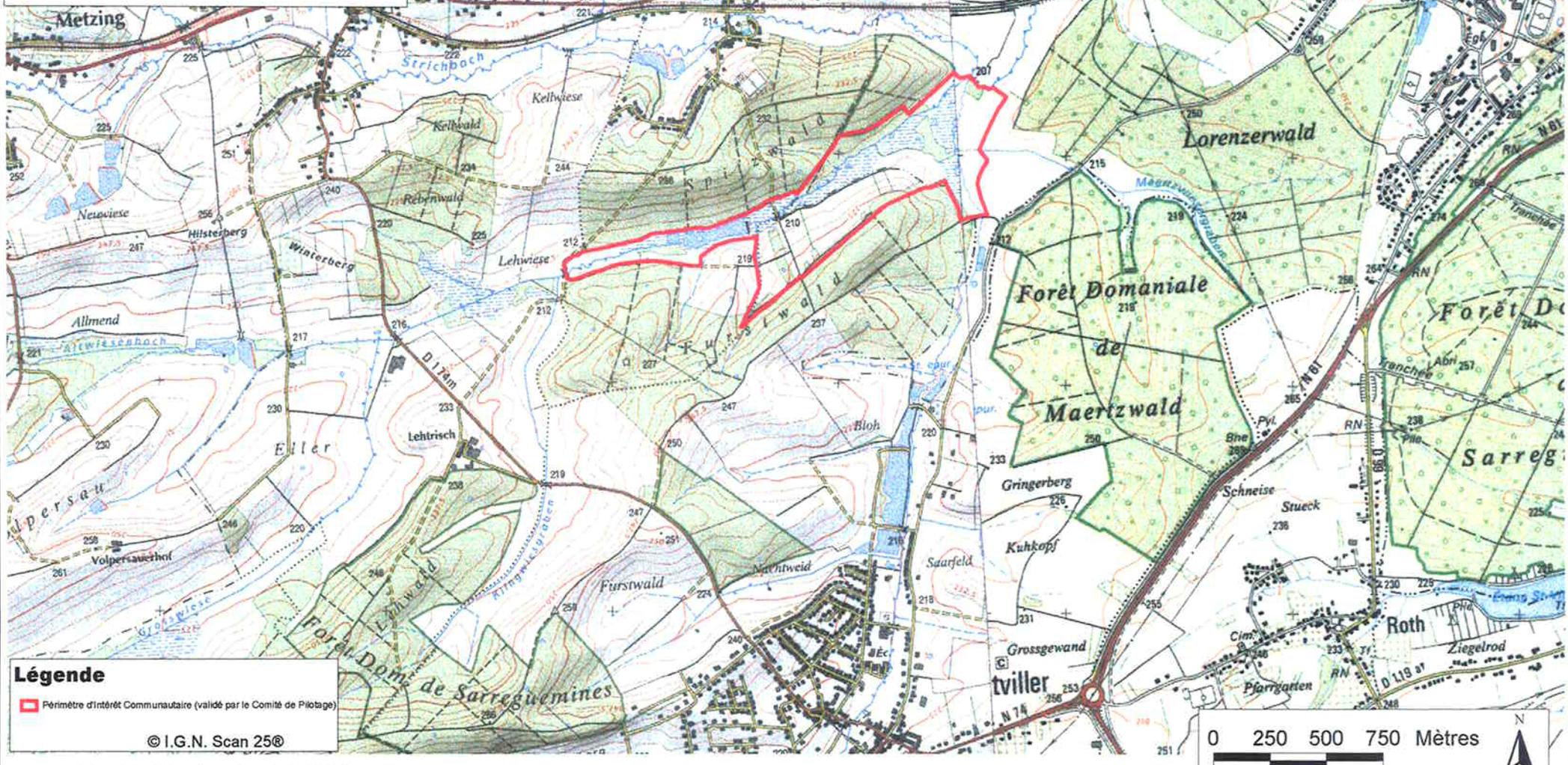


**Projet de réseau Européen NATURA 2000**

Nom du site : Marais d'Ipping  
 N° européen du site : FR4100215  
 Site proposé au réseau Natura 2000

Carte N°1 : Périmètre  
 du site d'intérêt communautaire

Echelle : 1 / 25 000



**Légende**

Périmètre d'intérêt Communautaire (validé par le Comité de Pilotage)

© I.G.N. Scan 25©

# Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Marais d'Ipping

N° européen du site : FR4100215

Site proposé au réseau Natura 2000



Carte N°2 : Aspects fonciers  
Etat des propriétés

Echelle : 1 / 8000

Commune d'Ipping

Commune de Sarreguemines

Bois du Spitzwald

Bois du Furstwald

Commune de Woustviller

## Légende

-  Périmètre d'Intérêt Communautaire
-  Limites communales
- Exploitants
-  Privé
-  C.S.L
-  Commune d'Ipping
-  E.P.M.L
-  District de Sarreguemines
-  Ruisseaux
-  Parcelles extérieures

0 80 160 Mètres



# Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Marais d'Ippling

N° européen du site : FR4100215

Site proposé au réseau Natura 2000



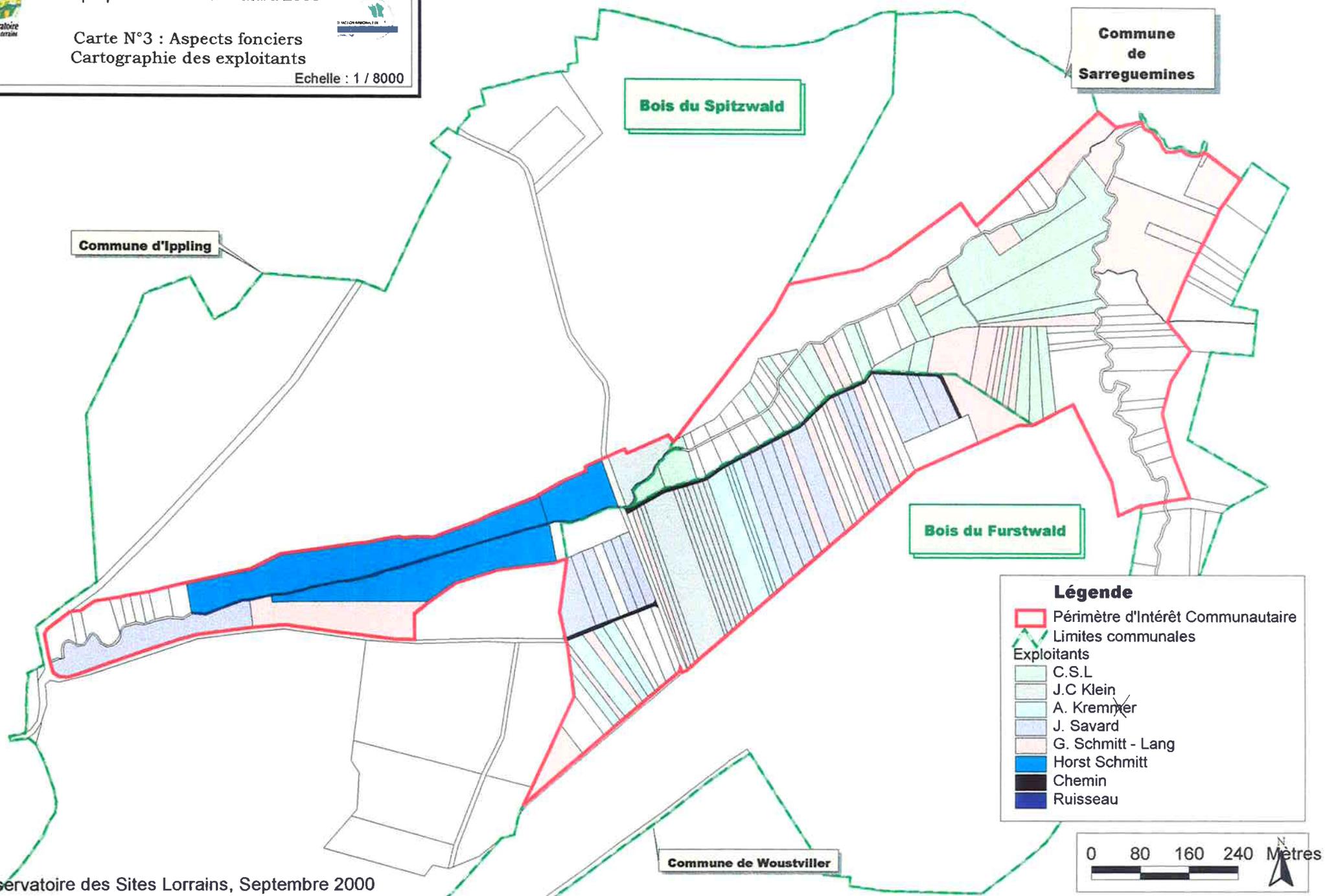
Conservatoire  
des Sites Lorrains



EUROPEAN UNION

Carte N°3 : Aspects fonciers  
Cartographie des exploitants

Echelle : 1 / 8000



# Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Marais d'Ippling

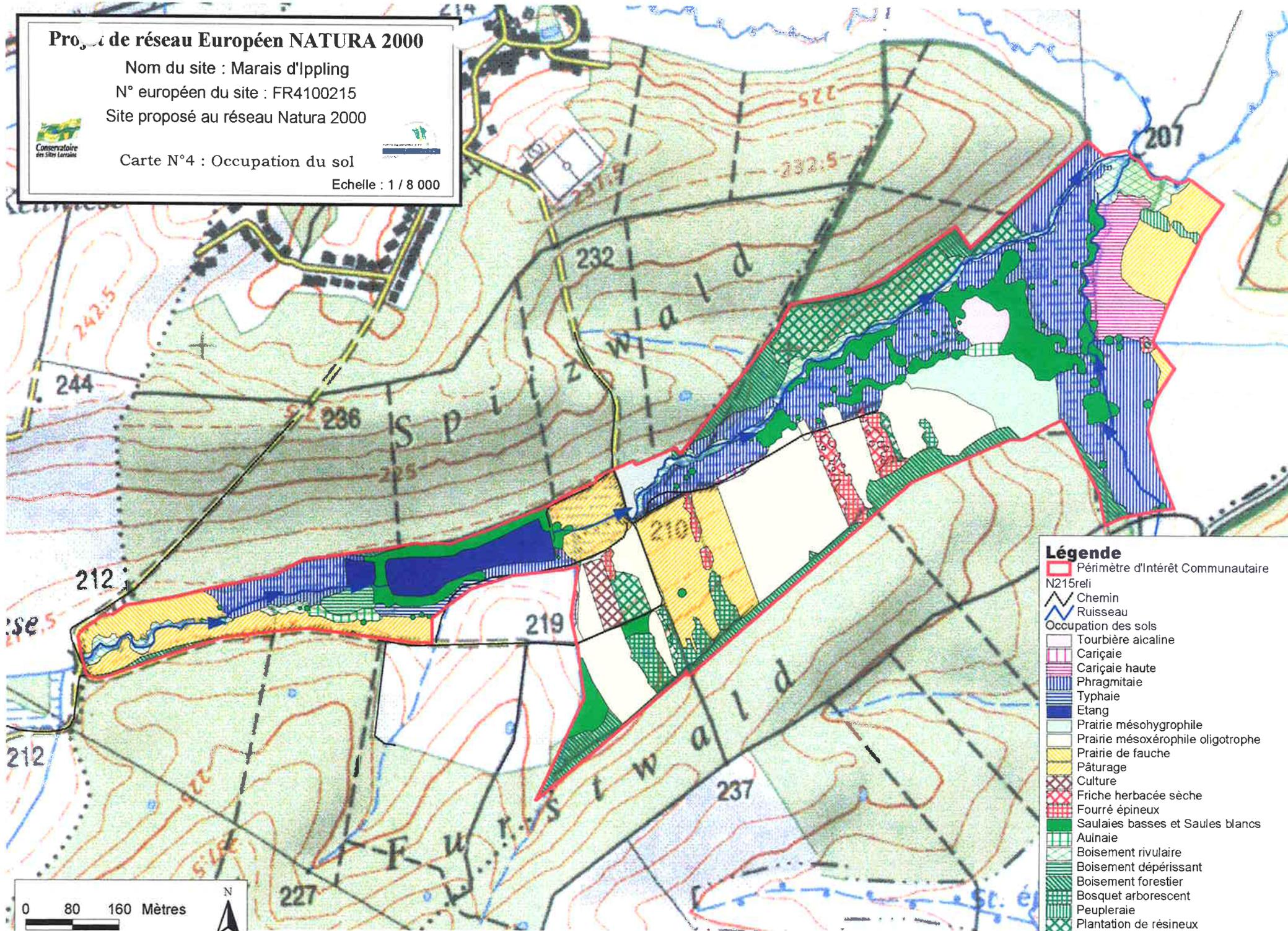
N° européen du site : FR4100215

Site proposé au réseau Natura 2000

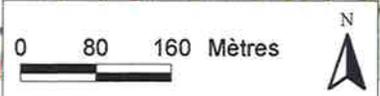


Carte N°4 : Occupation du sol

Echelle : 1 / 8 000



- Légende**
- Périmètre d'Intérêt Communautaire N215reli
  - Chemin
  - Ruisseau
  - Occupation des sols**
  - Tourbière alcaline
  - Cariçaie
  - Cariçaie haute
  - Phragmitaie
  - Typhaie
  - Etang
  - Prairie mésohygrophile
  - Prairie mésoxérophile oligotrophe
  - Prairie de fauche
  - Pâturage
  - Culture
  - Friche herbacée sèche
  - Fourré épineux
  - Saules basses et Saules blancs
  - Aunaie
  - Boisement rivulaire
  - Boisement dépérissant
  - Boisement forestier
  - Bosquet arborescent
  - Peupleraie
  - Plantation de résineux
  - Terrain vague



# Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Marais d'Ipling

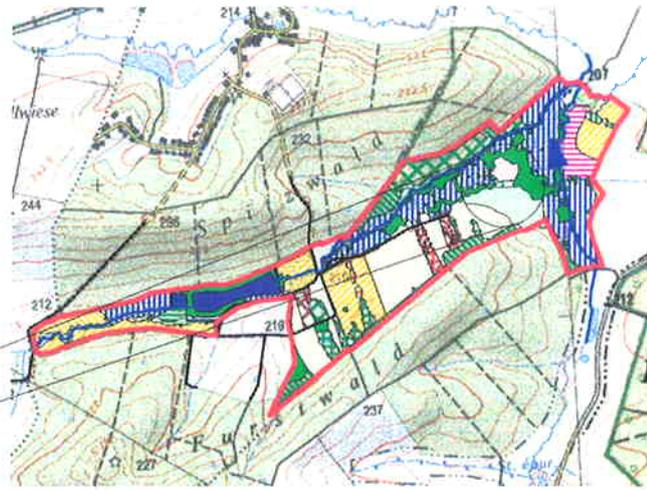
N° européen du site : FR4100215

Site proposé au réseau Natura 2000

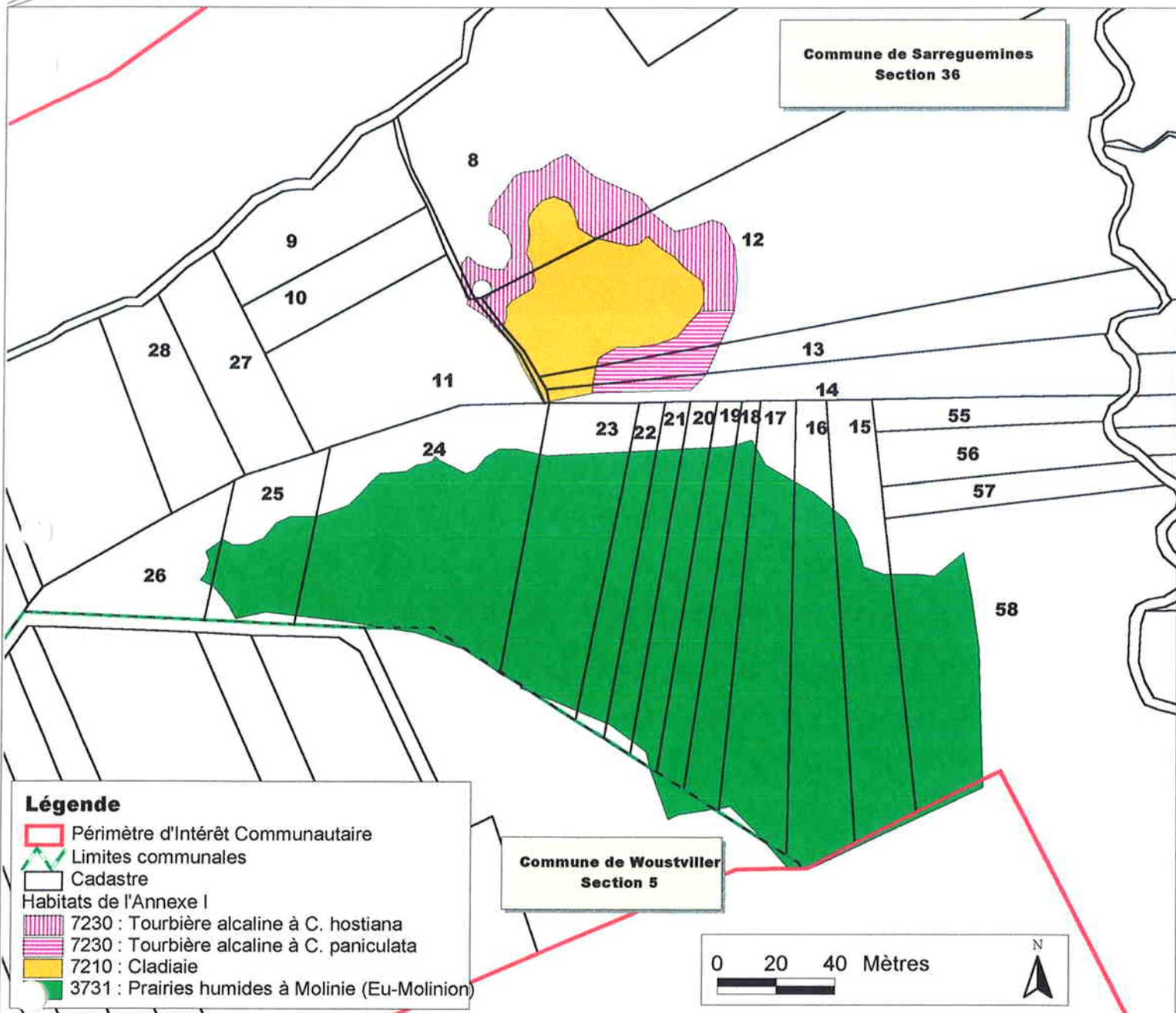


Carte N°5 : Cartographie des habitats inscrits  
à l'annexe I de la Directive CEE/92/43

Echelle : 1 / 2000



Extrait de la carte N°4 : occupation des sols



# Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Marais d'Ippling

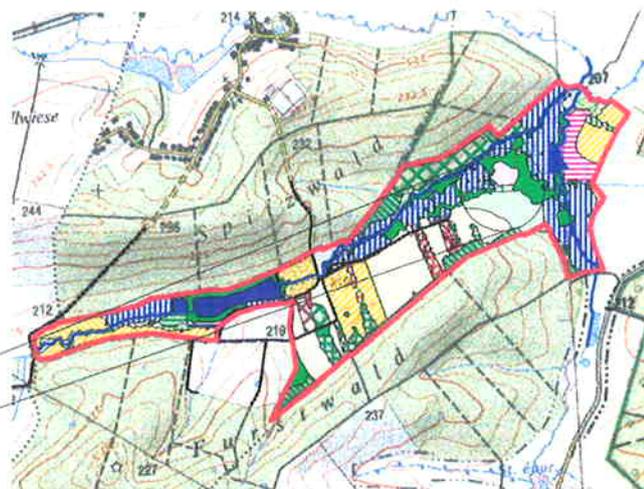
N° européen du site : FR4100215

Site proposé au réseau Natura 2000

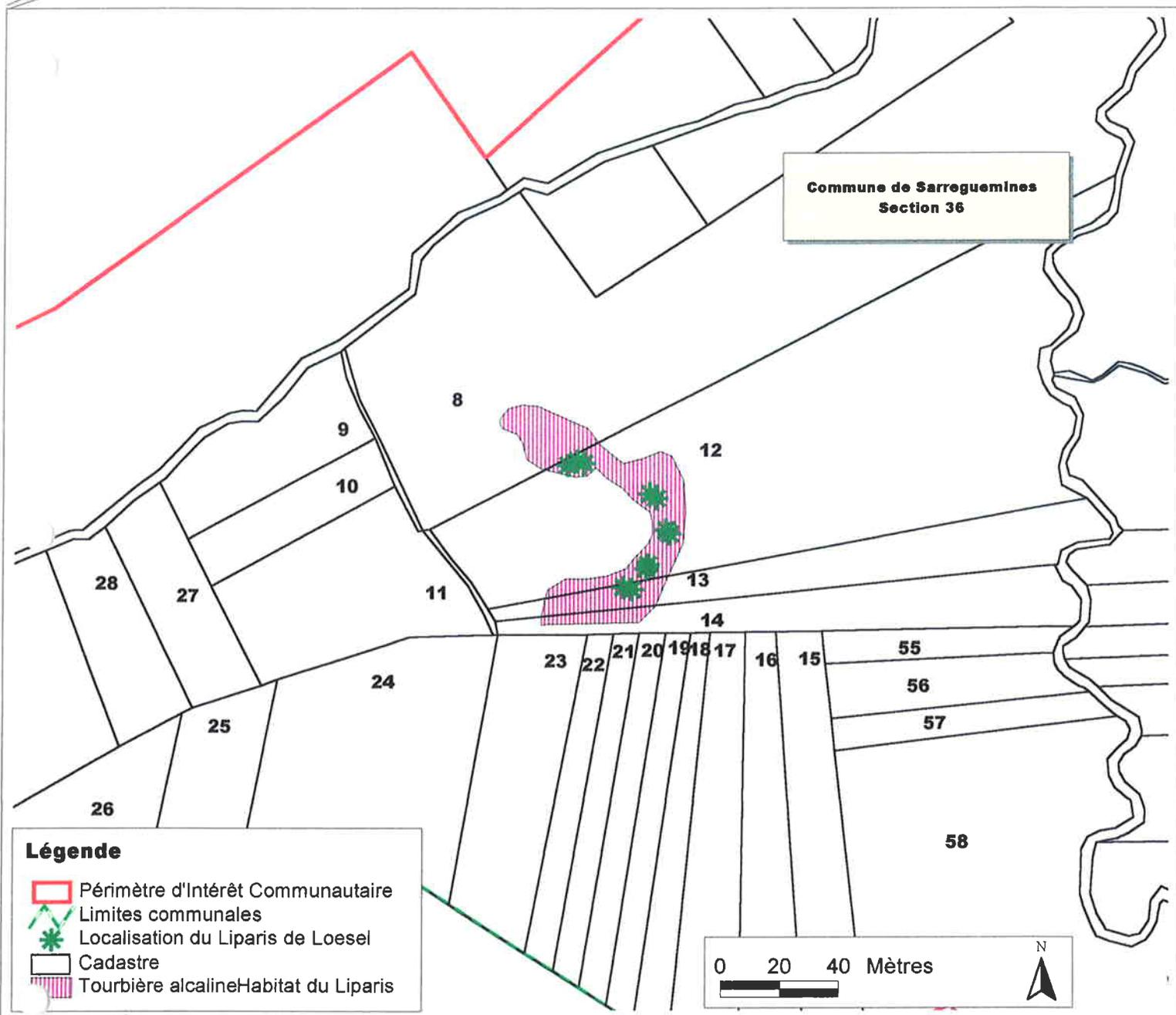


Carte N°6 : Espèces d'Intérêt Communautaire  
inscrits à l'Annexe II  
de la Directive CEE/92/43 : Liparis de Loesell

Echelle : 1 / 2000



Extrait de la carte N°4 : occupation des sols



# Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Marais d'Iplling  
N° européen du site : FR4100215  
Site proposé au réseau Natura 2000

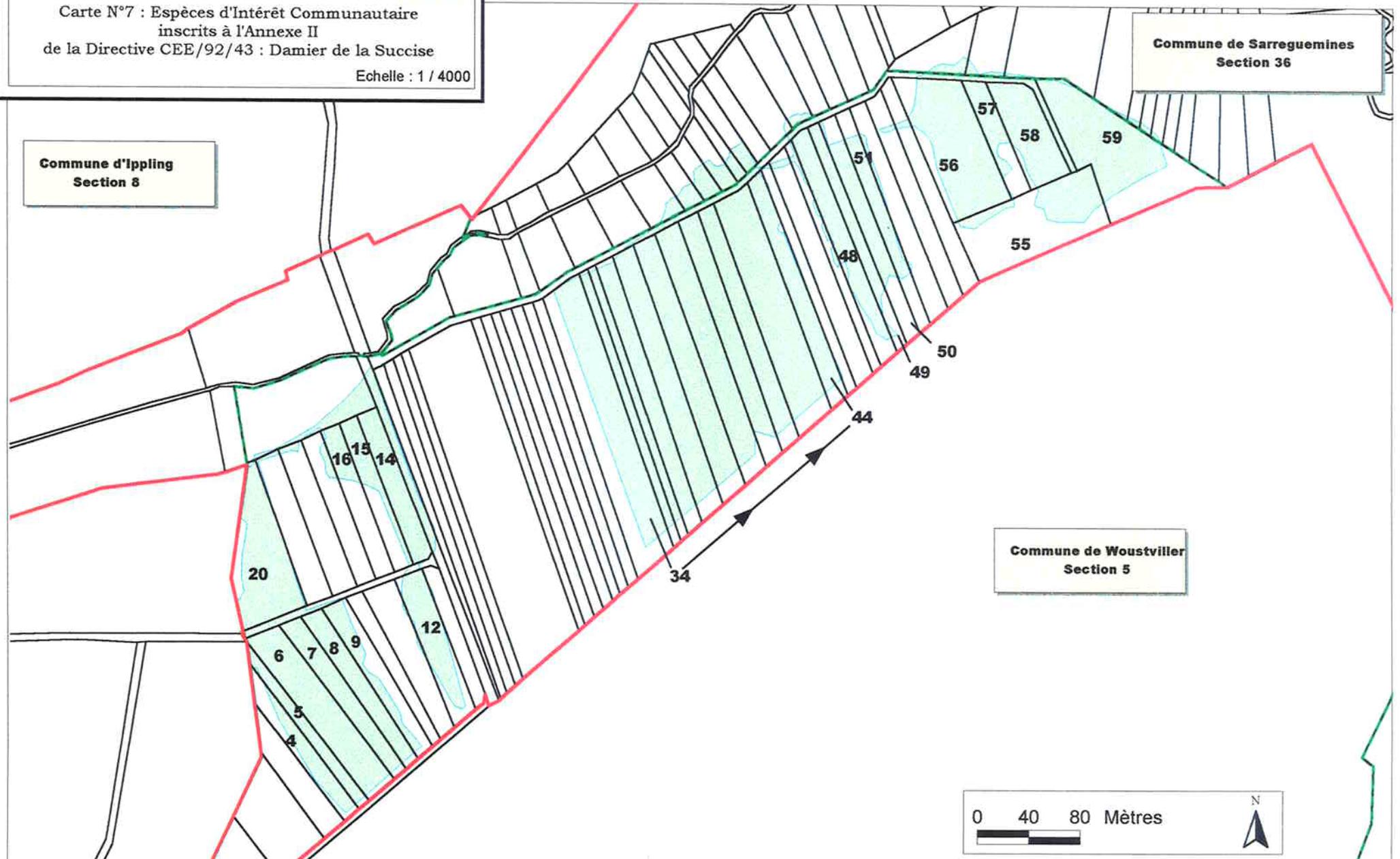


Carte N°7 : Espèces d'Intérêt Communautaire  
inscrits à l'Annexe II  
de la Directive CEE/92/43 : Damier de la Succise

Echelle : 1 / 4000

## Légende

- Périmètre d'Intérêt Communautaire
- Limites communales
- Cadastre
- Prairies mésoxérophiles oligotrophes : Habitat du Damier de la Succise



# Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Marais d'Ippling

N° européen du site : FR4100215

Site proposé au réseau Natura 2000

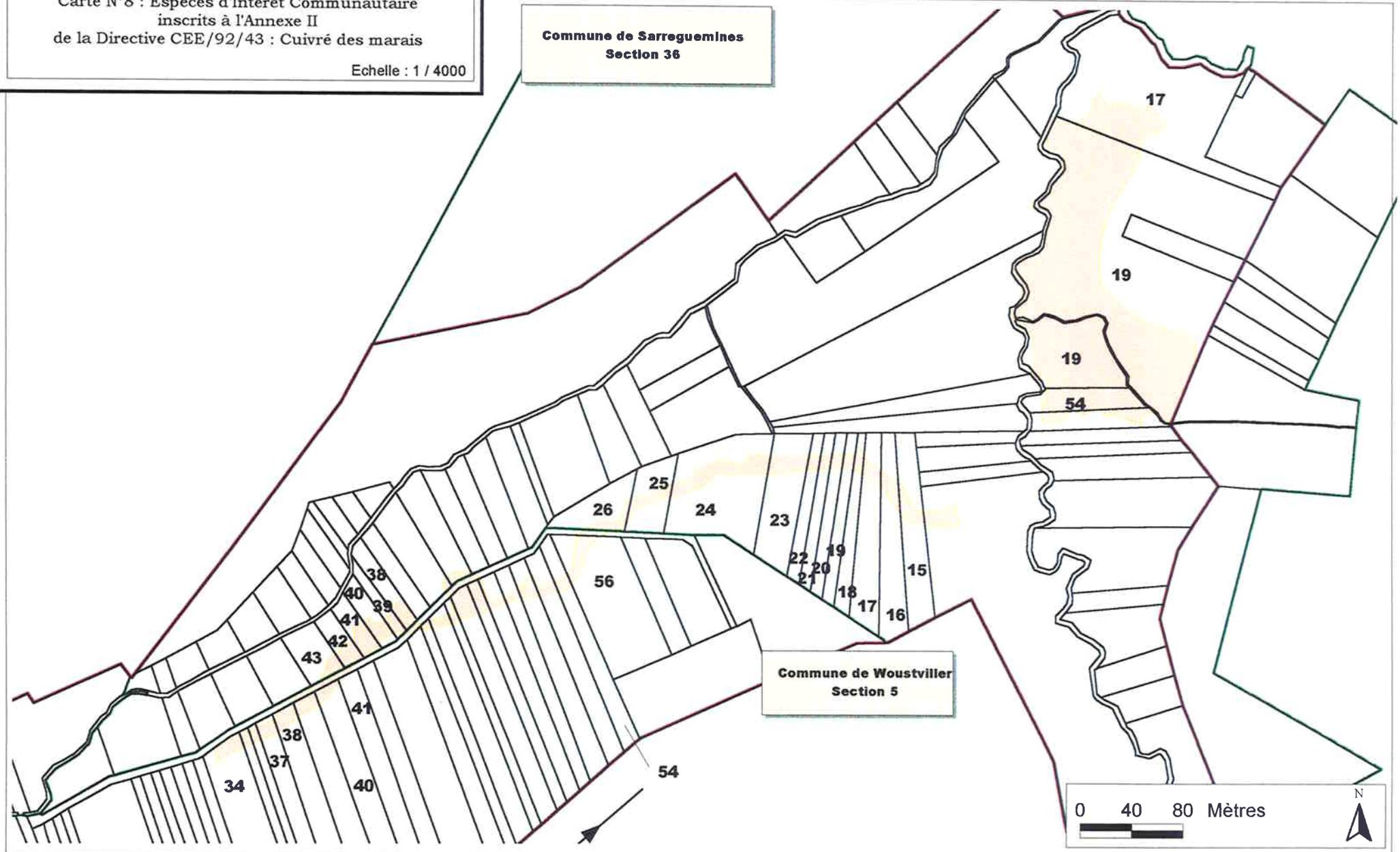


Carte N°8 : Espèces d'Intérêt Communautaire  
inscrits à l'Annexe II  
de la Directive CEE/92/43 : Cuivré des marais

Echelle : 1 / 4000

## Légende

- Cadastre
- Périmètre d'Intérêt Communautaire
- Limites communales
- Habitat du cuivré des marais



# Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Marais d'Ippling

N° européen du site : FR4100215

Site proposé au réseau Natura 2000



Carte N°9 : Espèces d'Intérêt Communautaire  
inscrits à l'Annexe I  
de la Directive CEE/79/409 : Pie-grièche écorcheur

Echelle : 1 / 8000

Commune de Sarreguemines  
Section 36

Commune d'Ippling  
Section 8

Commune de Woustviller  
Section 5

## Légende

- Périmètre d'Intérêt Communautaire
- Limites communales
- Pie-grièche écorcheur
- Territoires estimés de la P.G.E
- Cadastre

0 80 160 Mètres



# Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Marais d'Ippling

N° européen du site : FR4100215

Site proposé au réseau Natura 2000

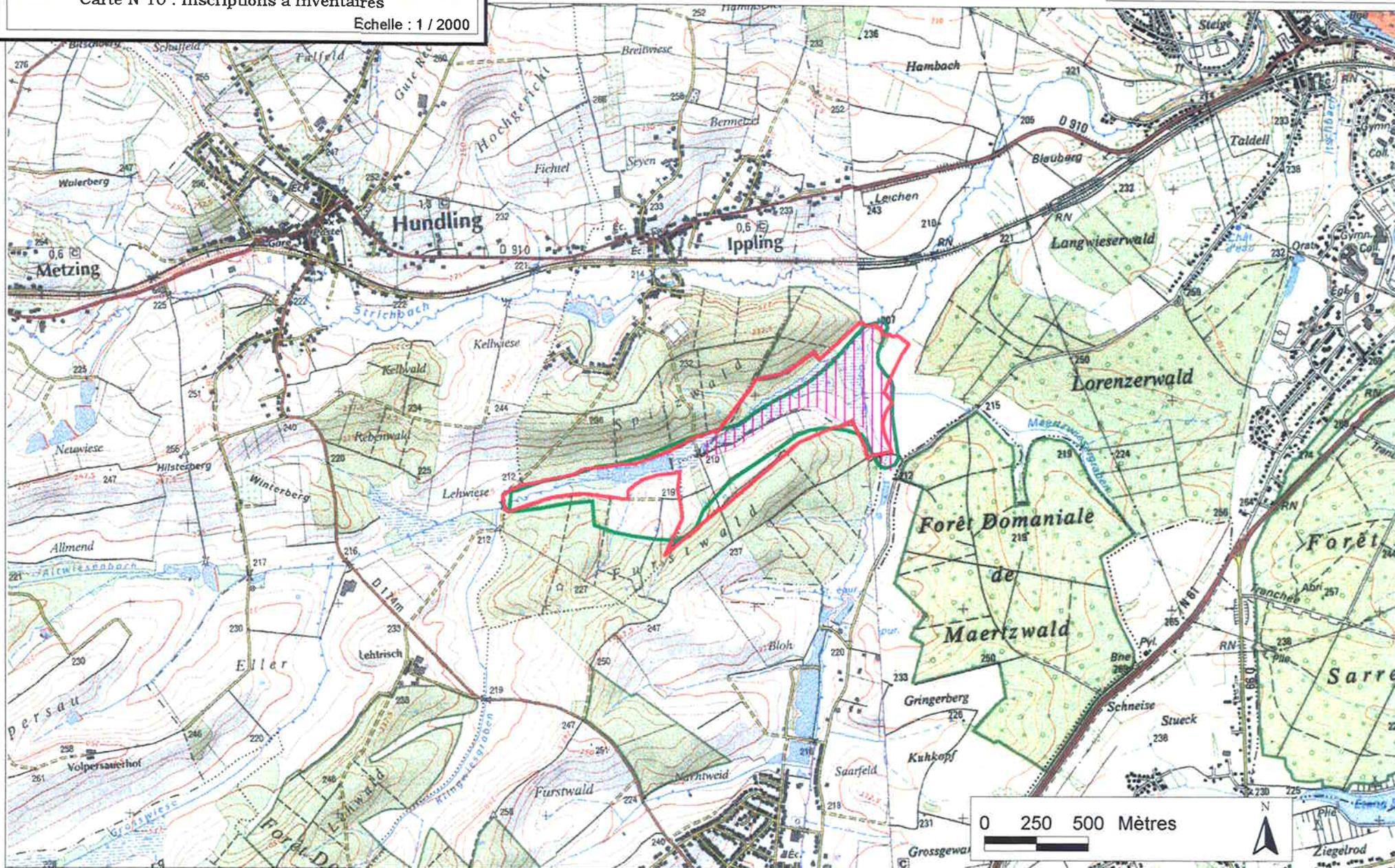


Carte N°10 : Inscriptions à Inventaires

Echelle : 1 / 2000

## Légende

- Périmètre d'Intérêt Communautaire
- ZNIEFF de type I : 0012/0009
- Périmètre Espace Naturel Remarquable



# Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Marais d'Ippling

N° européen du site : FR4100215

Site proposé au réseau Natura 2000

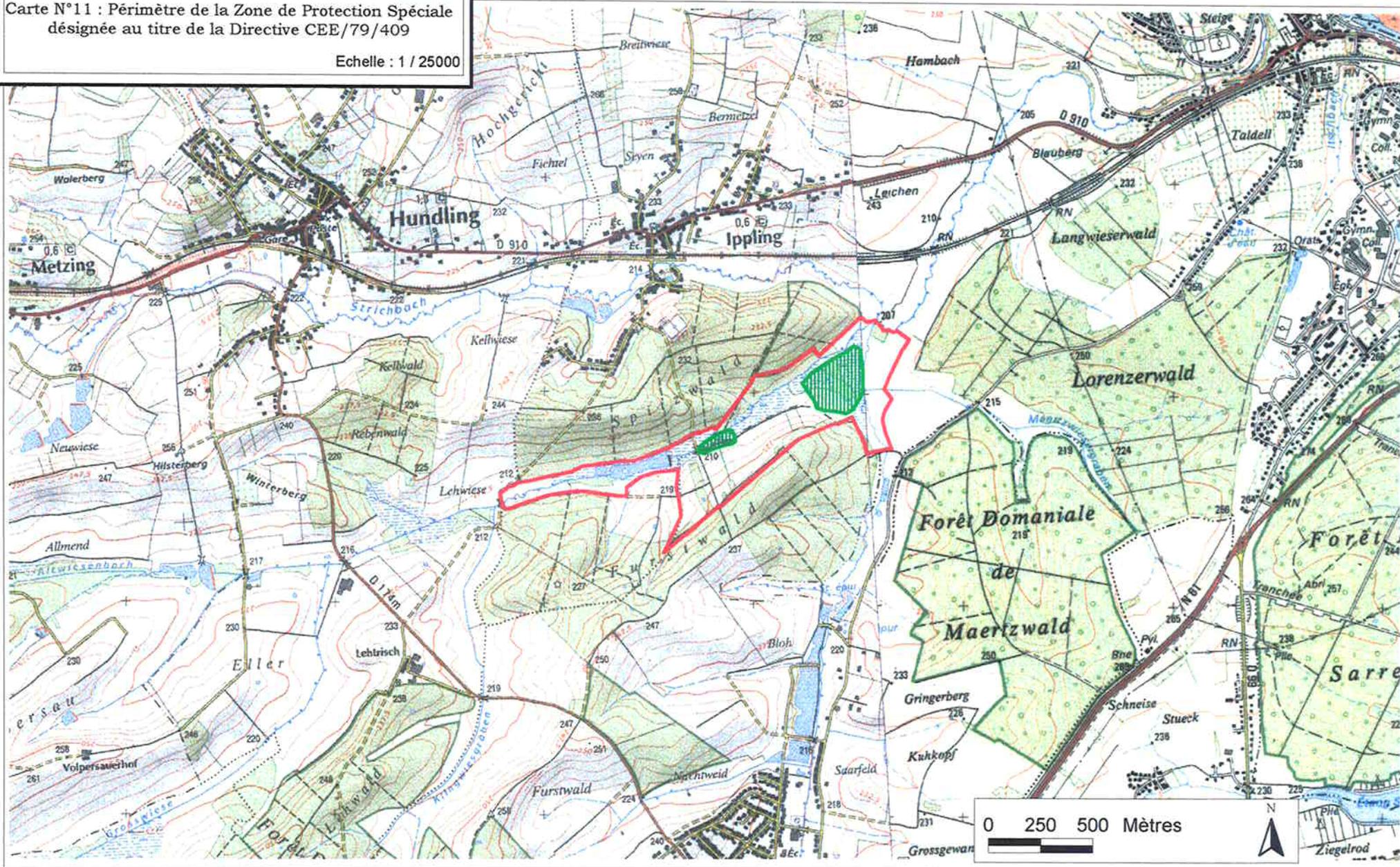


Carte N°11 : Périmètre de la Zone de Protection Spéciale désignée au titre de la Directive CEE/79/409

Echelle : 1 / 25000

## Légende

- Périmètre d'Intérêt Communautaire
- Contour de la Zone de Protection Spéciale



# Projet de réseau Européen NATURA 2000

Nom du site : Marais d'Ipping

N° européen du site : FR4100215

Site proposé au réseau Natura 2000



Carte N°12 : Cartographie des prescriptions de gestion pour le site, les habitats et les espèces

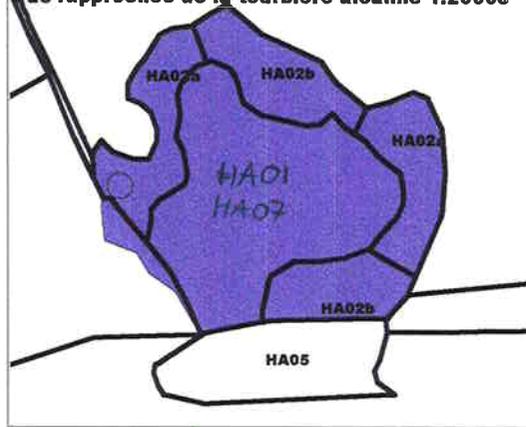
Echelle : 1 / 8000

Commune d'Ipping

Commune de Sarreguemines

Bois du Spitzwald

Vue rapprochée de la tourbière alcaline 1:2000e



ES11

ES09

HA06

ES13

SI0708

SI16

SI12

Contrat NATURA 2000

ES06

ES10

ES14

SI12

Contrat NATURA 2000

Contrat NATURA 2000

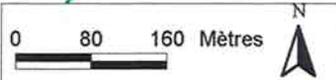
Bois du Furstwald

SI12

## Légende

- Limites communales
- Périmètre d'Intérêt Communautaire
- Opérations
- HA01(HA07) : Arrachage exhaustif des jeunes saules, aulnes...
- Opérations de maîtrise foncière selon opportunités
- SI10 : Acquisition des marais
- HA03 : Acquisition de la parcelle 14
- HA04 : Acquisitions de la tourbière
- ES03 : Acquisition des prairies
- HA12 : Acquisition des Molinaies
- ES15 : Acquisition des friches

Commune de Woustviller



## Liste des Annexes – Tableaux

- ◆ Tableau N°1 : Aspects fonciers maîtrise d'usage : propriétaires
- ◆ Tableau N°2 : Aspects fonciers maîtrise d'usage : exploitants
- ◆ Tableau N°3 : Espèces végétales d'intérêt patrimonial
- ◆ Tableau N°4 : Espèces animales d'intérêt patrimonial
- ◆ Tableau N°5 : Evaluation et hiérarchisation des Habitats
- ◆ Tableau N°6 : Evaluation et hiérarchisation des Espèces
- ◆ Tableau N°7 : Hiérarchisation des menaces concernant l'ensemble du site
- ◆ Tableau N°8 : Hiérarchisation des menaces concernant les habitats
- ◆ Tableau N°9 : Hiérarchisation des menaces concernant les espèces
- ◆ Tableau N°10 : Objectifs de gestion et proposition d'actions pour l'ensemble du site
- ◆ Tableau N°11 : Objectifs de gestion et proposition d'actions pour les habitats
- ◆ Tableau N°12 : Objectifs de gestion et proposition d'actions pour les espèces
- ◆ Tableau N°13 : Programmation et évaluation financière des propositions d'actions pour l'ensemble du site
- ◆ Tableau N°14 : Programmation et évaluation financière des propositions d'actions pour les habitats
- ◆ Tableau N°15 : Programmation et évaluation financière des propositions d'actions pour les espèces
- ◆ Tableau N°16 : Programmation et évaluation financière des propositions d'actions pour l'ensemble du site en Euros
- ◆ Tableau N°17 : Programmation et évaluation financière des propositions d'actions pour les habitats en Euros
- ◆ Tableau N°18 : Programmation et évaluation financière des propositions d'actions pour les espèces en Euros

Commune	Lieu dit	Section	Parcelle	Superficie en hectares	Propriétaire	Type de maîtrise foncière	Date début BE	Date fin BE
Ipppling	Roter pfuhl	8	10	0,1125	Privé			
Ipppling	Roter pfuhl	8	11	2,0020	Privé			
Ipppling	Roter pfuhl	8	12	2,8220	Privé			
Ipppling	Roter pfuhl	8	13	0,1499	Privé			
Ipppling	Roter pfuhl	8	14	0,1420	Privé			
Ipppling	Weier	8	15	0,0729	Privé			
Ipppling	Weier	8	16	0,0733	Privé			
Ipppling	Weier	8	17	0,0720	Privé			
Ipppling	Weier	8	18	0,0770	Privé			
Ipppling	Weier	8	19	0,3210	Privé			
Ipppling	Weier	8	20	0,0880	Privé			
Ipppling	Weier	8	21	0,2310	Privé			
Ipppling	Weier	8	25	1,2900	Commune d'Ipppling			
Ipppling	Weier	8	26	1,3370	Commune d'Ipppling			
Ipppling	Roter pfuhl	8	7	0,4940	Privé			
Ipppling	Roter pfuhl	8	8	0,0950	District de Sarreguemines			
Ipppling	Roter pfuhl	8	9	0,7490	Privé			
Ipppling	Altwiesengraben	8	Altwies	NC	Ruisseaux			
Ipppling	Altwiesengraben	8	Altwies	NC	Ruisseaux			
Ipppling	Altwiesengraben	8	Altwies	NC	Ruisseaux			
<b>Somme Ipppling</b>				<b>10,1286</b>				
Sarreguemines	Gringerborn	34	15	0,4392	Privé			
Sarreguemines	Gringerborn	34	16	0,0164	Privé			
Sarreguemines	Gringerborn	34	17	1,0320	Privé			
Sarreguemines	Gringerborn	34	18	0,1734	Privé			
Sarreguemines	Gringerborn	34	19	2,6368	Privé			
Sarreguemines	Lichelwiese	34	43	0,2445	Privé			
Sarreguemines	Lichelwiese	34	44	0,2672	Privé			
Sarreguemines	Lichelwiese	34	45	0,1399	Privé			
Sarreguemines	Lichelwiese	34	46	0,2325	Privé			
Sarreguemines	Lichelwiese	34	47	0,1078	Privé			
Sarreguemines	Lichelwiese	34	48	0,4450	Privé			
Sarreguemines	Lichelwiese	34	49	0,4530	Privé			
Sarreguemines	Lichelwiese	34	50	0,2171	Privé			
Sarreguemines	Lichelwiese	34	51	0,1226	Privé			
Sarreguemines	Lichelwiese	34	52	0,1133	Privé			
Sarreguemines	Lichelwiese	34	53	0,1460	Privé			
Sarreguemines	Lichelwiese	34	54	0,1460	Privé			
Sarreguemines	Bruchgarten	34	55	0,0907	Privé			
Sarreguemines	Bruchgarten	34	56	0,1312	Privé			
Sarreguemines	Bruchgarten	34	57	0,0928	Privé			
Sarreguemines	Bruchgarten	34	58	2,0160	Privé			
Sarreguemines	Bruchwiese	34	Fossé	NC	Ruisseaux			
Sarreguemines	Bruchwiese	36	1	0,2865	Privé			
Sarreguemines	Bobenloch	36	10	0,1273	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Bobenloch	36	11	0,3375	C.S.L			
Sarreguemines	Bruchwiese	36	12	1,4150	C.S.L			
Sarreguemines	Bruchwiese	36	13	0,2685	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Bruchwiese	36	14	0,2537	Privé			
Sarreguemines	Duerhuebel	36	15	0,2703	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Duerhuebel	36	16	0,2673	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Duerhuebel	36	17	0,2899	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Duerhuebel	36	18	0,1305	Privé			
Sarreguemines	Duerhuebel	36	19	0,1196	Privé			
Sarreguemines	Spitzwald	36	2	0,5415	Privé			
Sarreguemines	Duerhuebel	36	20	0,1194	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Duerhuebel	36	21	0,1089	Privé			
Sarreguemines	Duerhuebel	36	22	0,1096	Privé			
Sarreguemines	Duerhuebel	36	23	0,3102	Privé			
Sarreguemines	Duerhuebel	36	24	0,5560	Privé			
Sarreguemines	Duerhuebel	36	25	0,1666	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Duerhuebel	36	26	0,1753	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Bobenloch	36	27	0,1731	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Bobenloch	36	28	0,1695	Privé			
Sarreguemines	Bobenloch	36	29	0,0000	Privé			
Sarreguemines	Spitzwald	36	3	0,1327	Privé			
Sarreguemines	Bobenloch	36	30	0,0563	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Bobenloch	36	31	0,1758	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Bobenloch	36	32	0,1735	Privé			
Sarreguemines	Bobenloch	36	33	0,1413	Privé			
Sarreguemines	Bobenloch	36	34	0,1347	Privé			
Sarreguemines	Bobenloch	36	35	0,1916	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Bobenloch	36	36	0,2479	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Bobenloch	36	37	0,1534	Privé			
Sarreguemines	Bobenloch	36	38	0,1490	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Bobenloch	36	39	0,0950	Privé			
Sarreguemines	Spitzwald	36	4	0,0000	Privé			
Sarreguemines	Bobenloch	36	40	0,1643	Privé			
Sarreguemines	Bobenloch	36	41	0,1582	Privé			
Sarreguemines	Bobenloch	36	42	0,1583	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Bobenloch	36	43	0,2485	Privé			
Sarreguemines	Bobenloch	36	44	0,2447	Privé			
Sarreguemines	Bobenloch	36	45	0,2261	Privé			
Sarreguemines	Bobenloch	36	46	0,2160	Privé			
Sarreguemines	Bobenloch	36	47	0,0998	Privé			
Sarreguemines	Bobenloch	36	48	0,3189	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Bobenloch	36	49	0,1610	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Spitzwald	36	5	0,2765	Privé			
Sarreguemines	Bobenloch	36	50	3,4665	Privé			
Sarreguemines	Bruchwiese	36	6	1,7050	Privé			
Sarreguemines	Bruchwiese	36	7	0,3228	E.P.M.L	Bail Emphytéotique	1 janvier 1995	1 janvier 2028
Sarreguemines	Bruchwiese	36	8	1,9340	C.S.L			
Sarreguemines	Bobenloch	36	9	0,2010	Privé			
Sarreguemines	Altwiesengraben	36	Altwies	0,0000	Ruisseaux			
Sarreguemines	Altwiesengraben	36	Altwies	0,0000	Ruisseaux			
Sarreguemines		36	Fossé	0,0000	Privé			
Sarreguemines		36	Fossé	0,0000	Privé			
Sarreguemines	Puttingergraben	36	Putting.	0,0000	Ruisseaux			
<b>Somme Sarreguemines</b>				<b>26,9924</b>				

Commune	Lieu dit	Section	Parcelle	Superficie en hectares	Propriétaire	Type de maîtrise foncière	Date début BE	Date fin BE
Woustviller	Furstwald	5	1	0,3781	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	10	0,1373	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	11	0,7138	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	12	0,2581	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	13	0,3510	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	14	0,2060	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	15	0,1906	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	16	0,1896	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	17	0,1886	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	18	0,2454	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	19	0,2445	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	2	0,0000	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	20	0,0000	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	21	0,2221	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	22	0,3793	Commune d'Ipppling			
Woustviller	Furstwald	5	23	0,1942	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	24	0,2006	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	25	0,1929	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	26	1,3942	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	27	0,1760	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	28	0,5348	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	29	0,1961	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	3	0,1876	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	30	0,2152	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	31	0,1894	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	32	0,1751	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	33	0,2082	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	34	0,7653	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	35	0,1524	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	36	0,1511	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	37	0,3149	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	38	0,3885	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	39	0,3928	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	4	0,1910	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	40	0,4086	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	41	0,2915	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	42	0,2952	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	43	0,7060	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	44	0,2906	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	45	0,1469	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	46	0,2952	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	47	0,1399	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	48	0,3031	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	49	0,1643	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	5	0,1465	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	50	0,2491	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	51	0,1876	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	52	0,2723	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	53	0,2311	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	54	0,2280	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	55	0,5542	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	56	0,5396	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	57	0,1483	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	58	0,2597	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	59	0,6428	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	6	0,3873	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	7	0,2126	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	8	0,2022	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	9	0,2250	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	Chemin	nc	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	Chemin	nc	Privé			
Woustviller	Furstwald	5	Chemin	nc	Privé			
<b>Somme Woustviller</b>				<b>17,4523</b>				
<b>Superficie cadastrée du site d'Intérêt Communautaire</b>				<b>54,57</b>				

Plantes supérieures

Nom scientifique	Nom français	Références	Niveau d'intérêt	Statut de protection	Localisation
<i>Liparis loeselii</i>	Liparis de Loesel	1,2,3,5	Nat	National	Tourbière
<i>Cladium mariscus</i>	Marisque	1,2,3,4,5	Rég	Régional	Tourbière
<i>Blysmus compressus</i>	Scirpe comprimé	1,2,3,4	Rég	Régional	Tourbière
<i>Eriophorum latifolium</i>	Linaigrette à feuilles larges	1,2,3,4	Rég	Régional	Tourbière
<i>Triglochin palustre</i>	Troscart des marais	1,2	Rég	Régional	Molinaie
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Langue de serpent	2,3	Rég	Régional	Tourbière
<i>Epipactis palustris</i>	Epipactis des marais	1,2,3,4,5	Rég		Tourbière
<i>Eleocharis uniglumis</i>	Scirpe à une écaille	1,2,3,4	Loc		Tourbière
<i>Carex distans</i>	Laïche à épis distants	1,2,3,4	Loc		Tourbière
<i>Carex paniculata</i>	Laïche paniculée	2,3,4	Loc		Molinaie
<i>Selinium carvifolium</i>	Silau des prés	2,3,4,	Loc		Molinaie
<i>Serratula tinctoria</i>	Serratule des teinturiers	2,3,4	Loc		Molinaie
<i>Inula salicina</i>	Inule à feuille de saule	1,2,3,4	Loc		Molinaie
<i>Dactylorhiza fistulosa</i>	Orchis à larges feuilles	4,5	Loc		Molinaie
<i>Dactylorhiza praetermissa</i>	Orchis négligé	4,5	Loc		Molinaie
<i>Danthonia decumbens</i>	Sieglingie décombante	2,3,4	Loc		Molinaie
<i>Gymnadenia conopsea</i>	Orchis moucheron	4	Loc		Molinaie
<i>Viola canina</i>	Violette des chiens	4	Loc		Molinaie
<i>Potentilla tormentilla</i>	Potentille tormentille	2,3,4	Loc		Molinaie
<i>Betonica officinalis</i>	Betoin officinale	2,4	Loc		Molinaie
<i>Genista tinctoria</i>	Genêt des teinturiers	2,4	Loc		Prairie
<i>Bunium bulbocastanum</i>	Noix de terre	4	Loc		Prairie

1 - Fiche Z.N.I.E.F.F., BEGUIN D. et DUVAL T. 1982

2 - MULLER S., 1983

3 - Relevés de terrains, P. RICHARD 1991

4 - Relevés de terrains, P. RICHARD 1996

5 - Relevés de terrains, P. RICHARD et F. BRETON 2000

**Oiseaux**

Nom scientifique	Nom français	Réf	Statut	Intérêt	Protection
<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	2	Nicheur Saules (1 cpl)	Nat	Nat
<i>Junx torquilla</i>	Torcol	1	Nicheur	Nat	Nat
<i>Lanius collurio</i>	Pie grièche écorcheur	3	3 couples nicheurs	Nat	Nat/Dir Ois
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	1	Nicheur Saulaies	Rég	Nat
<i>Dendrocopus minor</i>	Pic epeichette	1	Nicheur	Rég	Nat
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvate	1	Nicheur Phragmitaies	Loc	Nat

1 - BEGUIN D. et DUVAL T. 1982

2 - J.P. WERNET, 1991

3 - F. BRETON, 2000.

**Insectes**

Nom scientifique	Nom français	Réf	Localisation	Statut	Intérêt
<i>Lepidoptères</i>					
<i>Eurodryas aurinia</i>	Damier de la Succise	1	Molinaie (Scabiosa)	Nat/Dir Hab II	National
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	1	Cariçaies/Aulnaies	Nat/Dir Hab II	National
<i>Hamearis lucina</i>		1	Lisières (Primula)		Rég
<i>Apocheima hispidaria</i>		1	Lisières (Quercus..)		Rég
<i>Spilosoma urticae</i>		1	Prairies humides		Rég
<i>Mythimna obsoleta</i>		1	Marais (Phragmites)		Rég
<i>Conistra erythrocephala</i>		1	Lisières (Quercus)		Rég
<i>Simyra albovenosa</i>		1	Marais (cypéracées)		Rég
<i>Apamea scolopacina</i>		1	Prairies humides		Rég
<i>Photedes pygmina</i>		1	Cariçaies(cypéracées,graminées)		Rég
<i>Celaena leucostigma</i>		1	Cariçaies (Iris, Glyceria)		Rég
<i>Brenthis ino</i>		1	Cariçaies (Filipendula)		Loc
<i>Melitea diamina</i>		1	Prairies		Loc
<i>Thumata senex</i>		1	Tourbière (mousse)		Loc
<i>Mythimna pudorina</i>		1	Marais (cyperacées)		Loc
<i>Hydraecia micacea</i>		1	Cariçaies (Iris, Phragmites)		Loc
<i>Nonagria typhae</i>		1	Typha Scirpus		Loc
<i>Rhizodra lutosa</i>		1	Phragmites australis		Loc
<i>Deltotes bankiana</i>		1	Cariçaies (cyperacées)		Loc
<i>Plusia festucae</i>		1	Cariçaies (cypéracées, Iris)		Loc
<i>Orthoptères</i>					
<i>Decticus verrucivorus</i>	Le Déctique verrucivore	2	Prairies mésoxérophiles		National
<i>Stetophyma grossum</i>	Le Criquet ensanglanté	2	Prairies humides		Loc

1 - Expertise de terrain, L. PERRETTE, 1994, 1996

2 - F. BRETON, 2000.

Habitats	Code Eur 15	Intérêt floristique et faunistique	Rareté et originalité	Typicité et représentativité	Superficie	Fragilité naturelle et spontanée	Evaluation globale	Niveau de priorité
Prairie hygrophile à Molinie	6410	***	***	**	***	**	13	2
Tourbières basses alcalines	7230	****	****	***	**	**	15	1
Végétation à Cladium	7210*	**	****	****	***	**	15	1

7220\* : habitat prioritaire

Espèce	Code	Rareté de l'espèce en Lorraine et en France	Exigences en habitats (rareté et typicité)	Stabilité de la population sur le site	Abondance de la population sur le site	Représentativité du site pour cette espèce	Evaluation globale	Niveau de priorité
Liparis de Loesell	1903	****	****	***	**	***	16	1
Damier de la Succise	1065	**	**	***	**	**	11	2
Cuivré des marais	1060	**	**	**	*	*	8	3
Pie-grièche écorcheur	A340	*	**	***	*	**	9	3

Type de menaces	Code Menace	Vitesses de dégradation	Conséquences sur les habitat et les habitats d'espèces	Possibilité de contrôle par gestion	Intensité globale de la menace
<b>Dégradation quantitative et qualitative du système hydraulique</b>	S*A	Rapide	Forte	Non	Forte
<b>Intensification des pratiques agricoles</b>	S*B	Rapide	Forte	Non	Forte
<b>Déprise agricole</b>	S*C	Lente	Moyenne	Oui	Moyenne
<b>Colonisation ligneuse</b>	S*D	Moyenne	Forte	Oui	Moyenne
<b>Dégradation de l'environnement écologique et paysager</b>	S*E	Moyenne	Forte	Oui	Moyenne
Sylviculture	S*E1				
Développement urbain	S*E2				
Loisirs / Tourisme	S*E3				
Cohérence du périmètre	S*E4				

Type de menaces	Code Menace	Habitat	Vitesses de dégradation	Conséquences sur l'habitat	Possibilité de contrôle par gestion	Intensité globale de la menace
<b>Diminution de débit / eutrophisation de la source</b>	H*A1	7230 - Tourbière basse alcaline	Rapide	Forte	Non	Forte
	H*A2	7210 - Végétation à Cladium	Moyenne	Moyenne	Non	Moyenne
<b>Déprise agricole</b>	H*B	6410 - Prairies à molinie et Jonc	Moyenne	Forte	Oui	Moyenne
<b>Mise en culture</b>	H*C	6410 - Prairies à molinie et Jonc	Rapide	Forte	Oui	Forte
<b>Colonisation arbustive : Aulnes</b>	H*D1	7230 - Tourbière basse alcaline	Rapide	Forte	Oui	Forte
	H*D2	7210 - Végétation à Cladium	Moyenne	Forte	Oui	Moyenne
<b>Colonisation par le Phragmite</b>	H*E1	7210 - Végétation à Cladium	Lente	Moyenne	Oui	Faible
	H*E2	7230 - Tourbière basse alcaline	Rapide	Forte	Oui	Forte
<b>Colonisation par la Cladiaie</b>	H*F	7230 - Tourbière basse alcaline	Moyenne	Forte	Oui	Moyenne

Type de menaces	Code Menace	Espèce	Imminence de la menace	Conséquences sur la survie de l'espèce	Possibilité de contrôle par gestion	Intensité globale de la menace
<b>Diminution de débit / eutrophisation de la source</b>	E*A	1903 - Liparis de Loesel	Possible	Forte	Non	Moyenne
<b>Déprise agricole</b>	E*B1	1066 - Damier de la Succise	Possible	Forte	Oui	Moyenne
	E*B2	A380 - Pie-grièche écorcheur	Possible	Moyenne	Oui	Faible
<b>Arrachage des haies arbustives</b>	E*C	A380 - Pie-grièche écorcheur	Possible	Forte	Oui	Moyenne
<b>Intensification / Mise en culture des espaces prairiaux</b>	E*D1	1066 - Damier de la Succise	Possible	Forte	Non	Moyenne
	E*D2	A380 - Pie-grièche écorcheur	Possible	Faible	Non	Faible
	E*D3	1060 - Cuivré des marais	Possible	Moyenne	Non	Faible
<b>Cueillette</b>	E*E	1903 - Liparis de Loesel	Possible	Forte	Non	Moyenne
<b>Fermeture de la strate herbacée (Phragmite, Cladium, Ligneux)</b>	E*F1	1903 - Liparis de Loesel	Probable	Forte	Oui	Moyenne
	E*F2	1060 - Cuivré des marais	Certaine	Forte	Oui	Forte

Prioritaire	Menaces	Objectifs généraux DOCOB	Objectifs opérationnels 2001/2006	Lien avec Thème	N° opéra- tions	Niveau de priorité	Opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
	<b>Thème alimentation hydraulique</b>								
		Garantir la qualité et la quantité des apports d'eau alimentant l'ensemble du site	Connaître le fonctionnement hydraulique et pédologique de la tourbière (Source et alimentation diffuse)		SI01	2	Réaliser une étude de la microtopographie de la tourbière	DIREN Lorraine	Cabinet Lambert
					SI02	1	Réaliser une étude hydrogéologique	DIREN Lorraine	BRGM
					SI03	1	Poser des piézomètres cotés	C.S.L	C.S.L
					SI04	2	Effectuer une cartographie pédologique de la zone humide à une échelle fine pour la tourbière et plus grossière pour les cariçaises	DIREN Lorraine	C.S.L / Cabinet Lambert
			Etablir un état initial de la qualité des ruisseaux		SI05	1	Effectuer une campagne d'analyses physico-chimiques (dont PCB - Métaux lourds) et une campagne d'IBG - IQBG	DIREN Lorraine	AREA
			Garantir la restauration et l'entretien des qualités physiques et physico-chimiques des ruisseaux		SI06	2	Effectuer une coupe sélective de la ripisylve le long de l'Altweisenbach, éliminer les aulnes	DIREN Lorraine	L.P.O
					SI07	3	Etudier l'opportunité de la réalisation d'un curage du ruisseau de Woustviller	DIREN Lorraine	C.S.L
					SI08	3	Renaturer les rives du ruisseau de Woustviller en plantant des Saules et Peupliers noirs	DIREN Lorraine	L.P.O
		Assurer la préservation des zones humides hors habitats communautaires	Assurer la préservation de l'ensemble de la zone humide		SI09	1	Mettre en places des mesures réglementaires par A.P.B pour interdire la création de nouveaux étangs et l'épandage des boues de stations d'épurations au sein du S.I.C	DIREN Lorraine	DIREN Lorraine
					SI10	1	Obtenir la Maîtrise foncière ou d'usage des parcelles de marais selon les opportunités	DIREN Lorraine	C.S.L
					SI11	2	Etudier l'utilisation du pâturage pour l'entretien à terme des la zone humide	C.S.L	C.S.L
	<b>Thème Pratiques agricoles</b>								
		Assurer la qualité biologique des espaces prairiaux	Aider au retour et au maintien des pratiques herbagères sur l'ensemble des espaces agricoles		SI12	1	Signature de C.T.E ou contrats Natura 2000 individuels par les exploitants des prairies oligotrophes (habitats).	DIREN Lorraine	Chambre d'agriculture / C.S.L
					SI13	1	Signature de C.T.E ou contrats Natura 2000 individuels par les exploitants des prairies et pâturages (hors habitats)	DIREN Lorraine	Chambre d'agriculture / C.S.L
			Favoriser un retour à l'herbe sur les cultures		SI14	2	Signature de contrats RTA par le biais des CTE ou des contrats Natura 2000	DIREN Lorraine	Chambre d'agriculture / C.S.L
	<b>Thème Environnement écologique et paysager du site</b>								
		Garantir des pratiques sylvicoles intégrant les objectifs de préservation du site	Adapter les P.A.F aux objectifs opérationnels		SI15	1	Procéder au reboisement des terres agricoles parcelles SE8/16-17 sans utiliser d'herbicides, phytocides et autres produits phytosanitaires	Commune d'Iplling	O.N.F
					SI16	1	Garantir le bon écoulement des eaux et la préservation de leur qualité lors des exploitations forestières	Commune d'Iplling	O.N.F
		Veiller à la prise en compte du S.I.C par les divers programmes d'aménagement du territoire	Adapter les orientations d'aménagement aux objectifs opérationnels		SI17	1	Veille administrative au niveau des politiques d'aménagement du territoire : Création de pays, plan d'épandage des boues, Réseaux routiers	DIREN Lorraine	Administrations concernées
					SI18	1	Prévoir un modification du P.O.S de la Commune de Woustviller pour classement en zone ND	Commune de Woustviller	Bureau d'étude
		Limiter le piétinement au sein de la tourbière	Adapter les pratiques cynégétiques aux objectifs opérationnels		SI19	1	Limiter la pénétration dans la tourbière lors de la pratique de la chasse	C.S.L	M. Del Bianco
			Valorisation pédagogique		VP1	2	Animations pédagogiques auprès des scolaires	C.S.L	C.S.L
					VP2	2	Animations pédagogiques auprès des adultes	C.S.L	C.S.L
					SI00		<b>Animation du Document d'Objectifs et de ses modalités d'application</b>	<b>DIREN Lorraine</b>	<b>C.S.L</b>

Prioritaire	Menaces	Objectifs généraux DOCOB	Objectifs opérationnels 2001/2006	Lien avec Thème	N° opéra- tions	Niveau de priorité	Opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
oui	<b>7210 - Marais calcaire à Cladium mariscus</b>								
		Garantir l'expression de la cladiaie	Conserver la zone d'extension de la cladiaie dense en son état actuel		HA01	1	Arrachage exhaustif des jeunes rejets arbustifs (Saules, Aulnes).	C.S.L	C.S.L
	<b>7230 - Tourbières basses alcalines</b>								
		Garantir la pérennité des tourbières basses à Carex davalliana	Favoriser l'expression des habitats pionniers de la tourbière alcaline		HA02	1	Fauchage automnal des habitats tous les deux ans	C.S.L	C.S.L
			Faire régresser la colonisation forestière par les Aulnes et les Saules		HA03	1	Acquisition prioritaire de la parcelle 14 selon opportunité	DIREN Lorraine	C.S.L
					HA04	2	Acquisition complémentaire des autres parcelles de tourbière	DIREN Lorraine	C.S.L
					HA05	1	Abattage complet des aulnes et des saules sur la parcelle 14, après HA03	C.S.L	C.S.L
					HA06	1	Abattage complet des Saules sur les parcelles protégées	C.S.L	C.S.L
				cf HA01	HA07	1	Arrachage exhaustif des jeunes rejets arbustifs (Saules, Aulnes).	C.S.L	C.S.L
			Effectuer un suivi scientifique de la gestion des habitats		HA08	3	Réaliser un inventaire de l'intérêt bryologique ainsi qu'une cartographie sociologique de la bryoflore	DIREN Lorraine	CJBN
					HA09	1	Effectuer un suivi de la dynamique inter et intra habitats par transects permanents	C.S.L	C.S.L
	<b>6410 - Prairies à Molinie et Juncus subnodulosus</b>								
		Préserver cet habitat en l'état	Assurer l'entretien des molinaies oligotrophes		HA10	3	Signature d'une Convention de Mise à Disposition de type SAFER avec un agriculteur sur les parcelles propriétés du C.S.L	C.S.L	C.S.L
				Agriculture : SI12	HA11	1	Signature d'un contrat Natura 2000 individuel par les exploitants des molinaies oligotrophes.	DIREN Lorraine	Chambre d'agriculture / C.S.L
					HA12	2	Obtenir la Maîtrise foncière ou d'usage des parcelles de molinaies oligotrophes selon opportunité	DIREN Lorraine	C.S.L

Prioritaire	Menaces	Objectifs généraux DOCOB	Objectifs opérationnels 2001/2006	Lien avec Théme	N° opérations	Niveau de priorité	Opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre
		<b>Mettre en œuvre une synergie des études et connaissances des espèces communes aux trois tourbières alcalines d'intérêt communautaire : Liparis de loesell, Cuivré des marais, Damier de la Succise, Agrion de Mercure et Pie-grèche écorcheur</b>			ES00			C.S.L	C.S.L
Oui	<b>1903 - Liparis de Loesell</b>								
		Favoriser la population de Liparis de Loesell	Entretien l'habitat favorable	Habitat de Tourbière alcaline : HA02 à HA09	ES01		cf. opérations Habitats		
			Effectuer un suivi annuel des populations		ES02	1	Dénombrement annuel des populations de Liparis	C.S.L	C.S.L
		<b>1065 - Damier de la Succise</b>							
		Garantir la pérennité de la population	Préserver les prairies oligotrophes xéromésophiles		ES03	2	Obtenir la Maîtrise foncière ou d'usage des parcelles de prairies oligotrophes selon opportunité	DIREN Lorraine	C.S.L
				Agriculture : SI12	ES04	1	Signature d'un contrat Natura 2000 ou d'un C.T.E par les exploitants des molinaies oligotrophes.	DIREN Lorraine	C.S.L
			Acquérir une bonne connaissance de l'importance et de la répartition des populations		ES05	1	Réaliser un dénombrement standardisé des effectifs de Damier de la succise tous les 2 ans	C.S.L	C.S.L
					ES06	2	Analyser les modes d'utilisation de l'espace par les papillons	C.S.L	C.S.L
					ES07	2	Définir une stratégie de conservation de Damier de la succise	C.S.L	C.S.L
		<b>1060 - Cuivré des marais</b>							
		Assurer la conservation d'une population viable	Restaurer les cariçaiques eutrophisées du fond du vallon	Zone humide : SI10	ES08	1	Obtenir la Maîtrise foncière ou d'usage des parcelles selon opportunité	DIREN Lorraine	C.S.L
					ES09	2	Fauchage estival par engin spécialisé avec enlèvement de la matière	C.S.L	C.S.L
					ES10	2	Fauchage automnal avec enlèvement de la matière et taille des aulnes et saules	C.S.L	C.S.L
					ES11	2	Après MF restauration par fauchage estival et abattage des parcelles 30 à 38	C.S.L	C.S.L
			Entretien les cariçaiques hautes à l'Est		ES12	2	Suivi de la restauration par placettes permanentes	C.S.L	C.S.L
					ES13	1	Fauchage estival par engin spécialisé avec enlèvement de la matière	C.S.L	C.S.L
			Effectuer un suivi des populations		ES14	1	Réaliser un dénombrement standardisé des effectifs de Cuivré des marais tous les 2 ans	C.S.L	C.S.L
					cf. ES06	2	Analyser les modes d'utilisation de l'espace par les papillons	C.S.L	C.S.L
					cf. ES07	2	Définir une stratégie de conservation du Cuivré des marais	C.S.L	C.S.L
		<b>A340 - Pie Grièche écorcheur</b>							
	<b>D1 et C</b>	Assurer la conservation de la petite population	Préserver les haies et bosquets arbusitifs épineux, supports de nidification		ES15	2	Obtenir la Maîtrise foncière ou d'usage des en friche selon opportunité	DIREN Lorraine	C.S.L
					ES16	3	Débroussaillage mécanique léger des friches mésophiles pour entretenir le carcatère buissonnant, après ES15	C.S.L	C.S.L
			Maintenir l'espace prairial, territoire de chasse	Agriculture : SI12	ES17		Cf. Objectifs site		
			Acquérir une bonne connaissance de l'importance et de la répartition des populations		ES18	1	Réaliser un dénombrement standardisé des effectifs de Pie-grièche écorcheur tous les ans	DIREN Lorraine	LPO Lorraine

N° opérations	Niveau de priorité	Opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001/2006
SI01	2	Réaliser une étude de la microtopographie de la tourbière	DIREN Lorraine	Cabinet Lambert			5 980,00 F				5 980,00 F
SI02	1	Réaliser une étude hydrogéologique	DIREN Lorraine	BRGM		111 512,69 F					111 512,69 F
SI03	1	Poser des piézomètres côtés	C.S.L	C.S.L		30 498,00 F	17 940,00 F	17 940,00 F	17 940,00 F	17 940,00 F	102 258,00 F
SI04	2	Effectuer une cartographie pédologique de la zone humide à une échelle fine pour la tourbière et plus grossière pour les cariçales	DIREN Lorraine	C.S.L / Cabinet Lambert			5 980,00 F				5 980,00 F
SI05	1	Effectuer une campagne d'analyses physico-chimiques (dont PCB - Métaux lourds) et une campagne d'IBG - IQBG	DIREN Lorraine	AREA		40 544,40 F					40 544,40 F
SI06	2	Effectuer une coupe sélective de la ripisylve le long de l'Altwiesebach, éliminer les aulnes	DIREN Lorraine	L.P.O				17 940,00 F			17 940,00 F
SI07	3	Etudier l'opportunité de la réalisation d'un curage du ruisseau de Woustviller	DIREN Lorraine	C.S.L			Animation				0,00 F
SI08	3	Renaturer les rives du ruisseau de Woustviller en plantant des Saules et Peupliers noirs	DIREN Lorraine	L.P.O					9 568,00 F		9 568,00 F
SI09	1	Mettre en places des mesures réglementaires par A.P.B pour interdire la création de nouveaux étangs et l'épandage des boues de stations d'épurations au sein du S.I.C	DIREN Lorraine	DIREN Lorraine	Animation						0,00 F
SI10	1	Obtenir la Maîtrise foncière ou d'usage des parcelles de marais selon les opportunités	DIREN Lorraine	C.S.L	5 382,00 F		75 000,00 F	75 000,00 F	75 000,00 F	75 000,00 F	305 382,00 F
SI11	2	Etudier l'utilisation du pâturage pour l'entretien à terme des la zone humide	C.S.L	C.S.L			Animation				0,00 F
SI12	1	Signature de C.T.E ou contrats Natura 2000 individuels par les exploitants des prairies oligotrophes (habitats).	DIREN Lorraine	DDAF 57	25 000,00 F	150 000,00 F					
SI13	3	Signature de C.T.E ou contrats Natura 2000 individuels par les exploitants des prairies et pâturages (hors habitats)	DIREN Lorraine	DDAF 57	3 900,00 F	23 400,00 F					
SI14	3	Signature de contrats RTA par le biais des CTE ou des contrats Natura 2000	DIREN Lorraine	DDAF 57	1 500,00 F	9 000,00 F 0,00 F					
SI15	1	Procéder au reboisement des terres agricoles parcelles SE8/16-17 sans utiliser d'herbicides, phytocides et autres produits phytosanitaires	Commune d'Ipppling	O.N.F	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	0,00 F
SI16	1	Garantir le bon écoulement des eaux et la préservation de leur qualité lors des exploitations forestières	Commune d'Ipppling	O.N.F	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	0,00 F
SI17	1	Veille administrative au niveau des politiques d'aménagement du territoire : Création de pays, plan d'épandage des boues, Réseaux routiers	DIREN Lorraine	Administrations concernées	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	0,00 F
SI18	1	Prévoir un modification du P.O.S de la Commune de Woustviller pour classement en zone ND	Commune de Woustviller	Bureau d'étude	Animation	18 000,00 F					18 000,00 F
SI19	1	Limiter la pénétration dans la tourbière lors de la pratique de la chasse	C.S.L	M. Del Bianco	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	
VP1	2	Animations pédagogiques auprès des scolaires	C.S.L	C.S.L	5 382,00 F	32 292,00 F					
VP2	2	Animations pédagogiques auprès des adultes	C.S.L	C.S.L	3 588,00 F	21 528,00 F					
<b>SI00</b>		<b>Animation du Document d'Objectifs et de ses modalités d'application</b>	<b>DIREN Lorraine</b>	<b>C.S.L</b>	<b>78 936,00 F</b>	<b>81 567,20 F</b>	<b>78 936,00 F</b>	<b>73 673,60 F</b>	<b>73 673,60 F</b>	<b>71 042,40 F</b>	<b>457 828,80 F</b>
		<i>Total</i>		<i>Somme SI + HA + SE</i>	<i>123 688,00 F</i>	<i>321 492,29 F</i>	<i>223 206,00 F</i>	<i>223 923,60 F</i>	<i>215 551,60 F</i>	<i>203 352,40 F</i>	<i>1 311 213,89</i>
		<i>DOCOB</i>			<i>194 420,30 F</i>	<i>470 128,78 F</i>	<i>394 860,83 F</i>	<i>387 394,42 F</i>	<i>373 380,76 F</i>	<i>387 894,22 F</i>	<i>2 208 079,31 F</i>

Tous les coûts s'entendent TVA 19,6% comprise

N° opérations	Niveau de priorité	Opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Coût Total 2001/2006
HA01	1	Arrachage exhaustif des jeunes rejets arbustifs (Saules, Aulnes).	C.S.L	C.S.L	2 152,80 F	1 435,20 F	2 152,80 F	1 435,20 F	2 152,80 F	1 435,20 F	10 764,00 F
HA02	1	Fauchage automnal des habitats tous les deux ans	C.S.L	C.S.L	4 727,79 F	4 243,41 F	4 727,79 F	4 243,41 F	4 727,79 F	4 243,41 F	26 913,59 F
HA03	1	Acquisition prioritaire de la parcelle 14 selon opportunité	DIREN Lorraine	C.S.L	6 000,00 F						6 000,00 F
HA04	2	Acquisition complémentaire des autres parcelles de tourbière	DIREN Lorraine	C.S.L	Animation		4 000,00 F				4 000,00 F
HA05	1	Abattage complet des aulnes et des saules sur la parcelle 14, après HA03	C.S.L	C.S.L		16 744,00 F					16 744,00 F
HA06	1	Abattage complet des Saules sur les parcelles protégées	C.S.L	C.S.L	4 402,48 F		19 435,00 F	19 435,00 F	19 435,00 F	19 435,00 F	82 142,48 F
HA07	1	Arrachage exhaustif des jeunes rejets arbustifs (Saules, Aulnes).	C.S.L	C.S.L	cf HA01	0,00 F					
HA08	3	Réaliser un inventaire de l'intérêt bryologique ainsi qu'une cartographie sociologique de la bryoflore	DIREN Lorraine	CJBN			11 960,00 F				11 960,00 F
HA09	1	Effectuer un suivi de la dynamique inter et intra habitats par transects permanents	C.S.L	C.S.L	17 940,00 F	107 640,00 F					
HA10	3	Signature d'une Convention de Mise à Disposition de type SAFER avec un agriculteur sur les parcelles propriétés du C.S.L	C.S.L	C.S.L							0,00 F
HA11	1	Signature d'un contrat Natura 2000 individuel par les exploitants des molinaies oligotrophes.	DIREN Lorraine	Chambre d'agriculture / C.S.L	cf. SI12	0,00 F					
HA12	2	Obtenir la Maîtrise foncière ou d'usage des parcelles de molinaies oligotrophes selon opportunité	DIREN Lorraine	C.S.L	Animation		17 500,00 F	17 500,00 F			35 000,00 F
					<b>35 223,06 F</b>	<b>40 362,61 F</b>	<b>77 715,59 F</b>	<b>60 553,61 F</b>	<b>44 255,59 F</b>	<b>43 053,61 F</b>	<b>301 164,06 F</b>

Tous les coûts s'entendent TVA 19,6% comprise

N° opérations	Niveau de priorité	Opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Coût Total 2000/2005
<b>ES00</b>			C.S.L	C.S.L		Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	
ES01		cf. opérations Habitats									
ES02	1	Dénombrement annuel des populations de Liparis	C.S.L	C.S.L	2 990,00 F	2 990,00 F	2 990,00 F	2 990,00 F	2 990,00 F	2 990,00 F	17 940,00 F
ES03	2	Obtenir la Maîtrise foncière ou d'usage des parcelles de prairies oligotrophes selon opportunité	DIREN Lorraine	C.S.L	Animation	Animation	37 500,00 F	37 500,00 F	37 500,00 F	37 500,00 F	150 000,00 F
ES04	1	Signature d'un contrat Natura 2000 ou d'un C.T.E par les exploitants des molinaies oligotrophes.	DIREN Lorraine	C.S.L	Cf. SI12	Cf. SI12	Cf. SI12	Cf. SI12	Cf. SI12	Cf. SI12	
ES05	1	Réaliser un dénombrement standardisé des effectifs de Damier de la succise tous les 2 ans	C.S.L	C.S.L	2 990,00 F		2 990,00 F		2 990,00 F		8 970,00 F
ES06	2	Analyser les modes d'utilisation de l'espace par les papillons	C.S.L	C.S.L		41 860,00 F					41 860,00 F
ES07	2	Définir une stratégie de conservation de Damier de la succise	C.S.L	C.S.L			8 970,00 F				8 970,00 F
ES08	1	Obtenir la Maîtrise foncière ou d'usage des parcelles selon opportunité	DIREN Lorraine	C.S.L	cf SI10	cf SI10	cf SI10	cf SI10	cf SI10	cf SI10	
ES09	2	Fauchage estival par engin spécialisé avec enlèvement de la matière	C.S.L	C.S.L	15 392,52 F	28 955,16 F	15 392,52 F	28 955,16 F	15 392,52 F	28 955,16 F	133 043,04 F
ES10	2	Fauchage automnal avec enlèvement de la matière et taille des aulnes et saules	C.S.L	C.S.L	5 166,72 F	5 166,72 F	5 166,72 F	5 166,72 F	5 166,72 F	5 166,72 F	31 000,32 F
ES11	2	Après MF restauration par fauchage estival et abattage des parcelles 30 à 38	C.S.L	C.S.L				10 365,33 F	10 365,33 F	10 365,33 F	31 096,00 F
ES12	2	Suivi de la restauration par placettes permanentes	C.S.L	C.S.L	5 980,00 F	5 980,00 F	5 980,00 F	5 980,00 F	5 980,00 F	5 980,00 F	35 880,00 F
ES13	1	Fauchage estival par engin spécialisé avec enlèvement de la matière	C.S.L	C.S.L					10 465,00 F	10 465,00 F	20 930,00 F
ES14	1	Réaliser un dénombrement standardisé des effectifs de Cuivré des marais tous les 2 ans	C.S.L	C.S.L	2 990,00 F		2 990,00 F		2 990,00 F		8 970,00 F
cf. ES06	2	Analyser les modes d'utilisation de l'espace par les papillons	C.S.L	C.S.L		cf. ES06					
cf. ES07	2	Définir une stratégie de conservation du Cuivré des marais	C.S.L	C.S.L			cf. ES07				
ES15	2	Obtenir la Maîtrise foncière ou d'usage des en friche selon opportunité	DIREN Lorraine	C.S.L	Animation	Animation	8 970,00 F	8 970,00 F	8 970,00 F	8 970,00 F	35 880,00 F
ES16	3	Débroussaillage mécanique léger des friches mésophiles pour entretenir le carcatère buissonnant, après ES15	C.S.L	C.S.L					7 774,00 F	7 774,00 F	15 548,00 F
ES17		Cf. Objectifs site									
ES18	1	Réaliser un dénombrement standardisé des effectifs de Pie-grièche écorcheur tous les ans	DIREN Lorraine	LPO Lorraine		23 322,00 F	2 990,00 F	2 990,00 F	2 990,00 F	23 322,00 F	55 614,00 F
<b>TOTAUX</b>					<b>35 509,24 F</b>	<b>108 273,88 F</b>	<b>93 939,24 F</b>	<b>102 917,21 F</b>	<b>113 573,57 F</b>	<b>141 488,21 F</b>	<b>595 701,36 F</b>

Tous les coûts s'entendent TVA 19,6% comprise

N° opérations	Niveau de priorité	Opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001/2006	Financements potentiels
SI01	2	Réaliser une étude de la microtopographie de la tourbière	DIREN Lorraine	Cabinet Lambert			911,65 €				911,65 €	
SI02	1	Réaliser une étude hydrogéologique	DIREN Lorraine	BRGM		17 000,00 €					17 000,00 €	
SI03	1	Poser des piézomètres cotés	C.S.L	C.S.L		4 649,39 €	2 734,94 €	2 734,94 €	2 734,94 €	2 734,94 €	15 589,13 €	
SI04	2	Effectuer une cartographie pédologique de la zone humide à une échelle fine pour la tourbière et plus grossière pour les cariçaies	DIREN Lorraine	C.S.L / Cabinet Lambert			911,65 €				911,65 €	
SI05	1	Effectuer une campagne d'analyses physico-chimiques (dont PCB - Métaux lourds) et une campagne d'IBG - IQBG	DIREN Lorraine	AREA		6 180,95 €					6 180,95 €	
SI06	2	Effectuer une coupe sélective de la ripisylve le long de l'Altweisenbach, éliminer les aulnes	DIREN Lorraine	L.P.O				2 734,94 €			2 734,94 €	
SI07	3	Etudier l'opportunité de la réalisation d'un curage du ruisseau de Woustviller	DIREN Lorraine	C.S.L			Animation					
SI08	3	Renaturer les rives du ruisseau de Woustviller en plantant des Saules et Peupliers noirs	DIREN Lorraine	L.P.O				- €	1 458,63 €		1 458,63 €	
SI09	1	Mettre en places des mesures réglementaires par A.P.B pour interdire la création de nouveaux étangs et l'épandage des boues de stations d'épurations au sein du S.I.C	DIREN Lorraine	DIREN Lorraine	Animation							
SI10	1	Obtenir la Maîtrise foncière ou d'usage des parcelles de marais selon les opportunités	DIREN Lorraine	C.S.L	820,48 €		11 433,68 €	11 433,68 €	11 433,68 €	11 433,68 €	46 555,19 €	
SI11	2	Etudier l'utilisation du pâturage pour l'entretien à terme des la zone humide	C.S.L	C.S.L			Animation					
SI12	1	Signature de C.T.E ou contrats Natura 2000 individuels par les exploitants des prairies oligotrophes (habitats).	DIREN Lorraine	Chambre d'agriculture / C.S.L	3 811,23 €	3 811,23 €	3 811,23 €	3 811,23 €	3 811,23 €	3 811,23 €	22 867,35 €	
SI13	3	Signature de C.T.E ou contrats Natura 2000 individuels par les exploitants des prairies et pâturages (hors habitats)	DIREN Lorraine	Chambre d'agriculture / C.S.L	594,55 €	594,55 €	594,55 €	594,55 €	594,55 €	594,55 €	3 567,31 €	
SI14	3	Signature de contrats RTA par le biais des CTE ou des contrats Natura 2000	DIREN Lorraine	Chambre d'agriculture / C.S.L	228,67 €	228,67 €	228,67 €	228,67 €	228,67 €	228,67 €	1 372,04 €	
SI15	1	Procéder au reboisement des terres agricoles parcelles SE8/16-17 sans utiliser d'herbicides, phytocides et autres produits phytosanitaires	Commune d'Ipping	O.N.F	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation		
SI16	1	Garantir le bon écoulement des eaux et la préservation de leur qualité lors des exploitations forestières	Commune d'Ipping	O.N.F	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation		
SI17	1	Veille administrative au niveau des politiques d'aménagement du territoire : Création de pays, plan d'épandage des boues, Réseaux routiers	DIREN Lorraine	Administrations concernées	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation		
SI18	1	Prévoir un modification du P.O.S de la Commune de Woustviller pour classement en zone ND	Commune de Woustviller	Bureau d'étude	Animation	2 744,08 €					2 744,08 €	
SI19	1	Limiter la pénétration dans la tourbière lors de la pratique de la chasse	C.S.L	M. Del Bianco	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	Animation		
VP1	2	Animations pédagogiques auprès des scolaires	C.S.L	C.S.L	820,48 €	820,48 €	820,48 €	820,48 €	820,48 €	820,48 €	4 922,88 €	
VP2	2	Animations pédagogiques auprès des adultes	C.S.L	C.S.L	546,99 €	546,99 €	546,99 €	546,99 €	546,99 €	546,99 €	3 281,92 €	
SI00		<b>Animation du Document d'Objectifs et de ses modalités d'application</b>	<b>DIREN Lorraine</b>	<b>C.S.L</b>	<b>66 000,00 €</b>	<b>68 200,00 €</b>	<b>66 000,00 €</b>	<b>61 600,00 €</b>	<b>61 600,00 €</b>	<b>59 400,00 €</b>	<b>382 800,00 €</b>	
					<b>72 822,40 €</b>	<b>104 776,34 €</b>	<b>87 993,82 €</b>	<b>84 505,46 €</b>	<b>83 229,16 €</b>	<b>79 570,53 €</b>	<b>512 897,72 €</b>	
			<i>Total DOCOB</i>	<i>Somme SI + HA + SE</i>	<i>143 554,70</i>	<i>253 412,83</i>	<i>259 648,65</i>	<i>247 976,29</i>	<i>241 058,32</i>	<i>264 112,35</i>	<i>1 409 763,14</i>	

Tous les coûts s'entendent TVA 19,6% comprise

N° opérations	Niveau de priorité	Opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Coût Total 2001/2006
HA01	1	Arrachage exhaustif des jeunes rejets arbustifs (Saules, Aulnes).	C.S.L	C.S.L	328,19 €	218,79 €	328,19 €	218,79 €	328,19 €	218,79 €	1 640,96 €
HA02	1	Fauchage automnal des habitats tous les deux ans	C.S.L	C.S.L	720,75 €	646,90 €	720,75 €	646,90 €	720,75 €	646,90 €	4 102,95 €
HA03	1	Acquisition prioritaire de la parcelle 14 selon opportunité	DIREN Lorraine	C.S.L	914,69 €						914,69 €
HA04	2	Acquisition complémentaire des autres parcelles de tourbière	DIREN Lorraine	C.S.L	Animation		609,80 €				609,80 €
HA05	1	Abattage complet des aulnes et des saules sur la parcelle 14, après HA03	C.S.L	C.S.L		2 552,61 €					2 552,61 €
HA06	1	Abattage complet des Saules sur les parcelles protégées	C.S.L	C.S.L	671,15 €		2 962,85 €	2 962,85 €	2 962,85 €	2 962,85 €	12 522,54 €
HA07	1	Arrachage exhaustif des jeunes rejets arbustifs (Saules, Aulnes).	C.S.L	C.S.L	cf HA01	cf HA01	cf HA01	cf HA01	cf HA01	cf HA01	
HA08	3	Réaliser un inventaire de l'intérêt bryologique ainsi qu'une cartographie sociologique de la bryoflore	DIREN Lorraine	CJBN							
HA09	1	Effectuer un suivi de la dynamique inter et intra habitats par transects permanents	C.S.L	C.S.L	2 734,94 €	2 734,94 €	2 734,94 €	2 734,94 €	2 734,94 €	2 734,94 €	16 409,61 €
HA10	3	Signature d'une Convention de Mise à Disposition de type SAFER avec un agriculteur sur les parcelles propriétés du C.S.L	C.S.L	C.S.L		Animation	Animation	Animation	Animation	Animation	
HA11	1	Signature d'un contrat Natura 2000 individuel par les exploitants des molinaies oligotrophes.	DIREN Lorraine	Chambre d'agriculture / C.S.L	cf. SI12	cf. SI12	cf. SI12	cf. SI12	cf. SI12	cf. SI12	
HA12	2	Obtenir la Maîtrise foncière ou d'usage des parcelles de molinaies oligotrophes selon opportunité	DIREN Lorraine	C.S.L	Animation		2 667,86 €	2 667,86 €			5 335,72 €
					<b>5 369,72 €</b>	<b>6 153,24 €</b>	<b>10 024,37 €</b>	<b>9 231,34 €</b>	<b>6 746,72 €</b>	<b>6 563,48 €</b>	<b>44 088,88 €</b>

Tous les coûts s'entendent TVA 19,6% comprise

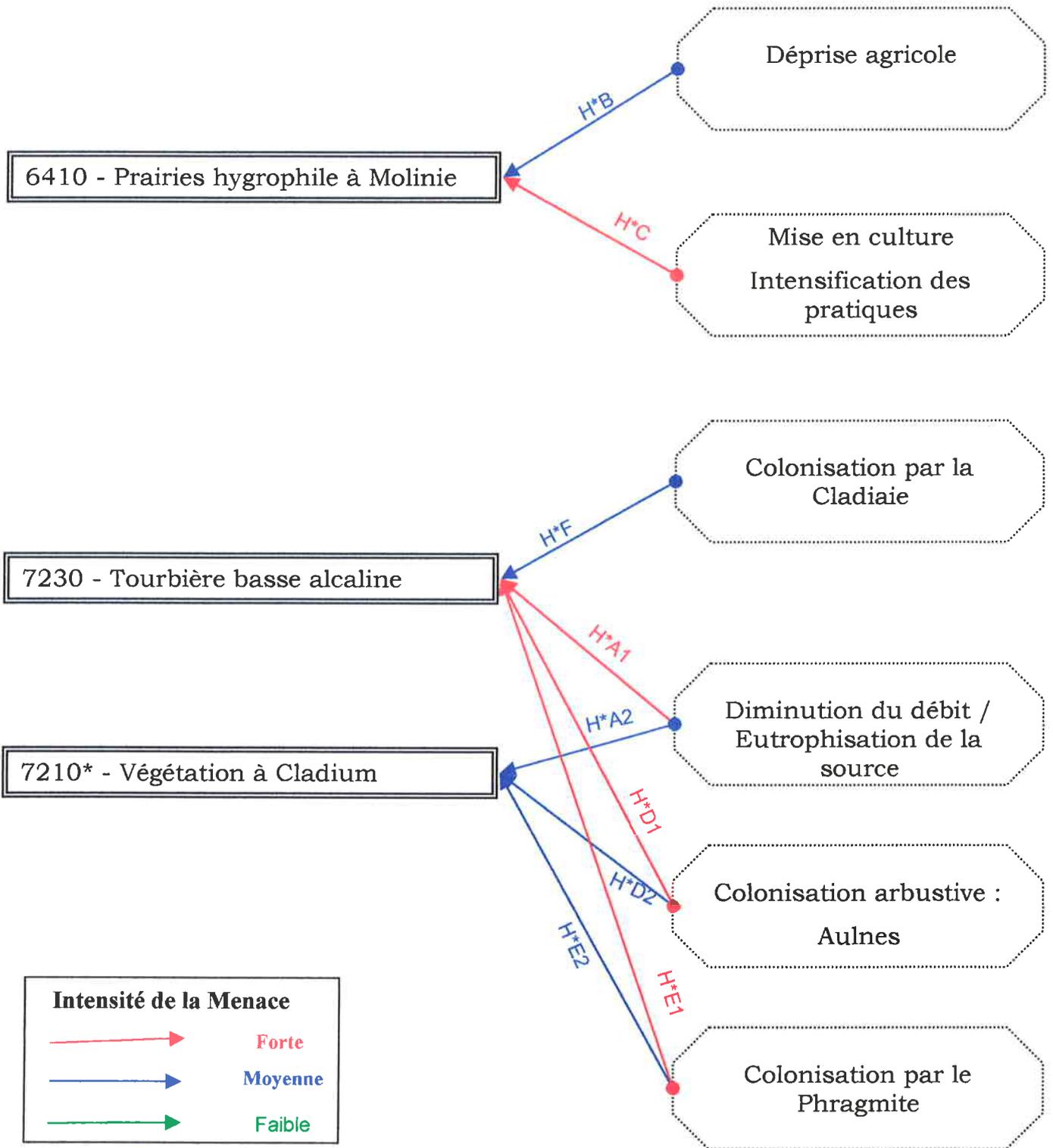
N° opérations	Niveau de priorité	Opérations	Maître d'ouvrage	Maître d'œuvre	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Coût Total 2000/2005
<b>ES00</b>			C.S.L	C.S.L							
ES01		cf. opérations Habitats									
ES02	1	Dénombrement annuel des populations de Liparis	C.S.L	C.S.L	455,82 €	455,82 €	455,82 €	455,82 €	455,82 €	455,82 €	2 734,94 €
ES03	2	Obtenir la Maîtrise foncière ou d'usage des parcelles de prairies oligotrophes selon opportunité	DIREN Lorraine	C.S.L	Animation	Animation	5 716,84 €	5 716,84 €	5 716,84 €	5 716,84 €	22 867,35 €
ES04	1	Signature d'un contrat Natura 2000 ou d'un C.T.E par les exploitants des moinaies oligotrophes.	DIREN Lorraine	C.S.L	Cf. SI12	Cf. SI12	Cf. SI12	Cf. SI12	Cf. SI12	Cf. SI12	
ES05	1	Réaliser un dénombrement standardisé des effectifs de Damier de la succise tous les 2 ans	C.S.L	C.S.L	455,82 €		455,82 €		455,82 €		1 367,47 €
ES06	2	Analyser les modes d'utilisation de l'espace par les papillons	C.S.L	C.S.L		6 381,52 €					6 381,52 €
ES07	2	Définir une stratégie de conservation de Damier de la succise	C.S.L	C.S.L			1 367,47 €				1 367,47 €
ES08	1	Obtenir la Maîtrise foncière ou d'usage des parcelles selon opportunité	DIREN Lorraine	C.S.L	cf SI10	cf SI10	cf SI10	cf SI10	cf SI10	cf SI10	
ES09	2	Fauchage estival par engin spécialisé avec enlèvement de la matière	C.S.L	C.S.L	2 346,57 €	4 414,19 €	2 346,57 €	4 414,19 €	2 346,57 €	4 414,19 €	20 282,28 €
ES10	2	Fauchage automnal avec enlèvement de la matière et taille des aulnes et saules	C.S.L	C.S.L	787,66 €	787,66 €	787,66 €	787,66 €	787,66 €	787,66 €	4 725,97 €
ES11	2	Après MF restauration par fauchage estival et abattage des parcelles 30 à 38	C.S.L	C.S.L				1 580,18 €	1 580,18 €	1 580,18 €	4 740,55 €
ES12	2	Suivi de la restauration par placettes permanentes	C.S.L	C.S.L	911,65 €	911,65 €	911,65 €	911,65 €	911,65 €	911,65 €	5 469,87 €
ES13	1	Fauchage estival par engin spécialisé avec enlèvement de la matière	C.S.L	C.S.L					1 595,38 €	1 595,38 €	3 190,76 €
ES14	1	Réaliser un dénombrement standardisé des effectifs de Cuivré des marais tous les 2 ans	C.S.L	C.S.L	455,82 €		455,82 €		455,82 €		1 367,47 €
cf. ES06	2	Analyser les modes d'utilisation de l'espace par les papillons	C.S.L	C.S.L		cf. ES06					
cf. ES07	2	Définir une stratégie de conservation du Cuivré des marais	C.S.L	C.S.L			cf. ES07				
ES15	2	Obtenir la Maîtrise foncière ou d'usage des friches selon opportunité	DIREN Lorraine	C.S.L	Animation	Animation	1 367,47 €	1 367,47 €	1 367,47 €	1 367,47 €	5 469,87 €
ES16	3	Débroussaillage mécanique léger des friches mésophiles pour entretenir le caractère buissonnant, après ES15	C.S.L	C.S.L					1 185,14 €	1 185,14 €	2 370,28 €
ES17		Cf. Objectifs site									
ES18	1	Réaliser un dénombrement standardisé des effectifs de Pie-grièche écorcheur tous les ans	DIREN Lorraine	LPO Lorraine		3 555,42 €	455,82 €	455,82 €	455,82 €	3 555,42 €	8 478,30 €
<b>TOTAUX</b>					<b>5 413,35 €</b>	<b>16 506,25 €</b>	<b>14 320,94 €</b>	<b>15 689,63 €</b>	<b>17 314,18 €</b>	<b>21 569,74 €</b>	<b>90 814,09 €</b>

Tous les coûts s'entendent TVA 19,6% comprise

## **Liste des Annexes – Schémas**

- ◆ Schéma N°1 : Hiérarchisation des menaces concernant les habitats
- ◆ Schéma N°2 : Hiérarchisation des menaces concernant les espèces

**Schéma N°1 : Hiérarchisation des menaces concernant  
les habitats d'intérêt communautaire**



**Schémas N°2 : Hiérarchisation des menaces concernant  
les espèces d'intérêt communautaire**

